



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion
Département des Sciences Economiques



Mémoire

En vue de l'obtention du Diplôme de Magister en
Sciences Economiques
Option : Economie et Finance Internationale

Thème

**« L'adhésion de l'Algérie à la Grande Zone Arabe de Libre Echange
(GZALE) : Impacts et perspectives »**

Dirigé par :

Professeur TESSA Ahmed

Présenté par

DJEBBAR Fariza

Jury :

Président : Mr. OUALIKENE Selim, Professeur, UMMTO

Rapporteur : Mr. TESSA Ahmed, Professeur, UMMTO

Examineurs: Mr. CHENANE Arezki, Maître de Conférences « A », UMMTO

Mr. MOKRANE Ali, Maître de Conférences « A », UMMTO

Date de soutenance : 12/03/2020

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord le professeur TESSA Ahmed, pour avoir dirigé mon travail, pour la confiance qu'il m'a accordée, son soutien et sa patience.

Mes remerciements vont aussi aux membres de jury, Mr. OUALIKENE Selim, Mr. CHENANE Arezki et Mr. MOKRANE Ali pour l'honneur et le plaisir qu'ils m'accordent en acceptant de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à Mr. OUAZZI Azzedine, Mr. BOUABBACHE Aissa, et BENCHAA Rachid qui m'ont soutenu et aidé afin d'enrichir et accomplir ce travail ;

Je tiens à remercier également Mme. BELKHEMSA, Mme. AIT AMAR, et AOVRANE Noura, sans leur encouragement ce mémoire n'aurait certainement pas abouti.

J'exprime ma gratitude à toutes les personnes qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

- *Mes parents*
- *Mes sœurs et frères*
- *Mes neveux et nièces*
- *A la mémoire de mon neveu « Moussa »*
- *Mes amis et collègues*

Liste des abréviations et acronymes

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES

- ACP** : Afrique-Caraïbes-Pacifique
- ADF** : Fondation pour le développement en Afrique
- AELE** : Association européenne de libre-échange
- AFDEC** : Accord de Facilitation et du Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes
- AIR** : Accord d'Intégration Régional
- ALENA** : Accord de Libre Echange Nord-Américain
- ALGEX** : Agence algérienne de promotion des exportations
- ANASE** : Association des Nations de l'Asie du Sud-est
- APEC** : Asia-Pacific Economic Coopération
- ASEAN** : Association des Nations du Sud-Est Asiatique
- ASEM** : Asia/ Europe Meeting
- CACI** : Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie
- CAEM** : Conseil d'Assistance Economique Mutuelle
- CCG** : Conseil Economique du Golf
- CECA** : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
- CEE** : Communauté économique européenne
- CEPAL** : Commission Economique Pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
- CES** : Conseil économique et social
- CESA** : Conseil Economique et Social Arabe
- CNUCED** : Le Conseil Des Nations Unis Pour Le Commerce et Le Développement
- EAU** : Émirats Arabes Unis
- FADES** : Fonds Arabe de Développement Economique et Social
- FMI** : Fonds Monétaire International
- FOCAC** : Forum sur la Cooperation Sino-Africaine
- GAFTA**: Greater Arab Free Trade Area
- GATT**: General Agreement on Tariffs and Trade
- GZALE** : Grande Zone Arabe de Libre Echange
- IDE** : Investissement Direct Etranger

IDH : Indice de Développement Humain
IER : Intégration Economique Régionale
IMA : Institut du Monde Arabe
LEA : Ligue des Etats Arabes
Mercosur : Mercado Comun Del Sur
MUSD : Millions de Dollars Américains
NPF : Nation la plus favorisée
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC : Organisation mondiale du commerce
OPAEP : Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PAS : Programme d'ajustement structurel
PED : Pays en développement
PIB : Produit intérieur brut
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement
PVD : Pays en voie de développement
SADC : Communauté de développement de l'Afrique Australe
UE : Union Européenne
UEOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA : Union du Maghreb arabe
ZLEA : La zone de libre-échange des Amériques
ZLEC : Zone de Libre Echange Continentale

Sommaire

Introduction générale	8
Chapitre I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale	
Introduction	13
Section I : Conception et évolution de l'intégration économique régionale	15
Section II : L'approche théorique de l'intégration économique régionale	28
Section III : L'intégration régionale dans les PVD	38
Conclusion	49
Chapitre II : La GZALE : intégration économique et dynamique du commerce régional	
Introduction	52
Section I : Aperçu général sur le Monde Arabe	53
Section II : La mise en œuvre de la GZALE	64
Section III : les échanges commerciaux intra-GZALE	77
Conclusion	95
Chapitre III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE	
Introduction	97
Section I : La dimension commerciales de l'Algérie	98
Section II : Les échanges commerciaux de l'Algérie dans le cadre de la GZALE	114
Section III : Bilan d'une décennie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE	126
Conclusion	137
Conclusion générale	139
Bibliographie	143
Annexes	149
Liste des tableaux, graphes et figures	152
Tables des matières	157

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale

Le commerce international est considéré comme un puissant moteur de la croissance économique. Il a connu un nouvel essor dès la fin de la seconde guerre mondiale, sous l'appui des grandes puissances mondiales qui ont procédé à la création des institutions internationales. Notamment, le Fond Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale (BM), le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Les accords commerciaux entre les pays qui sont géographiquement proches ont été considérés, comme des accords de libre-échange. Le multilatéralisme affirmé dès 1944 à Bretton Woods, prolongé par la clause de la nation la plus favorisée du GATT avait pour fonction d'encourager le commerce multilatéral. Cependant, dès la fin de la seconde guerre mondiale, les accords de libre-échange et les unions douanières sont devenus une sorte d'accords distincts établis dans une clause d'exception dans l'article XXIV du GATT.

Ainsi, Ce processus qui consiste à surmonter les obstacles aux échanges commerciaux entre les nations voisines a pris un nouvel aspect qui est celui des « accords économiques régionaux ». Et il est devenu aujourd'hui une caractéristique essentielle de l'économie mondiale. En janvier 2019, l'OMC a notifié 291 accords commerciaux régionaux à travers le monde, ce qui montre l'importance de cette nouvelle forme des relations économiques internationales qui incite le principe de libre échange.

De plus en plus les Etats se lancent dans des processus d'intégrations régionales afin de créer des zones de libre-échange, des unions douanières et des unions économiques issues par un projet économique ou une volonté politique. Ces accords ont commencé à prendre de l'ampleur à partir des années 1980, frappant ainsi toutes les régions du monde. Les accords d'intégrations régionales se sont multipliés et des expériences plus au moins réussies ont été tentées. Auparavant, l'Union Européenne été le seul bloc régional, aujourd'hui elle se compare à d'autres initiatives notamment ; l'ALENA en Amérique du Nord, le Mercosur en Amérique du Sud et l'ASEAN en Asie.

De leurs parts, les pays arabes ont tenté des expériences d'intégration économiques régionales pour répondre à la nécessité partagée par ces pays de se fondre dans un ensemble régional de taille importante pour mieux s'insérer dans l'économie mondiale. Ces tentatives ont fait l'objet de la signature d'environ une vingtaine d'accords. Notamment, l'Accord de Coopération Régionale sur le Commerce et le Transit signé en 1953, le marché commun arabe prévoyant l'instauration d'une Zone Arabe de Libre Echange et une union douanière signée en

Introduction générale

1964, l'Accord de Facilitation et du Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes (AFDEC) instauré en 1981. Cependant ces tentatives ne sont pas parvenues à la création d'une communauté économique arabe unifiée. De ce fait, ces pays se sont engagés à former un nouvel accord dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange « GZALE » instituée par la convention du Caire le 19.02.1997, afin de relancer le processus de l'Intégration Economique Arabe prévoyant un démantèlement tarifaire progressif jusqu'à l'exonération totale des droits de douanes.

Objet de la recherche

Pour l'Algérie, l'intégration économique régionale est perçue comme un moyen pour diversifier son économie, une garantie contre les risques de marginalisation et un outil pour augmenter son pouvoir de négociation. Ainsi, la proximité géographique avec les pays arabes, le rapprochement de niveau de développement de ces nations et les liens culturels existant peuvent faire de ces derniers des partenaires économiques et commerciaux potentiels de l'Algérie.

L'objet de recherche à travers ce thème est d'explorer par le volet économique les principales caractéristiques de l'accord de la création de la GZALE. Notamment, le cas de l'Algérie en tant que pays membre de cette zone. De ce fait, on tentera de relever les opportunités et les impacts que cette relation présente sur l'économie algérienne après son adhésion en janvier 2009.

Problématique

L'Algérie, un pays en voie de développement, doit renforcer sa capacité de production et encourager les exportations en dehors des hydrocarbures pour assurer le développement et la croissance de son économie. Le partenariat entre l'Algérie et les pays arabes répond à la réalité économique algérienne et à ses besoins.

Certainement cette zone présente de réelles opportunités à saisir par les opérateurs économiques algériens pour placer leurs produits sur les marchés extérieurs face à un marché européen très difficile à pénétrer, la GZALE offre un marché alternatif qui réunit 18 pays et plus de 300 millions de consommateurs en 2009.

Notre travail qui s'intitule « **L'adhésion de l'Algérie à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) : Impacts et perspectives** » consiste à analyser la dimension économique de la GZALE et de capturer autant que possible les potentialités de cette intégration. Nous touchons essentiellement à travers ce thème à l'adhésion de l'Algérie à cette zone. Pour répondre à la question principale qui est la suivante : « **Quel est l'impact de**

Introduction générale

l'adhésion de l'Algérie à la GZALE sur ses échanges commerciaux dans le cadre de cette zone ? »

Pour pouvoir mener à terme notre recherche et répondre à la question principale, nous posons les questions secondaires suivantes ;

- Est-ce que la GZALE a donné lieu à une coopération qui dépasse des simples échanges commerciaux comme la coopération technique, financière, flux des IDE et transfert technologique ?

- La suppression des droits de douanes et des restrictions non tarifaires est-elle un outil suffisant pour accroître le volume des échanges entre l'Algérie et les pays arabes membres de la GZALE ?

- Face à l'écart de développement entre les pays arabes, la libéralisation des échanges entre eux peut-elle être bénéfique pour l'économie algérienne ?

Hypothèses de la recherche

Afin de répondre aux questions posées précédemment, nous considérons les hypothèses suivantes ;

H1. Les relations économiques de l'Algérie avec les pays de la GZALE sont dominées par leur aspect commercial qui est confirmé par le contenu de cette convention.

H2. La croissance du commerce entre l'Algérie et les pays de la GZALE reste modeste, malgré l'élimination des barrières douanières et non douanières.

H3. A travers la GZALE, l'Algérie et les pays arabes peuvent renforcer leur position sur la scène internationale, et trouver leur place parmi d'autres blocs régionaux.

Choix du thème

Le choix du sujet est justifié principalement par son importance, qui tient à plusieurs considérations scientifiques et pratiques, notamment :

- Le thème de la recherche s'inscrit dans le domaine de l'économie internationale et porte sur l'intégration économique régionale correspond parfaitement à notre spécialité, à savoir l'économie et la finance internationale ;

- Absence d'études sur le sujet de la GZALE sous le même angle et avec la même méthodologie proposée ;

- La curiosité scientifique qui nous a poussé à savoir ce que cet accord apporte pour l'Algérie.

Introduction générale

Démarche méthodologique

Dans ce présent travail, on s'est limité à présenter et analyser le processus de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE essentiellement sous l'aspect économique.

Ainsi, on a réalisé ce travail à l'aide des sources bibliographiques basées sur des ouvrages traitant le commerce international et les intégrations régionales, des articles scientifiques publiés dans des différentes revues de recherche, des mémoires de magister et des thèses de doctorat et des journaux locaux ayant traité des thèmes relatifs à notre travail

Cette démarche théorique s'est complétée par une approche empirique afin d'examiner les échanges commerciaux entre les pays de la GZALE en général et avec l'Algérie en particulier. Cela a été accomplie à l'aide des documents administratifs et des données statistiques publiées par l'union des chambres arabes, la ligue des états arabes, le fonds monétaire arabe, les douanes algériennes et la base de données de la CNUCED.

De plus, on a réalisé une collecte de données et statistiques relatives au thème auprès des organismes suivants : ALGEX, CACI et ANDI.

Structure de la recherche

Afin de répondre à cette problématique et d'affirmer ou rejeter les hypothèses déjà posées, nous avons structuré notre travail en trois chapitres.

Le premier chapitre s'intitule « Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale » traite l'aspect théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale et les différentes analyses de point de vue de plusieurs économistes et de différentes écoles de pensées.

Le deuxième chapitre « La GZALE : intégration économique et dynamique du commerce régional », propose une présentation des mécanismes de la mise en œuvre de la GZALE et l'analyse de l'état des échanges commerciaux intra-GZALE et les flux d'investissement directs étrangers au niveau de cette zone.

Dans le troisième et dernier chapitre, intitulé « L'Algérie et son adhésion à la GZALE », on montrera les effets positifs et les effets négatifs de cette adhésion après une décennie et on tentera de se projeter dans le futur pour présenter les scénarios probables de cette adhésion.

CHAPITRE I :

**Cadre théorique et conceptuel de
l'intégration économique régionale.**

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

Introduction

Les échanges commerciaux internationaux sont largement dominés par les marchés régionaux. Ce qui a donné naissance aux accords entre les pays qui sont géographiquement proche pour lever les obstacles aux échanges et éliminer les tarifs douaniers. Dès lors l'ensemble des flux économiques, à savoir les biens et les services, les investissements directs et les capitaux financiers sont accélérés. Une intense activité d'intégration régionale s'est développée sous des formes variées parallèlement au développement du système commercial multilatéral au sein du GATT.

Plusieurs théories économiques ont été développées au sujet de l'intégration économique régionale. En 1950, VINER a montré que la constitution d'une zone de libre échange est censée être source de croissance économique. Il met en évidence les deux effets contradictoires d'une union douanière : un effet de création de commerce et un effet de détournement, le gain est la différence entre le commerce créé et le commerce détourné. Les travaux de VINER sont considérés pionnier en matière de l'intégration économique régionale et ils servaient par la suite pour avancer les analyses théoriques de plusieurs économistes et théoriciens des différents courant de la pensée économiques en intégrant beaucoup d'autres éléments explicatifs de processus d'intégration économique régionale.

Au départ, le seul exemple de l'intégration économique régionale est la zone de libre échange qui vise exclusivement l'élimination des tarifs douaniers entre les pays qui l'intègre. Cette forme d'intégration est considérée comme un régionalisme fermé qui est guidé par des choix politiques et des négociations complexes. Par la suite, une nouvelle vision de l'intégration régionale est apparue grâce à la multiplication des accords régionaux tendant vers la création de vastes ensembles régionaux. Cette nouvelle forme est qualifiée de régionalisme ouvert et son objectif n'est plus uniquement une disparition des obstacles tarifaires et non tarifaires, mais également la constitution de plus grands marchés en termes de tailles et de rentabilité avec souvent des nouvelles opportunités commerciales qui se basent sur la concurrence et la compétitivité.

Le monde d'aujourd'hui est divisé en blocs économiques que ça soit en Amérique du Nord, en Amérique Latine, en Europe et en Asie ou l'Afrique. Ce nouveau contexte a stimulé les pays en développement pour s'engager dans des processus d'intégration régionale. Ils ont conclu plusieurs accords de libre-échange pour créer des coopérations sectorielles, des zones de libre-échanges et des unions politiques pour mieux s'insérer dans l'économie internationale. De leur part, les pays africains s'engagent à mener beaucoup d'efforts et de volonté afin de stimuler leurs économies relativement peu développées. En créant un accès à

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

des biens et services moins coûteux, stimulerait la concurrence et le partage de meilleures pratiques, favoriserait l'innovation et la diversification, et également de mobiliser des ressources supplémentaires pour l'investissement dans les pays membres.

Dans ce premier chapitre on va présenter les éléments de base liés à l'intégration économique régionale pour une meilleure compréhension des concepts et des théories qui traitent l'intégration régionale. Dans la première section on s'intéresse aux explications conceptuelles et au contexte historique dans lequel l'intégration régionale s'est évoluée. Ensuite, on tentera dans la deuxième section d'expliquer les aspects théoriques qui traitent les accords de libre-échange et les théories de l'intégration économique régionale. Enfin la troisième section consistera à mettre un aperçu sur l'intégration régionale des pays en voie de développement et particulièrement le cas des pays de l'Afrique.

Section I : Conception et évolution de l'intégration économique régionale

Cette section porte essentiellement sur le développement chronologique des intégrations économiques régionales et les facteurs qui l'ont influencé. La présente section fait également l'objet de présentation des différents concepts liés à l'intégration économique régionale et les différentes formes de cette dernière.

I. Aperçu historique sur l'intégration économique régionale

Le processus de la mise en place des accords d'intégration économique a suivi plusieurs transformations. En se basant sur le critère typologique et temporel de ces accords, on distingue deux phases liées à deux différentes formes de régionalisme : l'ancien régionalisme ou régionalisme fermé et le nouveau régionalisme ou régionalisme ouvert.¹

I.1. L'ancien régionalisme (le régionalisme fermé)

Les accords d'intégration économique régionale, IER de cette époque sont fermés et centrés sur les questions tarifaires (disparition des obstacles). Ces accords ont contribué à la création de nouveaux Etats, c'est le cas notamment de l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis. Ils ont stimulé la production, l'industrialisation, le commerce entre les nations et le développement des moyens de transport.

I.1.1. L'origine des accords commerciaux avant la création du GATT

Les principes de réciprocité et de non-discrimination ont une longue histoire qui remonte au Moyen âge. Même si à cette époque, ce qui est demandé de plus par les groupements de marchands c'est la protection et la sécurité.

Les premiers traités entre États contenant des dispositions commerciales remontent au 14^{ème} siècle et l'Angleterre est considérée comme le premier État d'Europe à chercher à protéger ses marchands à l'étranger et à faire reconnaître leur droit d'entrer, de sortir et d'amener des marchandises pour les vendre².

¹DEVLIN ET ESTEVADEORDAL, cité par VIAU.L, « comment comprendre l'articulation entre économique et politique dans le processus d'intégration régionale du MERCOSUR ? », mémoire de la maîtrise en science politique, université du Québec à Montréal, 2013, p.10

²BHAGWATI.J et PANAGARIYA, « Preferential Trading Areas and Multilateralism: Strangers, Friends or Foes? », the Economics of Preferential Trading, AEI Press, Washington, 1996, p 35.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

À cette époque apparaît la clause de la nation la plus favorisée, dans le traité signé en 1486 entre l'Angleterre et la Bretagne¹.

Au cours du dix-huitième siècle, les traités commerciaux commençaient à se propager sur l'ensemble de l'Europe et se sont devenus un moyen pour les nations commerçantes d'ouvrir les marchés de manière préférentielle et bien souvent asymétrique, à l'image du célèbre traité dit de Methuen que l'Angleterre impose au Portugal en 1703².

Le traité Cobden-Chevalier signé en 1860 par la France et la Grande-Bretagne est considéré à part voire sa réussite à abaisser substantiellement les tarifs douaniers entre les deux grandes puissances européennes et également le fait d'avoir incorporé la clause NPF sous sa forme inconditionnelle, on leur permettant d'élargir leur commerce³.

Ce traité fut le point de départ d'une vague de traités qui, en incorporant la clause inconditionnelle NPF, allait engager l'Europe dans une période de libéralisation des échanges.

I.1.2. La première vague des intégrations économiques régionales (de 1945 à 1980)

Après la seconde guerre mondiale, les règles de jeu du commerce international ont été codifiées par l'accord général sur les tarifs et le commerce « GATT » signé en 1947.

A cette époque, deux constats s'imposaient par rapport au régionalisme économique⁴, premièrement, le régionalisme économique, tel qu'il s'implantera, se développera en parallèle avec le système multilatéral du GATT, deuxièmement, ce régionalisme s'inscrit dans un contexte international particulier, marqué par la guerre froide.

I.1.2.1. Les intégrations économiques régionales en parallèle au GATT

Le GATT se base sur le principe de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) qui est souvent considérée comme un pilier du multilatéralisme ; elle remplit deux fonctions essentielles à savoir, empêcher la discrimination et sécuriser les accords en empêchant que leurs effets attendus soient ultérieurement remis en cause par un accord préférentiel.⁵

Les organisations internationales adoptent le régionalisme économique dans une perspective évolutionniste d'un monde plus sécuritaire. Dans ce contexte, une intense activité

¹DEBLOCK.C, « Le régionalisme commercial, Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? », revue interventions économiques, p 24, n° 55 | 2016

²Idem, p 25.

³LOHMAN.S, « Reciprocity, United States Trade Policy, and the GATT Regime », compte-rendu de l'ouvrage de Carolyn Rhodes, Ithaca Cornell University Press, 1993, p 130.

⁴ DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, « Le régionalisme économique international : de la première à la deuxième génération », article publié par Institut québécois des hautes études internationales, Québec, 1996, p.10.

⁵SIROEN.J.M, « La régionalisation de l'économie mondiale », éd. La découverte, paris, 2000, p.68.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

d'intégration régionale s'est développée parallèlement au développement du système commercial multilatéral au sein du GATT. Ce dernier n'a pas ignoré le phénomène de régionalisation, il a autorisé la formation de zones de libre-échange et d'unions douanières.

Les accords économiques régionaux sont donc une dérogation au traitement de la nation la plus favorisée et selon l'ancien directeur général du GATT, Peter Sutherland, le régionalisme et le multilatéralisme constituent les deux faces d'une même pièce¹.

Suite aux encouragements du GATT, plusieurs unions douanières ont vu le jour, l'Union douanière du Benelux 1947 pour la reconstruction politique de l'Europe, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951, et de la plus ambitieuse Communauté économique européenne (CEE) en 1957 qui représente le premier accord commercial régional véritablement important.²

Dès lors la constitution de blocs économiques régionaux est apparue avec la signature du Traité de Rome en 1957, formant la CCE. Ce qui a permis d'ouvrir la voie pour les AIR de la première génération « la première vague de régionalisation », s'inscrivait dans une logique de développement autocentré dont l'objectif était de réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, notamment dans le cas de pays en développement, qui reproduisaient la stratégie d'industrialisation par substitution aux importations au niveau régional, pour pouvoir protéger leurs industries naissantes. Les AIR étaient alors généralement très protectionnistes et interventionnistes, en ce sens qu'ils s'efforçaient de décider administrativement de la nature des industries souhaitables et de leur localisation. Elles imposaient de nombreux contrôles et interdictions à l'activité économique.

Une multitude d'accords ont été signés, dans les années 1960, au sein des pays en développement, en Afrique et en Amérique latine. Il s'agit de l'Association latino-américaine de libre-échange (créée en 1960), du Marché commun centroaméricain (1960), de l'accord canado-américain sur les produits de l'industrie automobile (1965). En Asie le premier et le seul accord conclu est celui qui est intervenu au sein de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-est) en 1977.³

¹DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, op.cit.

²SCHIFF.M et WINTERS.A, « Intégration régionale et développement », éd. Economica, paris, 2003, p 5.

³LLOYD.P. J, « Régionalisation et Commerce Mondiale », revue économique de l'OCDE, n°18, 1992, p.11.

I.1.2.2. Les intégrations économiques régionales dans le contexte de la guerre froide

A la fin de la seconde guerre mondiale et en plein guerre froid, le premier pays qui s'est engagé dans le régionalisme économique est les Etats Unis d'Amérique en proposant aux pays européens l'ambitieux programme d'aide du plan Marshall¹, en 1947.

Entre autres, et en contrepartie de l'aide apportée, ces pays devaient se regrouper et se doter d'institutions communes.

Ce plan en réalité répond à une stratégie visant à contenir le communisme qu'à empêcher les pays européens de se replier sur eux-mêmes.

Le résultat de cette politique américaine dans ce contexte de guerre froide est constaté dans la mise en place de L'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE), créée en 1948 dans la foulée même du plan Marshall. OECE peut être considérée comme la première grande organisation économique régionale de l'après-guerre².

I.2. Le régionalisme ouvert (le nouveau régionalisme)

Une nouvelle vision de l'intégration régionale est apparue dans les années 1980, dite « régionalisme ouvert ». Il semble que son objectif ne soit plus uniquement une disparition des obstacles tarifaires et non tarifaires, mais également une conduite de politiques visant une intégration plus profonde. Une intégration régionale croissante entre pays en développement a notamment contribué à cette évolution en touchant à des domaines plus étendus. On peut citer l'investissement, la concurrence, les normes techniques, les normes de travail ou les règles en matière d'environnement.

I.2.1. Deuxième vague de régionalisme (1980-2000)

Le nouveau régionalisme commence à partir des années 1980 avec notamment sa montée en puissance et l'augmentation des accords notifiés par le GATT³. Au cours de cette période, il s'est produit un grand changement d'attitude envers le commerce international. En constatant une multiplication inattendue des accords régionaux. Ces derniers ont enregistré un dynamisme tant sous la forme d'initiatives institutionnelles qu'à travers l'approfondissement spontané des interdépendances économiques d'une même région par le biais de mécanismes de marché avec des conditions de base plus attrayantes pour les investissements directs étrangers, de même qu'une collaboration accrue dans les domaines économique, social et

¹DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, op.cit.

²DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, op.cit.

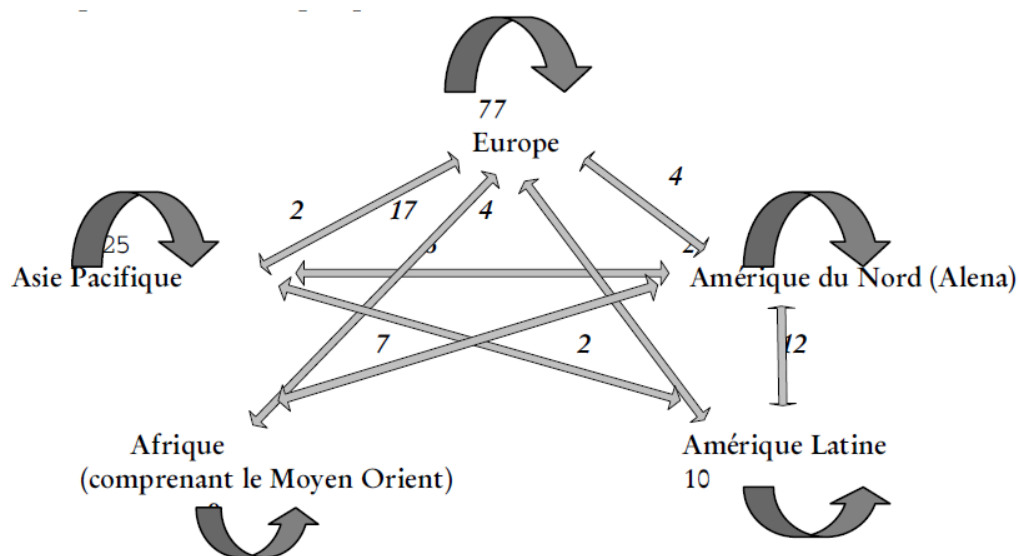
³ECHINARD.Y et GUILHOT.L « Le nouveau régionalisme, de quoi parlons- nous », uploadas, 2008, disponible sur le lien suivant : www.afri-ct.org.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

politique. En effet, du 1er janvier 1980 au 15 juin 2006, 177 accords sont entrés en vigueur à l'OMC, dont 147 depuis 1995. La répartition de ces accords est la suivante, près de 44% en l'Europe et 21 en Asie Pacifique.

Plus de 70% des accords notifiés sont des arrangements intrarégionaux. Néanmoins, une tendance à la multiplication des accords inter-régionaux apparaît comme le confirme la figure ci-dessous.

Figure n° 01 : Répartition géographique des accords notifiés au GATT/OMC de 1980 à 2006



Source : Yann ECHINARD, le « nouveau régionalisme », page 7. Article disponible sur www.Afri-ct.org

En 1995, presque tous les pays membres fondateurs de l'OMC déclaraient adhérer au moins à un accord régional. Il s'agissait d'une deuxième vague de régionalisation après celle datant des années soixante. Au total et au 1^{er} janvier 1995, l'OMC a notifié 320 accords et sur les 124 accords notifiés entre 1948 et 1994, seulement 38 ont resté en vigueur¹.

En 2010, et selon les données de l'OMC enregistre 169 zones de libre-échange et 21 unions Douanières².

Le régionalisme de cette période est qualifié de deuxième génération est caractérisé par la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux, des personnes, des idées, du savoir, des valeurs et de la culture, à travers la suppression progressive des frontières identifiables des Etats nations. On souligne notamment la participation de plus en plus importante des pays en voie de développement à des accords régionaux, au cours de cette

¹ECHINARD.Y et GUILHOT.L, op.cit.

²Sur le site officiel de l'OMC sur [http// www.wto.org](http://www.wto.org).

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

nouvelle période, par une logique de réinsertion économique, certains d'entre eux se sont engagés dans des politiques de libéralisation de leurs économies, c'est le cas du Mexique qui a entamé des réformes économiques avec son adhésion au GATT en 1986 pour signer un accord de libre-échange avec les USA et le Canada en 1994 dans le cadre de l'Accord de Libre Echange Nord-Américain, l'ALENA.

Depuis la fin des années 1980, les accords d'intégration économique régionale se sont multipliés dans différentes régions du monde par l'émergence de nouveaux regroupements de pays, mais aussi par la réactivation d'anciens accords. En 1991, deux accords ont été conclus en Amérique latine, laissant entrevoir une libéralisation des échanges plus efficace ; il s'agit du MERCOSUR (Marché Commun de Sud) rassemblant le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay et de l'Acte de Caracas, créant une nouvelle zone de libre-échange pour les pays andins (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela). D'autres initiatives régionales se caractérisent par l'association, de plus en plus, de pays du Nord avec les pays du Sud. On peut citer dans ce sens les accords euro-méditerranéens en vue d'instaurer le libre-échange régional et l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA) en 1994 regroupant les USA, le Canada et le Mexique.

I.2.2. Régionalisme post-libéral (à partir des années 2000)

À partir des années 2000, une nouvelle forme d'accords est apparue et qualifiée de régionalisme « post-libéral » dont on commence à noter un ralentissement de plusieurs processus d'intégration. Le commerce à l'intérieur de l'ALENA stagne ou décline et l'inclusion du Mexique dans le trio n'a jamais permis de conclure à une région unifiée. Du côté de l'Europe, l'approfondissement du processus d'intégration semble paralyser et l'UE peine à digérer l'adhésion des pays de l'Est. En Amérique du Sud, les crises successives avec les dévaluations du *Real* et la crise argentine de 2001 ont sérieusement mis à mal l'intégration fondée sur le modèle néolibéral de désengagement de l'État dans le processus de développement industriel et économique, ce qui a notamment causé l'abandon du projet de ZLEA en 2005. Pour le moment, les meilleurs exemples de cette dernière phase du régionalisme sont le processus de réactivation du Mercosur depuis le début des années 2000 et la création de l'Union des Nations Sud-Américaines, l'UNASUR à partir de 2008. Cette dynamique s'apparente également à celle du régionalisme asiatique qualifié de « régionalisme développemental ». D'autant, l'arrivée de la Chine comme promoteur d'accords bilatéraux et

plurilatéraux risque d'avoir une influence beaucoup plus structurante sur l'évolution du système commercial.¹

II- Généralités sur l'intégration économique régionale

L'intégration économique régionale (IER) doit être distinguée par rapport à d'autres concepts tels que la régionalisation et le régionalisme. Nous prenons ici l'IER de manière détaillée afin de présenter sa typologie et ses effets sur la croissance économique des pays membres.

II.1. La clarification et la distinction des termes liés à l'IER

À travers la littérature, on peut distinguer plusieurs termes liés aux accords commerciaux régionaux. En vue de clarifier ces termes et mettre point sur leurs utilisations dans la littérature, on exposera dans cet élément les définitions des principaux concepts associés au sujet de l'intégration économique régionale, à savoir : le régionalisme, la régionalisation et l'intégration économique régionale.

II.1.1. Le régionalisme

Le régionalisme désigne le pilier institutionnel des accords économiques régionaux. Il est fondé sur la base d'une volonté politique de deux ou plusieurs Etats voisins de construire une entité régionale dans le but de libéraliser les échanges et faciliter la circulation des flux de commerce par le biais des arrangements formels et des décisions prises par ce groupe d'Etats.

Le régionalisme est défini ainsi comme « une construction politique menée par les États et matérialisée par un accord, en vue d'organiser les relations entre des pays et de favoriser la coopération de ces derniers dans divers domaines ».²

II.1.2. La régionalisation

La régionalisation est portée sur l'aspect concret des relations économiques entre les pays qui sont géographiquement proches. Autrement dit, on parle de régionalisation si on

¹DEVLIN et ESTEVADEORDAL, op.cit, p.19

²TALEB.F, « Le projet d'intégration régionale maghrébine : impact sur l'Algérie », thèse de doctorat en sciences, Option : sciences économiques, université de Abou Baker BELKAID, Tlemcen, 2015/2016

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

considère que les transactions entre les acteurs non-étatiques entre les pays d'une région sont plus intenses qu'avec le reste du monde.

Les flux affectés par la régionalisation peuvent concerner les échanges de biens et services, les facteurs de production et les investissements directs étrangers.

II.1.3. L'intégration économique régionale

L'intégration économique régionale est le résultat de la combinaison des aspects économiques (régionalisation) et de facteurs politiques (régionalisme) pour construire une entité économique régionale entre les pays de la même région.

Donc, on parle de l'intégration économique régionale quand deux critères se réunissent à savoir : la présence des échanges commerciaux entre les pays de la région considérée et une coordination institutionnelle entre ces mêmes pays. Autrement dit, l'intégration économique régionale désigne les accords commerciaux fondés à la fois sur la réalité politique et économique en se basant sur le caractère de proximité géographique afin de libéraliser les échanges et réaliser une complémentarité dans des différents domaines.

Figuière et Guilhot (2007) définissent la régionalisation – réalité économique des processus régionaux – comme une concentration des flux économiques au sein d'une région géographique donnée, le régionalisme – réalité institutionnelle – comme une construction politique menée par les Etats et matérialisée par un accord, en vue d'organiser les relations entre des pays et de favoriser la coopération de ces derniers dans divers domaines, et l'intégration économique régionale comme une combinaison de «régionalisation» et de «régionalisme» – «un espace régional sera dit intégré régionalement, si et seulement s'il enregistre une concentration des flux entre les nations qui le constituent et s'il révèle une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes».¹

Kritzinger-van Niekerk avance que l'intégration régionale peut être appréhendée à travers trois dimensions² :

- La portée géographique illustrant le nombre de pays impliqués dans un arrangement,
- La couverture principale qui est le secteur d'activité (le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, des politiques macroéconomiques et des politiques sectorielles)

¹ECHINARD.Y et GUILLHOT.L, « Le nouveau régionalisme : de quoi parlons-nous ? », éd Bruylant, Annuaire Français des Relations Internationales, 2007, p 790

²KRITZINGER.V et NIEKERK L, «Regional integration: concepts, advantages, disadvantages and lessons of experience», World Bank, Mai, 2005, disponible sur le site : <http://siteresources.worldbank.org/EXTAFRREGINICOO/Resources/Kritzinge>.

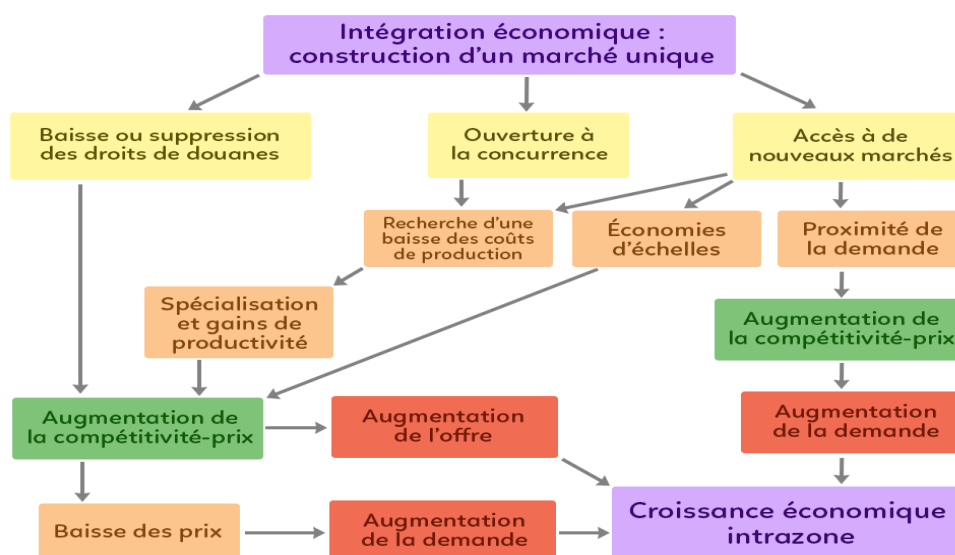
CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

- La profondeur d'intégration pour mesurer le degré de souveraineté qu'un pays est prêt à délaissier, et qui va de la simple coordination jusqu'à la coopération pour arriver à une intégration profonde

II.2. Les effets économiques de l'intégration économique régionale

Pour mieux cerner les effets de l'intégration régionale et voir en quoi elle contribue au développement économique on évaluera sa contribution à travers les trois principaux processus qui sont : l'accès à de nouveaux marchés, l'ouverture à la concurrence et la baisse ou suppression des droits de douanes.

Figure n° 02 : Les avantages économiques attendus de l'intégration économique



Source : <https://www.lesbonsprofs.com/ses/quels-sont-les-avantages-economique-attendus-de-l-integration-economique-1320>.

Selon la figure précédente, l'ouverture des frontières entre un ensemble de pays d'une même région permet aux entreprises de trouver de nouveaux clients sur les marchés voisins. Cela va augmenter la production grâce à la baisse du coût unitaire des produits fabriqués et la maîtrise du processus de production (effets d'apprentissage). Réalisant ainsi des économies d'échelle, la baisse des prix de production et un rapprochement entre le producteur et le consommateur

De plus, l'intégration économique stimule la concurrence entre les entreprises de chaque pays face aux entreprises des autres pays, ce qui va inciter les producteurs à rechercher à baisser les coûts de production. De ce fait, les entreprises améliorent leurs

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

rendements, leurs efficacités et leurs efficiences pour atteindre la compétitivité-prix. Pour cela les entreprises doivent se spécialiser dans la production de certains biens pour obtenir ainsi des gains de productivité.

Par ailleurs, la baisse ou la suppression des droits de douane ouvre les frontières pour la libre circulation des marchandises. Cela a pour conséquence de faire baisser les coûts de production, et donc d'améliorer la compétitivité-prix.

De ce fait, l'accès à de nouveaux marchés, l'ouverture à la concurrence et la baisse ou suppression des droits de douanes vont augmenter la compétitivité-prix. L'accroissement de ce dernier va permettre d'accroître le volume des ventes, donc augmenter la production (l'offre). Les consommateurs auront plus de choix ce qui incite à la consommation, et donc accroître la demande des consommateurs. Ainsi, l'intégration économique régionale assure un environnement plus favorable pour atteindre la croissance économique.

On peut citer d'autres atouts qui sont à la l'origine de la décision des pays à opter pour la création d'un bloc régional et qui sont :

- La stimulation de la concurrence incite la diminution ou disparition de la marge qui était liée à la situation de monopole des firmes face aux firmes régionales afin d'éliminer l'inefficacité interne et la disparition des gaspillages dans les entreprises,

- Réorganisation des entreprises et du travail, incitation à l'innovation, amélioration de la qualité des produits, créer de l'emploi et la stabilité des prix.

- Concernant les pays en développement, la majorité de ces derniers préfèrent s'organiser autour d'un bloc régional pour mieux affronter les effets de la mondialisation. Notamment, renforcer leur sécurité d'accès aux marchés de ces principaux partenaires commerciaux et faire face aux chocs externes en se dotant d'un pouvoir collectif de négociation pour défendre les intérêts communs à l'international.

III. Typologie conceptuelle de l'intégration économique régionale

Plusieurs classifications ont été proposées par certains économistes pour classer les différentes formes des accords économiques régionaux. Dans ce présent travail, on fera référence à la typologie BALASSA.B (1961) et celle de SIROEN qualifiée d'une typologie contemporaine.

III.1. La typologie de BALASSA.B (1961)

BALASSA nous enseigne que l'intégration économique est un processus séquentiel qui se déroule en cinq étapes : la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique, l'intégration économique parfaite. Ces différentes étapes sont distinguées et caractérisées par leurs dispositions minimales.¹

III.1.1. La zone de libre échange

La zone de libre-échange est l'association d'un ensemble de pays afin de baisser ou d'éliminer les barrières douanières entre eux et conserver leurs propres tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers. Fréquemment, ces accords excluent, au moins provisoirement, certains produits (ressources naturelles, services) et ne concernent pas les facteurs de production. Le but est de libéraliser les échanges entre les pays signataires par la disparition des freins aux échanges de marchandises entre les pays membres (barrières douanières).

Les principales zones de libre-échange sont l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA), l'accord de libre échange des pays de l'Association des Nations du Sud-Est Asiatique (ASEAN), et une multitude d'accords bilatéraux à l'exemple des relations qui existent entre UE et les pays européen non membres.

III.1.2. L'union douanière

L'élimination des tarifs douaniers entre un ensemble de pays voisins et la mise en place d'un tarif extérieur commun vis-à-vis des importations du reste du monde sont les deux principes de la création d'une union douanière. C'est pourquoi l'union douanière est définit comme une zone de libre-échange où les pays membres déterminent une politique commerciale commune avec le reste du monde.

Les exemples d'une union douanière sont : le MERCOSUR qui regroupe quatre pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay), le Groupe Andin (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela) et la SADC (South African Développement Community) est une union douanière articulée autour de l'Afrique du Sud.

¹ SUAREZ.A, « Intégration régionale : évolution d'un concept », éd. Hachette, Paris, 2009.

III.1.3. Le marché commun

Le marché commun combine les caractéristiques de l'union douanière à la libre circulation du capital et des travailleurs au sein de ce marché. Le passage au marché commun se traduit par la libre circulation de l'ensemble des facteurs de production (travail, capital) entre les pays membres. Il s'agit donc d'une Union douanière avec libre circulation de facteurs de production. La main d'œuvre, le capital et les entreprises peuvent se déplacer sans aucune restriction entre les pays de la région.

La communauté économique européenne (CEE) est l'exemple qui se rapproche le mieux de la définition de « marché commun » constitué en 1993.

III.1.4. L'union économique et monétaire

En plus de la suppression des restrictions concernant les mouvements de capitaux, le fondement d'une union économique et monétaire exige une certaine harmonisation des politiques macroéconomiques, budgétaires et monétaires.

L'union économique et un marché commun marqué par l'harmonisation des politiques économiques des États membres. Les pays membres forment un marché unique avec l'adoption d'une monnaie unique qui facilite les échanges et permet de favoriser la stabilité de ce nouvel espace économique en supprimant les risques de changes entre les monnaies des pays membres et en permettant la mise en œuvre d'une politique monétaire unique. Les autorités et les souverainetés nationales sont ainsi transférées à l'autorité centrale régionale.

III.1.5. L'union politique

C'est le degré le plus élevé d'intégration où les pays membres deviennent une seule nation par l'unification des politiques monétaires, fiscales et sociales et mettent en place des processus judiciaires et législatifs communs. La mise en place d'une autorité supranationale serait le seul dépassement institutionnel envisageable, lorsque les membres se transforment juridiquement en un pays unique.¹

L'UE est l'exemple de cette forme d'intégration avec la mise en œuvre d'une politique économique commune au plus haut niveau de la hiérarchie.

¹ SIROEN.J.M, « La régionalisation de l'économie mondiale », éd.la découverte, Paris, 2000.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

Le tableau suivant est une synthèse du processus de l'intégration selon BELA Balassa :

Tableau n° 1 : le processus de l'intégration économique régionale selon BELA Balassa

	Elimination des tarifs et des quotas	Tarif extérieur commun	Libre circulation des facteurs de production	Harmonisation de la politique économique	Unification politique et institutionnelle
Zone de libre échange	x				
Union douanière	x	X			
Marché commun	x	X	x		
Union économique	x	X	x	x	
Union politique	x	X	x	x	X

Source : SUAREZ « intégration régionale, évolution d'un concept », page 22

Selon la typologie présentée par BALASSA.B, les trois premiers types d'intégration régionale relèvent strictement de la politique commerciale. Par contre, les deux dernières à savoir, l'union économique et monétaire et l'union politique contiennent certaines dispositions qui vont au-delà d'une action sur les seuls mouvements d'échanges et nécessitent par conséquent une volonté politique parce qu'elles surpassent les lois du marché et le cadre de la théorie du commerce international. Les limites de chacune des étapes précédentes conduisent à envisager une nouvelle étape plus adéquate aux besoins des pays concernés.

III.2. La typologie contemporaine

En élargissant la perspective de BALASSA qui est calée sur la démarche européenne, on peut aujourd'hui distinguer les formes suivantes d'intégration régionale : les associations et forums de coopération, les accords de préférence non réciproques, la zone de libre-échange, l'union douanière, le marché commun, l'union monétaire.

III.2.1. Les associations et forums de coopération économique

Il s'agit d'une association de pays, créée sur une logique régionale ou interrégionale. Son objectif est d'organiser une large coopération économique entre les pays concernés. Cette coopération porte sur la politique macroéconomique, commerce, investissement, normes, politiques de la concurrence, environnement, etc.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

Ces associations n'ont pas été créées à bases d'une préférence commerciale quelconque. Elles visent souvent à préparer le terrain en engageant des négociations commerciales multilatérales ou à mettre en place des accords déjà conclus.

Ces associations et forums de coopération économique rentre dans le cadre de « régionalisme ouvert » par opposition au « régionalisme fermé » fondé sur des accords préférentiels. Néanmoins le développement de ces forums et leurs objectifs peuvent déboucher sur la création d'une zone de libre-échange.

Parmi les exemples concernant ces associations, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) qui est une des organisations les plus anciennes. Fondée sur une base européenne, elle s'est élargie aux pays les plus développés et plus récemment, à certains pays émergents. L'APEC (Asia-Pacific Economic Coopération), créée en 1989, regroupe la plupart des pays asiatiques, américains et océaniques riverains du Pacifique.¹

III.2.2. Les accords de préférence non réciproques

Les accords de préférence non réciproques sont fondés sur l'octroi unilatéral d'avantages à certains pays exportateurs sans que les pays importateurs obtiennent des avantages équivalents. Des pays généralement développés octroient des privilèges en matière d'avantages commerciaux sans aucune exigence identique.

Ainsi, l'Union Européenne ouvre ses marchés sans exigence de réciprocité immédiate à certains pays méditerranéens, d'Europe centrale, et ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

L'intégration économique régionale a plusieurs dimensions, commerciale, politique, territoriale et institutionnelle. L'objectif de la section suivante est d'analyser l'évolution théorique dans le domaine de l'intégration économique régionale par les différentes écoles économiques.

Section II. L'approche théorique de l'intégration économique régionale

Vu sa complexité, le phénomène de l'intégration économique régionale a connu plusieurs travaux qui ont conduit à renouveler les anciennes conceptions dites classiques (ce sont des conceptions qui ont été fondées, par l'école libérale sur les échanges commerciaux,

¹ SIROEN.J.M, op. cit.

la mobilité des facteurs de production et les unions douanières et une intégration planifiée par les Etats pour la conception volontariste) par des conceptions à champs d'analyse de plus en plus large en intégrant plusieurs éléments à savoir : les espaces géographiques et les territoires, les pouvoirs politiques et les stratégies des acteurs privés nationaux et internationaux.

I. La conception libérale : l'intégration par le marché

La conception libérale de l'intégration régionale est assimilée d'une manière générale à une union douanière, et pour les néo-classiques, l'intégration commerciale n'est qu'un synonyme d'une zone de libre échange des facteurs de production¹. Selon les libéraux, l'intégration, d'une manière générale, n'est que la continuité du principe de « laisser-faire » à une échelle plus élargie², et le protectionnisme, appliqué durant les années 1930, n'a conduit qu'au dysfonctionnement de l'économie mondiale. L'intégration, pour ce courant de pensée, consiste en la création d'un espace économique régulé par les forces du marché³.

I.1. L'analyse des classiques

Les théoriciens classiques s'interrogent sur le rapprochement entre l'optimum d'une libéralisation à l'échelle régionale et celui d'une libéralisation à l'échelle mondiale autrement dit : l'optimum d'une libéralisation à l'échelle régionale se rapproche-t-il ou s'éloigne-t-il d'une libéralisation à l'échelle mondiale ? Le reste du monde étant protectionniste (certaines économies ont besoin de plus de protection pour pouvoir assister les industries naissantes jusqu'à ce qu'elles deviennent compétitives et s'adaptent à la concurrence internationale et cela soit par la prohibition absolue, soit par des droits de douanes élevés), donc l'optimum à l'échelle mondiale n'est pas possible, mais une intégration à l'échelle régionale, basée sur des avantages comparatifs (une uniformisation nationale des mesures, un tarif externe unifié) peut conduire à un optimum de second rang « *second best* » qui est défini comme étant toute situation où il existe certains éléments empêchant la réalisation de l'optimum de Pareto⁴ mais cet optimum est conditionné par la création et la déviation du trafic, le jeu des économies

¹ HUGON.P , « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », op.cit, p. 37.

² SUAREZ.A, op.cit, p. 7.

³ SUAREZ.A, op.cit, p. 17.

⁴ L'optimum de Pareto : c'est la situation dans laquelle il n'est pas possible d'améliorer la satisfaction d'un individu sans détériorer celle d'au moins un autre.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

d'échelles et la concurrence¹. Jusqu'ici, l'union douanière est considérée par les classiques comme un simple modèle en faveur du libre-échange qui permet :

- Une augmentation de la taille du marché ;
- Un accroissement des flux commerciaux ;
- Une meilleure division de travail et une spécialisation internationale ;
- Une compétitivité plus poussée et une amélioration des rendements ;
- Libre circulation pour les facteurs de production ;
- Un accroissement du bien être mondiale.

I.2. Les critiques adressées aux classiques (avant 1950)

L'analyse des classiques a avérée partielle et elle a subi les critiques suivantes :

- Une inégalité de développement entre les pays ;
- Une mauvaise répartition des bénéfices et des tensions internes ;
- Une polarisation et un déséquilibre dans la zone d'intégration ;
- Un sous-emploi.

I.3. Les néo-classiques

Les néo-classiques prônent une activité économique sans l'intervention de l'Etat. L'intégration économique selon leur conception répond à ce principe, car l'intervention de celui-ci provoque une désintégration économique, c'est-à-dire l'intervention de l'Etat va conduire à fausser le jeu du marché, l'intégration dans ce cas consiste à créer un espace économique libéré de toute frontière étatique². Pour ce courant de pensée, il faut que certaines conditions soient présentes pour qu'on puisse dire que deux territoires sont intégrés par le marché comme la concurrence pure et parfaite, l'absence des droits de douanes, les coûts de distance sont nuls et l'absence des impôts sur les activités productives des deux territoires. *« Dans une analyse néo-classique, toutes les unités intervenant dans le cadre d'un marché de concurrence pure et parfaite sont intégrées les unes avec les autres et constituent un tout homogène et cohérent. Si nous supposons nuls les coûts liés à la distance, deux espaces nationaux en état de concurrence pure et parfaite, qui ne sont séparés par aucun droit de douane, et sur lesquels les charges pesant sur l'activité productive (impôts) sont analogues,*

¹ HUGON.P, op.cit, p.38.

² SUAREZ.A, op.cit, p.18.

ne constituent qu'un seul marché : les deux espaces sont « absolument » intégrés par les lois du marché »¹.

I.4. Critiques adressées aux néoclassiques

Plusieurs économistes se sont opposés à ce type d'intégration comme Maurice Allais qui pense que le libre fonctionnement du marché ne peut pas assurer seul l'intégration économique, mais il doit être complété par des institutions et une organisation sociale appropriées². Gunnar Myrdal, en observant le cas des pays en développement, a constaté que les forces du marché laissées à elles-mêmes vont conduire à l'accroissement des inégalités de développement entre les régions³, d'où une consolidation du rôle des Etats pour assurer les égalités de développement.

I.5. L'analyse de Viner

Viner a élaboré une théorie pure de l'union douanière. Il considère que le critère d'une union douanière est le gain provenant d'elle-même. Le gain est l'écart entre le commerce créé, qui se réfère à une augmentation du commerce entre les pays membres de l'union, et le commerce détourné qui veut dire une baisse du commerce entre les pays de l'union et le reste du monde. En effet, l'intégration douanière consiste à supprimer toutes les barrières douanières par les pays membres de la zone d'intégration, cela implique une discrimination à l'égard du reste du monde. Cette discrimination défavorise les pays qui ne sont pas membres de l'intégration tout en procurant un avantage pour les pays partenaires.

I.5.1. Création de trafic

Dans le cas d'une intégration régionale douanière entre deux pays A et B et avec la suppression des barrières douanières, il est possible de remplacer une production à coût élevé du pays A par une production à coût faible du pays B. Selon cette analyse de Viner, il peut avoir une expansion économique et efficiente du coût plus faible de l'industrie du B au dépend de celle supérieure de A⁴. Cette expansion est impossible à atteindre sans l'union douanière. Dans ce cas précis, il y a une augmentation de revenus dans les pays membres de l'union, à savoir A et B. Cette augmentation appelée par Viner, création de trafic.

¹ BYE.M, op.cit, p.34.

² SUAREZ.A, op.cit, p.19.

³ LALONDE.F, « Gunnar Myrdal et la social-démocratie », la collection : Les classiques des sciences sociales, Québec, 1990, p.11.

⁴IBRAHIM.A, « la théorie traditionnelle de l'intégration économique et ses insuffisances au niveau des pays en voie de développement », revue économique, p.121

I.5.2. Détournement de trafic

L'effet du détournement, c'est lorsque la demande d'un pays membre de l'intégration est détournée d'un producteur à coût plus bas qui est le reste du monde vers un producteur à coût élevé. Dans l'exemple précédent, le pays A oriente sa demande vers le pays B même si le coût de production en dehors de l'intégration (reste du monde) est inférieur.

Tableau n2 : Création et détournement du commerce selon Viner

	Pays A	Pays B	Pays C
1. Les coûts de production en chaque pays	35	26	20
2. Prix (coûts +droits) minimum possible sur le marché de A selon la provenance du produit :			
a. Avec un droit de douane Ad Valorem de 100%	35	52	40
b. Avec un droit de douane Ad Valorem de 50%	25	39	30

Source : BYE.M et DE BERNIS.G, « les relations économiques internationales, échanges internationaux », éd. Dalloz, 1977, p740.

Selon les données du tableau n° 2 ci-dessus, on peut constater deux situations différentes. Les deux situations sont liées au tarif douanier appliqué qui peut être prohibitif, c'est-à-dire un taux de 100%, ou non prohibitif qui est un taux de 50%.

a. Tarif douanier prohibitif

Avant la constitution d'une union douanière, le pays (A) applique un droit de douane de 100% sur les biens importés des deux pays (B) et C. Dans ce cas, ces deux biens importés seront plus chers « 52 pour le produit de B et 40 pour le produit de C ». Dans ce cas, le pays (A) a intérêt à s'approvisionner sur le marché local et importer le déficit de l'extérieur. Dans une union douanière qui regroupe les pays (A) et (B), le détournement du commerce n'aura pas lieu et l'approvisionnement du pays (A) (coût 35) se déplace vers la source à moindre coût qui est le pays (B) (coût 26).

b. Tarif douanier non prohibitif

Dans le contexte d'application d'un tarif douanier de 50%, les produits du pays C seront compétitifs en termes de prix (40), deux situations peuvent être envisagées ;

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

- Avant la mise en place de l'union douanière, le pays (A) s'adresse au pays C pour s'approvisionner. Même dans le cadre d'une union douanière, (A) continue à s'approvisionner du pays C.

- Dans la deuxième situation, si (A) constitue une union douanière avec C (et il s'approvisionnait auprès de C avant l'union), le pays (A) dans ce cas change sa source d'approvisionnement du fait de l'union. Dans cette situation, il y a déviation du commerce du fait que (A) passe du producteur le moins cher « C » vers le producteur le plus cher (B).

I.5.3. Limites de l'analyse de Viner

L'apport de Viner est très important pour la théorie de l'intégration. Toutefois, cette contribution, comporte quelques fragilités. Premièrement, une intégration douanière doit être jugée par rapport à un ordre réellement existant et non-pas un ordre idéal.

Donc une intégration doit être évaluée à partir de ses effets réels pour dire en fin que l'intégration en question représente un progrès par rapport au cadre national.

Deuxièmement, l'intégration régionale est un progrès vers le libre échange international, malgré l'existence d'une discrimination à l'égard du reste du monde.

I.6. Prolongement de la théorie de l'intégration douanière

Des critiques se sont adressées aux travaux de Viner mettaient en exergue leurs caractères incomplets. Plusieurs auteurs ont repris ces travaux en apportant de nouveaux éléments explicatifs.

I.6.1. L'apport de GEHRELS

GEHRELS a approfondi son analyse par rapport à VINER en prenant en considération le consommateur. Il trouve que l'intégration douanière conduit à une réduction des prix des produits provenant des pays membres. Cette baisse des prix provoque automatiquement une augmentation de la consommation accompagnée d'une augmentation des flux entre les pays partenaires. Le résultat de cette intégration renforce les avantages et l'intérêt des consommateurs.

GEHRELS a basé son analyse sur trois pays et 2 produits. Suite à l'application d'un modèle géométrique, il a tenté de démontrer que même avec une mauvaise utilisation des ressources (détournement du commerce), cette situation peut être redressée par les effets de consommation (augmentation des gains à l'occasion des échanges)

I.6.2. L'apport de LIPSEY

Lipsey a montré que la déviation du commerce international est plus complexe que l'analyse de Viner. Il considère qu'une étude sur l'union douanière n'est possible sauf dans un cadre de l'équilibre général. Les unions douanières entraînant des détournements du commerce qui peuvent provoquer une augmentation ou une diminution de la production totale à l'intérieur de l'union ou dans le reste du monde.

En plus de l'analyse de Viner qui a évoqué la substitution entre les pays avec le changement de la source d'approvisionnement, Lipsey évoque une autre substitution qui concerne les produits. L'auteur trouve que l'union douanière produit des effets de production et des effets de consommation, mais pour bien juger une union douanière sur le bien-être, on doit tenir compte des effets de la consommation.

I.6.3. L'apport de MEADE

MEADE a axé son analyse sur les effets de la consommation et son explication est basée sur le niveau des tarifs à l'intérieur de l'union douanière en présentant les éléments suivants :

- L'union douanière est plus importante lorsqu'elle est large parce qu'elle s'approche du libre-échange.
- Plus le tarif avant l'union est élevé, plus l'union est bénéfique.
- Plus les différences de coûts entre les pays de l'intégration sont faibles par rapport à un seul pays, plus les gains de l'union sont importants.

II-La conception volontariste

La conception volontariste est appelée aussi conception dirigiste ou par opposition à la conception d'intégration par le marché, conception planifiée par l'Etat. Elle considère l'intégration comme étant un processus nécessitant une intervention de l'Etat pour opérer des transformations réelles, c'est-à-dire substituer aux structures existantes à l'échelle nationale des unités structurées dans un cadre géographique plus étendu¹.

L'intégration volontariste est caractérisée par le protectionnisme des industries régionales, par la mise en place des projets ayant pour objectif la création des effets de polarisation et par un système productif basé sur un système des prix différenciés du système des prix mondiaux. L'intégration, selon cette conception, véhicule un régionalisme fermé qui

¹AVOM.D, OP.CIT, p. 46.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

s'inscrit dans le cadre de l'économie planifiée ; elle est différenciée selon des degrés : elle va de la division socialiste du travail du CAEM¹ jusqu'à la substitution des importations du CEPAL² (adopter une protection sélective sur les importations provenant du reste du monde). Elle est définie comme un processus de déconnexion vis-à-vis de l'économie mondiale³, qui nécessite plus de solidarité entre les Etats membres pour la réalisation de ses objectifs.

Ce type d'intégration a été adopté par des pays dont l'économie est planifiée. Il a connu l'échec après l'effondrement du bloc socialiste en conduisant à l'apparition d'une forme de désintégration entre les pays qui ont en fait partie⁴, c'est-à-dire ces derniers, tout en adoptant des politiques d'ouverture vers l'extérieur, ont érigé des politiques protectionnistes entre eux.

III. L'intégration politique

Ce type d'intégration est caractérisé par un transfert de souveraineté à des degrés différents d'une zone à une autre et qui aboutit le plus souvent à une forme de confédération ou de fédération⁵.

Son objectif est de réintroduire la dimension politique dans les décisions économiques. Elle est considérée comme étant un moyen pour dépasser les conflits régionaux et se prémunir contre les risques de conflits entre les pays « *Le transfert de souveraineté et la production des biens publics à des niveaux régionaux sont une réponse aux débordements des Etats dans le contexte de la mondialisation* »⁶.

IV. La dimension territoriale de l'intégration

Cette intégration s'inscrit dans le cadre de la nouvelle géographie économique. Elle est assurée par les conglomerats ou par des firmes qui font des stratégies à une échelle régionale et dans un environnement caractérisé par une concurrence imparfaite et des espaces non homogènes.

¹Conseil d'Assistance Economique Mutuelle.

²Commission Economique Pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

³ HUGON.P, « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », op.cit, p.37.

⁴Idem

⁵Une forme confédérale suppose la mise en place des structures intergouvernementales, le pouvoir de décision est attribué au conseil des ministres et aucun organe ne peut imposer à un Etat membre la mise en œuvre des règles commune, la forme fédérative ou bien fédérale, le cas de l'union européenne, véhicule une vision d'une intégration politique un peu avancée par rapport à la précédente, elle suppose la mise en place des structures supranationales dotées de différentes formes de pouvoir, législatif, exécutif et juridique. La décision prise par l'exécutif doit être appliquée par tous les Etats membres.

⁶ HUGON.P, « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation ». Op. cit, p.75.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

Cette intégration est caractérisée par des effets d'agglomération et de polarisation qui conduisent à créer des externalités positives. En géographie, l'intégration territoriale est l'intégration d'un territoire dans un autre pour former un nouveau vaste territoire. L'interdépendance des territoires est conditionnée par la complémentarité entre les effets d'agglomération, c'est-à-dire l'existence d'un système productif permettant une taille du marché, la diversification des produits ainsi que l'existence d'infrastructures interconnectées.

Comme résultat de l'interdépendance des territoires : la baisse des coûts de transport liée aux effets de la diffusion et de la contagion de la croissance et la baisse des coûts des transactions et le transfert technologique. Enfin, ce type d'intégration conduit à une division régionale du travail, et a pour objectifs¹ :

- L'interdépendance des acteurs : externalités positives ;
- La coopération fonctionnelle ;
- La maîtrise des variables jouant à l'échelle régionale ;
- La réduction des coûts des transactions ;
- La compensation des asymétries.

Ce type d'intégration favorise la divergence de croissance surtout entre le Nord et le Sud, autrement dit : entre un centre industrialisé et une périphérie moins industrialisée, sauf s'il y a un mécanisme de transfert. Chez les classiques, les échanges permettent d'atteindre une situation d'équilibre, ce qui converge le bien être des deux régions (le centre et la périphérie).

Pour mieux comprendre les mécanismes et les déterminants de transfert entre le centre et la périphérie, Krugman, a dégagé une hypothèse de régions différentes et deux secteurs ; un secteur agricole immobile, traditionnel caractérisé par des rendements constants en vendant un produit homogène sur un marché concurrentiel. Le bien de ce secteur est produit par des agriculteurs qui ne peuvent pas devenir des ouvriers et qui sont attachés à leur région, et un secteur industriel mobile, à des produits différenciés où chaque firme produit une seule variété de produit à des rendements croissants, les biens de ce secteur sont produits par des ouvriers qui peuvent se déplacer d'une région à une autre à condition que leur salaire réel y soit élevé. Pour cet économiste, la production industrielle qui se localise dans une région doit satisfaire la demande dans l'autre région et pour faire il faut exporter et, par conséquent, subir des coûts de transport. Pour éviter ces coûts supplémentaires le producteur cherche à se localiser dans les deux régions mais cette situation ne favorise pas les rendements croissants

¹HUGON.P, « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation ». op.cit, p.36.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

parce que la production est répartie en deux. Krugman a constaté que les coûts de transport et les économies d'échelles sont les déterminants dans la concentration des entreprises dans une zone géographique par rapport à une autre, autrement dit les firmes doivent faire un arbitrage entre le bénéfice tiré des économies d'échelles (rendement croissant) favorisant la concentration des activités et la proximité des marchés, donc la dispersion des activités pour faire baisser les coûts de distance¹. Selon le même auteur, les entreprises ont tendance toujours à se concentrer là où la demande est importante là où les firmes se localisent. Les économies de petite taille sont peu compétitives, parce qu'elles se caractérisent par des coûts de transport élevés et des faibles économies d'échelles. Pour Krugman, plus les économies d'échelles sont importantes plus les concentrations sont probables, plus les coûts de transports sont élevés plus la probabilité d'une dépolarisation s'accroît, mais une dépolarisation au profit d'une zone peu industrialisée est probable sous deux conditions : lorsque les coûts de transports deviennent de plus en plus élevés ou lorsqu'il y a une forte insensibilité de cette région aux économies d'échelles².

V. L'intégration institutionnelle

Elle est appelée aussi intégration par les règles, elle consiste en l'établissement d'un système commun à travers la mise en place d'un ensemble de règles et de pratiques de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés³.

Ce type de régionalisme est défini comme étant vertical parce qu'il met l'accent sur les relations Nord-Sud et sur la coordination des politiques économiques. Il peut contribuer à réduire la réversibilité des politiques économiques (les politiques de libéralisation suivies par les pays en développements depuis le milieu des années 80) et à mettre en place des règles permettant des décisions à long terme de la part des investisseurs⁴. Parmi les objectifs de cette intégration, on peut citer:

- La coordination ou l'unification des politiques économiques et leur crédibilisation ; un pays du nord peut se porter garant en donnant une certaine crédibilité à ces politiques en réduisant en même temps les conflits d'intérêt nationaux ;

¹LUBERNE.P.E, « Economie Géographique / Centres Et Peripheries de Production », papiers universitaires, WordPress, 2012 ;

² HUGON.P, « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », op.cit, p.62.

³ Idem, p.50.

⁴ HUGON.P, « La trajectoire inversée de la régionalisation en Afrique sub-saharienne et en Asie orientale : le rôle des marchés, des institutions et des réseaux », éd. Boeck. Bruxelles, 2001, p 47

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

- L'ancrage d'une monnaie unique et la création d'une banque centrale à l'exemple de l'union monétaire de la zone franc.

Section III : L'intégration régionale dans les pays en voie de développement

L'unité, la coopération et l'intégration ont été de tout temps des objectifs fondamentaux pour les pays en voie de développement (PVD). La priorité a été initialement de s'assurer un poids et une autorité politique accrue sur la scène internationale. Mais au fur et à mesure que les défis de la mondialisation et de l'interdépendance se sont imposés à ces pays, avec le risque d'une marginalisation, cet objectif d'intégration est redevenu prioritaire. Le régionalisme dans les PVD consiste à promouvoir la croissance économique et le développement. Le régionalisme, en particulier pour une intégration des marchés au niveau régional, était un moyen d'aider les PVD à surmonter les problèmes structurels auxquels ils étaient confrontés.

I. Les PVD et l'intégration régionale

Les pays en voie de développement ont commencé à prendre en compte les dynamiques liées à la régionalisation au lendemain de la seconde guerre mondiale suite à leur accession à l'indépendance et aussi le contexte de début d'émergence de la communauté économique européenne. Des nouveaux concepts liés à cette dynamique commençaient à apparaître comme « les zones d'échanges organisées » et les marchés communs des pays en voie de développement¹ ».

Depuis cette période, les pays en voie de développement ont des tentatives de groupement entre eux notamment ceux qui sont géographiquement voisins.

I.1. Traitement préférentiel des pays en voie de développements : accords régionaux et système général :

Depuis quelques années, les pays en développement PVD multiplient leurs efforts en matière d'intégration économique régionale et on observe dans différentes parties du monde la relance ou l'expansion d'accords régionaux existants, voire la création de nouveaux groupements. Les exemples les plus notoires sont l'Association des Nations de l'Asie du Sud (ANASE) qui a mis la libéralisation des échanges à son programme. Le Mercosur en Amérique latine, l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEOA) et la

¹BOURGUINAT.H, « intégration régionale et développement présentation », extrait de ; BROT.J et GERARDIN.J, article disponible sur <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2001>, p.11.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), qui a mis au point une nouvelle stratégie d'intégration des marchés.

I.2. Régionalisation traditionnelle et les nouvelles tentatives d'intégration

Les récentes initiatives en matière d'intégration sont régulièrement qualifiées de « Régionalisation nouvelle » afin de les démarquer de la « régionalisation traditionnelle » au cours des années 1960 et 1970. La première vague n'a pas eu d'effet durable mais la seconde s'annonce décisive.

I.2.1. Régionalisation traditionnelle

Tout au long des années 1960 et 1970, la plupart des PVD adoptaient des stratégies du développement basées essentiellement sur l'industrialisation et axées sur la substitution des importations ces industries naissantes étaient l'argument théorique systématiquement avancé pour défendre la protection tarifaire, en d'autres termes, les sociétés locales devaient être protégées de leurs concurrents étrangers déjà établis pour avoir la moindre chance de s'implanter dans la fabrication.

Cette application de droits de douane élevés est justifiée pour appuyer cette stratégie de développement et également devenue une source précieuse de revenu pour le financement des investissements publics en rapide expansion.

La mise en œuvre et la surveillance adéquates des politiques d'intégration adoptées n'étaient pas en mesure d'assurer la préparation. Elles sont même dans certains cas, largement dépendantes du financement de donateurs pour leur fonctionnement courant. Une telle base ne peut permettre de réel progrès.

I.2.2. L'échec de la régionalisation traditionnelle dans les PVD

La réussite d'une intégration dans les PVD n'est pas souvent le résultat des efforts mis en œuvre. L'échec de la régionalisation traditionnelle dans le cas des PVD s'explique par des facteurs de différentes natures.

I.2.2.1. Facteurs d'ordre économique

Le succès de l'intégration régionale est conditionné par un certain nombre de données économiques et non économiques préalables, dont les principales sont liées à la stabilité macro-économique et monétaire.

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

L'échec de la planification industrielle régionale, principe selon lequel les secteurs industriels seraient répartis entre les pays participants qui approvisionneraient l'ensemble du marché régional. Il y avait une utilisation massive de la capacité de production et un manque de compétitivité.

L'intégration traditionnelle dans les PVD n'a pas favorisé l'innovation technologique et elle a fortement négligé toute activité orientée vers l'exportation.

I.2.2.2. Facteurs d'ordre institutionnel et faiblesse d'infrastructures

L'absence des conditions préalables requises et la structuration insuffisante des institutions. Généralement, la création d'institutions régionales dotées de secrétariats peu actifs et de pouvoirs pratiquement inexistantes. Ces instances sont des lieux de confrontation d'intérêts entre les pays membres, puis elles sont confrontées à un manque de ressources et à des pressions politiques dans la gestion de leur personnel.

L'insuffisance des infrastructures de transport et de communication représente un obstacle majeur aux échanges entre les PVD en les rendant plus complexes et plus onéreux.

I.2.2.3. Facteurs d'ordre politique et conflits

Par ailleurs, l'existence de conflits ou d'une guerre civile dans l'un des Etats membres ou même entre les Etats, freine de toute évidence, la progression vers une véritable intégration économique. Les PVD n'ont pas été tentés par la supranationalité, qui implique le partage d'une souveraineté qu'ils venaient souvent à peine d'acquérir.

Des disparités multiples existent entre les Etats membres. En plus des décalages économiques cités précédemment (le revenu, degré d'industrialisation...), de même pour ce qui concerne les systèmes politiques, la culture, l'histoire et la langue.

On considère généralement, lorsque des pays déclarent qu'ils veulent constituer une union douanière ou une zone de libre-échange, qu'ils sont parfaitement capables de le faire pour autant qu'ils établissent un programme valable sur papier. Mais la concrétisation est un processus délicat qui implique la fixation d'objectifs réalistes.

I.2.3. Les nouvelles tentatives d'intégration dans les PVD

Les nouvelles initiatives d'intégration avaient davantage de chances de réussir que les Précédentes, Premièrement, parce qu'elles se situent dans un contexte politique et économique très différent. La guerre froide est terminée et certaines rivalités qui ont entravé le règlement des conflits ont disparu. Par ailleurs, de nombreux PVD sont passés d'un régime

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

autoritaire à un régime démocratique. Et l'influence de la société civile sur les décisions économiques a sensiblement augmenté. Sur le plan économique, on assistait à une ouverture et à un jeu plus libre des forces du marché.

Les politiques macroéconomiques se sont stabilisées. La plupart des PVD ont entrepris des programmes d'ajustement structurel en accord avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes de coopération. Les chocs économiques qui ont ébranlé ces pays durant les années 1970 et 1980 à cause de fluctuation du cours des produits de base, des taux d'intérêt et des taux de change tendent à s'atténuer. Les nouvelles initiatives d'intégration ne mettaient plus l'accent sur les barrières protectionnistes, ni sur la substitution des importations, et elles sont davantage tournées vers le monde extérieur.

II. La régionalisation : un outil d'intégration dans l'économie mondiale

La nouvelle division internationale du travail considère que l'intégration dans l'économie mondiale sera une étape positive sur la voie au développement économique et aujourd'hui controversée car tout dépend de la manière dont l'intégration est réalisée. La première question qui se pose dans ce nouveau contexte est de savoir si les PVD doivent poursuivre cet objectif à titre individuel ou de façon coordonnée et structurée par le biais de la régionalisation.

II.1. La nécessité de l'intégration régionale

La plupart des marchés des PVD sont caractérisés par leurs tailles restreintes, et leurs ouvertures les mettent souvent face à une interdépendance accrue, ce qui rend ces économies vulnérables en cas de choc économique.

Pour cette raison, certains pays sont devenus parties prenantes dans les politiques économiques de leurs voisins. Dès lors, une coordination régionale, quel que soit sa forme, devient absolument impérative.

Dans ce nouveau paradigme, il n'est donc plus question pour les PVD de demander s'ils doivent participer à la régionalisation mais c'est d'y aller au-delà et de chercher quel type de régionalisation leur convient le mieux.

II.2. Les exigences pour la réussite de l'intégration

La réussite d'une intégration régionale nécessite au préalable l'application de principes politiques généraux tels que l'Etat de droit. Le respect des droits de l'homme et la transparence des pouvoirs publics sur le plan économique, les principes fondamentaux

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

doivent être ceux d'une saine gestion monétaire et économique. Ce sont ces mêmes principes qui régissent le régime multilatéral des échanges et qui conditionnent l'adhésion au FMI et à l'OMC.

II.3. L'avantage du régionalisme par rapport au libéralisme unilatéral

Pour les pays en voie de développement, la libéralisation unilatérale nécessite un coût élevé et exige des ajustements budgétaires majeurs. Les sources la plus importantes de financement sont les taxes liées au commerce. Dans ce sens, la libéralisation régionale devrait faciliter les choses. De même une libéralisation plus rapide et mieux coordonnée au niveau du marché régionale (par rapport au marché mondial) réduira les coûts d'ajustement à assumer par le secteur privé.

Aussi, l'intégration régionale offre l'opportunité d'accéder aux marchés des partenaires régionaux. Conjugée à une ouverture organisée et progressive des marchés au reste du monde. Souvent, la régionalisation limite l'influence des groupes de pression qui souhaitent le retour au protectionnisme.

II.4. L'appui à l'intégration économique régionale

Une intégration économique, nécessite une projection préalable d'un certain nombre d'orientations, afin de renforcer les capacités qui vont permettre d'atteindre cet objectif. L'approche pourrait axer sur l'élément humain. La formation du personnel chargé d'élaborer les stratégies et d'assumer les obligations au niveau régional et de l'OMC. Il est impératif de relever les compétences des services douaniers face aux procédures de vérification de l'origine ou aux réglementations phytosanitaires et sanitaires.

Une très large attention doit être accordée à la conception institutionnelle et au cadre réglementaire d'intégration régionale.

Il convient également de simplifier, d'harmoniser les règles et les normes qui régissent les domaines d'activités économiques tels que la normalisation, le contrôle de la qualité et les procédures de paiements internationaux.

Il convient également de développer les capacités analytiques afin de prévoir les effets économiques de la libéralisation des échanges et de l'intégration régionale.

Les différentes structures d'intégration devraient avoir pour mission de représenter leurs membres à l'OMC ce qui économiserait des ressources et renforcerait les positions. Un resserrement des liens est envisageable entre la surveillance multilatérale des politiques monétaires et commerciales et la surveillance politique économique au niveau régional.

II.4.1. L'apport de l'Union Européenne

L'UE apporte volontiers son appui à des initiatives d'intégration réalistes des PVD. L'un des grands objectifs de développement conférés à l'UE par le Traité de Maastricht est l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale et de l'avis général, l'intégration régionale relève à part entière de cette stratégie.

S'avèrent conformes aux programmes nationaux d'ajustement structurel ainsi qu'au régime multilatéral, les appuis couvrent trois domaines interdépendants :

- Le renforcement des capacités (y compris l'assistance technique, la formation et la recherche) en matière d'intégration économique régionale, au niveau des institutions régionales et des gouvernements nationaux ;
- L'aide au secteur privé afin de faciliter sa restructuration dans la perspective d'un marché régional et mondial élargi, y compris des améliorations dans le secteur financier ;
- Un appui aux gouvernements qui participent à la mise en œuvre de l'intégration régionale afin de les aider à gérer l'impact transitoire sur les ressources budgétaires (balance de paiements ou soutien budgétaire).

Les avancées de l'intégration en Europe exercent une forte influence sur les pays situés à sa périphérie. C'est dans ce sens que les pays du Balkans cherchent à s'arrimer avec l'Union Européenne par divers biais à savoir, monétaires, et les politiques d'aide.

II.4.2. L'appui du GATT

L'ancien GATT, reconnaît, dans son l'article 24, les zones de libre-échange et les unions douanières. Ces nouvelles organisations dans la considération du GATT, ne sont que des exceptions à la clause de la nation la plus favorisée.

Selon le GATT « *plusieurs pays ont ou peuvent avoir la même raison d'être sur le plan économique que le processus d'intégration à l'intérieur d'un seul Etat souverain* »¹.

Le GATT à travers sa politique et ses analyses considère qu'il est évident de surveiller le démantèlement des barrières imposées aux échanges entre un petit nombre de partenaires commerciaux avec lesquels existent des relations de confiance.

¹ECHINARD.Y, « le nouveau régionalisme », l'annuaire français des relations internationales, volume VIII, 2007, p.778.

II.4.3. L'appui de l'OMC

L'OMC, au même titre que le GATT, encourageait les structures et les accords régionaux. Depuis l'aboutissement de l'Uruguay Round a conduit à la mise en place de l'organisation mondiale du commerce, il est remarquable que ses dispositions renforcent le système multilatéral régissant les échanges. L'OMC trouve que le régionalisme et le multilatéralisme sont à l'origine d'approche complémentaire et non contradictoire. C'est ainsi que l'OMC a créé en 1996 le comité des accords régionaux qui a pour mission d'examiner les différents accords et d'analyser leurs conséquences systémiques.

II.4.4. L'appui de la Banque Mondiale

La banque mondiale a également montré l'intérêt des intégrations régionales. Elle mène depuis 1996 un projet d'étude sur le régionalisme. Le projet a débouché déjà sur plusieurs conclusions et publications.

III. L'intégration régionale en Afrique

Dans un rapport commun, élaboré par la banque africaine de développement, la banque mondiale et le forum économique mondial en 2013, il est souligné que l'intégration régionale représente un instrument essentiel en faveur de l'Afrique pour accroître sa compétitivité, diversifier sa base économique et créer de l'emploi¹.

L'intégration régionale en Afrique peut stimuler le progrès réalisé par les économies africaines, par conséquent, une compétitivité à long terme. Elle est la clef qui permet aux pays africains de remédier à la faiblesse économique du continent et apporte des avantages économiques et sociaux plus larges² et elle devrait donc être considérée comme un choix prioritaire. Elle doit répondre d'une part aux besoins du développement économique à l'ère de la mondialisation, et d'autre part de doter le continent d'une réalité politique.

III.1. Projet de l'intégration régionale en Afrique :

Le troisième Forum pour le Développement de l'Afrique (ADF III) est consacré à l'intégration économique tout en mettant en exergue la décision des chefs d'Etat africains prise au sommet de Lusaka et qui consiste à créer l'Union Africaine. L'accélération du développement de l'Afrique passe par l'intégration économique. En s'appuyant sur les

¹ Forum économique mondial disponible sur le site : <https://fr.weforum.org>

²Rapport de la Banque Mondiale sur: [http://www.banquemondiale.org/fr/news/press release/2013/05/09/regional-integration-key-to-africa-s-future-competitiveness](http://www.banquemondiale.org/fr/news/press%20release/2013/05/09/regional-integration-key-to-africa-s-future-competitiveness)

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

expériences acquises en matière d'intégration régionale à travers le monde, l'ADF compte orienter la réflexion sur l'identification des priorités et les grandes options qui peuvent accélérer l'intégration du continent en prenant en considération les mesures nécessaires pour une union économique et monétaire dans un cadre africain.

Selon les conclusions de l'ADF, la régionalisation pourrait donc être la passerelle qui permettra aux PED d'embarquer sur le navire de l'économie mondiale et d'ajouter que le monde entier, le mouvement vers l'intégration régionale est en plein essor, sous la pression des trois superpuissances économiques qui sont les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

III.2. Les obstacles à l'intégration régionale en Afrique

Ces quarante dernières années sont chargées de tentatives de promouvoir l'intégration politique et économique en Afrique. A part quelques réussites dans le domaine de coopération et d'intégration sous-régionales, les efforts d'intégration de toute l'Afrique n'affichent pas encore des résultats concrets. Les circonstances particulières du continent rendent l'intégration régionale particulièrement difficile dans le contexte de mondialisation. L'Afrique à des niveaux de pauvreté extrêmes et sa part dans le commerce mondial est dérisoire. Son capital humain et ses infrastructures sont les moins développés du monde.

III.2.1. Le retard de compétitivité

Tous les pays africains sont en voie de développement. L'écart de compétitivité est très important entre le continent africain et les autres régions émergentes. Le retard enregistré porte sur plusieurs aspects, à savoir, la qualité des institutions, les infrastructures ou les politiques macro-économiques. Le problème majeur est interne au continent et il s'agit de décalage de compétitivité entre les économies africaines les mieux classées et celles du bas du classement. Économiquement, des pays ont plus de chances à s'intégrer, lorsque leurs relations réelles et monétaires sont si intenses que leurs marchés réagissent simultanément aux mêmes chocs.

III.2.2. La nature et le volume des échanges

Les exportations représentent également un problème majeur pour une réelle intégration en l'Afrique. Le commerce extérieur des pays africains est axé essentiellement sur les produits de base, et sa part dans les échanges mondiaux est pratiquement insignifiante. L'existence de nombreuses communautés régionales et même avec la libéralisation des

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

marchés, les échanges intra-africains sont limités. Autres problèmes liés à cette faiblesse des échanges relèvent de la lourdeur des administrations frontalières et l'utilisation limitée des technologies de l'information et de la communication.

III.2.3. La faiblesse des infrastructures

Le déficit en matière d'infrastructures pour les pays africains constitue une entrave à l'intégration régionale. L'infrastructure de base est un élément essentiel pour aider les économies africaines à accroître la productivité, à améliorer la santé et l'éducation et à assurer une distribution équitable des richesses nationales. Développer les infrastructures de l'énergie, du transport et les technologies de l'information et de la communication peut maximiser les avantages de l'intégration régionale.

III.2.4. Cibler les pôles de croissance

Les pôles de croissance consolident les capacités productives et stimulent l'intégration régionale. Le continent africain doit mettre en œuvre des investissements pluriannuels et encourager le partenariat public / privé. Les politiques adoptées doivent cibler les secteurs orientés vers l'exportation ainsi que les infrastructures de soutien.

IV. Les pays émergents et l'intégration régionale en Afrique

Le processus d'intégration régionale est souvent accompagné par des acteurs externes comme les anciennes puissances coloniales et les institutions internationales. Les pays émergent quant à eux, ils ne sont pas restés à la marge de ce mouvement. Ces dernières décennies, les pays émergents contribuent à la construction régionale de l'Afrique. Cette contribution s'inscrit dans une phase décisive pour le développement de ce continent.

L'avantage apporté par les pays émergents c'est application de méthodes relativement différentes que celles des pays développés dans leur coopération avec les pays africains de point de vue économique, politique et idéologique.

Les pays émergents confirment leur souhait de renouveler les relations avec l'extérieur, en particulier l'Afrique, et aspirent atteindre des avantages communs en mettant en place des politiques gagnant/ gagnant et établir un équilibre horizontal, dont la vitalité proviendrait de l'interdépendance mutuelle.

IV.1. La Chine et l'intégration régionale en Afrique

La nature des relations entre les pays africains d'une part et les collaborateurs extérieurs d'une autre part est influencée d'une certaine manière par l'implication des pays émergents. La présence chinoise en Afrique peut être considérée exceptionnelle. Les relations sino- africaines se distinguent d'une nouvelle vision concernant les enjeux de développement et de l'intégration régionale.

La présence de la Chine en Afrique est qualifiée de l'inter régionalisme hybride¹ et elle peut transformer le continent à condition que les volontés politiques et les besoins économiques soient exprimés collectivement.

L'initiative « la ceinture et la route »², annoncée par la Chine en 2013, prévoit une coopération sino-africaine dans une stratégie de développement à long terme ayant pour objectif, pas seulement la promotion des échanges économiques, mais une extension au niveau global avec la combinaison des moyens bilatéraux et multilatéraux. C'est dans ce sens que la Chine considère que l'intégration africaine est plus que nécessaire.

Le soutien de la Chine aux pays africains est de nature politique et morale au même temps. Ce soutien est concrétisé dans le cadre du Forum sur la Coopération Sino-africain (FOCAC).

Le forum sino- africain a confirmé de 2006 que l'Afrique est au cœur de l'intérêt des stratégies extérieures chinoises. Cet intérêt s'est traduit sur le terrain par la création d'un fonds de développement pour l'Afrique³ doté de 5 milliards de dollars, annulation d'une dette pour 31 pays dont le montant est de 1,4 milliards de dollars avec une augmentation du budget destiné à l'aide des pays d'Afrique⁴.

IV.2. Le volume des échanges commerciaux entre la chine et l'Afrique

De 2000 et 2007 le commerce entre la Chine et l'Afrique a connu une augmentation très remarquable et il s'est multiplié par 7 pour atteindre 70 milliards de dollars⁵. En 2007, 10% des exportations africaines sont destinées vers la Chine dont 70% de pétrole et 15% des matières premières.

¹MENG.J, « Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines », revue internationale des francophonies, disponible sur : www.rifrancophonie.com (consulté le 29/07/2019).

²Idem

³ DELCOURT.L, « La Chine en Afrique : avantages ou inconvénients pour le développement », site de presse disponibles sur www.cetri.be, consulté 30/07/2019

⁴ DELCOURT.L, op.cit, consulté 30/07/2019

⁵ French.xinhuanet.com site d'information consulté le 30/07/2007

IV.3. Critiques adressées à la présence chinoise en Afrique

L'aide de l'UE peut être qualifiée d'un ensemble de conditionnalités visant à reformer les économies africaines dans un sens libéral dans le but de les intégrer à l'économie mondiale. Mais également, la présence chinoise dans le continent noir fait objet de débat et de critiques. A titre d'exemple, la Chine a aidé les pays africains dans la réalisation de plus de 2000 km de route et plus de 3000 km de chemin de fer¹. En contrepartie, la Chine cherche à avoir des concessions pétrolières ou minières et main d'œuvre chinoise.

Tableau n° 3 : Evolution du nombre de travailleurs chinois en Afrique (1998/ 2007).

Année	1998	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de travailleurs	39,000	70,000	70,000	82,000	95,000	114,000

Source : KAIL.L. J et HONG.P. Z, « L'investissement des Entreprises Chinoises en Afrique : le cas de Madagascar », revue Canadian Social Science, Vol. 12, No.10, 2016, p92.

On remarque, à travers le tableau ci-dessus l'augmentation de la main d'œuvre chinoise sur le marché africain. La réalisation des projets se fait au détriment de la main d'œuvre locale.

D'autres critiques adressées à la relation sino- africaine, c'est par rapport au forum FOCAC qui est une structure qui concerne d'un côté un pays et de l'autre un continent. Cette structure a fait l'objet de critiques soulignant son déséquilibre entre un pays et un continent.

¹ KAIL.L.J et HONG.P.Z , op.cit.

Conclusion

La quasi-totalité des pays du monde est engagée dans l'instauration des accords économiques régionales. Les organisations internationales comme l'OMC, la Banque Mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont élaboré des structures en vue d'analyser l'évolution de ces accords et encourager les débats sur les intégrations régionales. En titre d'exemple, en 1996, l'OMC a créé le comité des accords régionaux pour assurer le suivi et l'évaluation de ces derniers.

Divers travaux et théories économiques ont été conçus pour analyser le processus d'intégration économique régionale dès 1950. VINER est le premier qui a démontré que la constitution d'une zone de libre échange est la source de l'accroissement de bien être suite à l'accélération de commerce à l'intérieur de la zone. La découverte de Viner est complétée par les économistes et les théoriciens des différents courant de la pensée économiques, dont on peut citer MEADE, LIPSEY et GEHRELS. Ils ont approfondi dans cette question en s'interrogeant sur les objectifs réels de ces regroupements, autres que l'abolissement total des barrières douanières et montrer que l'intégration régionale est l'un des principaux moteurs de la croissance économique et du développement des pays concernés.

Par ailleurs, le processus de la mise en place des accords régionaux a suivi trois vagues depuis son apparition. La première vague a eu lieu à la fin des années 1950 et dans les années 1960, caractérisée par des accords régionaux fermés. Cependant, ces accords sont guidés plus par des choix politique et par des négociations complexes et la plupart de ces accords sont soldés par l'échec. La deuxième vague de régionalisme a commencé au milieu des années 1980 jusqu'aux années 1990, les modalités et la nature des échanges lors de cette deuxième vague ont pris une nouvelle forme grâce à la multiplication des accords régionaux tendant vers la création de vastes ensembles régionaux. Au cours de ces dernières décennies, une nouvelle vague d'accord régionaux est constatée, désormais la construction des blocs régionaux devient une plateforme vers la compétitivité et elle a touché l'ensemble des régions du monde sous l'impulsion des grandes puissances commerciales (UE, États-Unis, etc.) et aussi avec la participation de nombreux pays en développement, en créant des blocs régionaux entre Etats qu'ils soient développés ou en développement,

Malgré les efforts notables en matière d'intégration régionale dans les PVD en général et les pays d'Afrique en particulier, des difficultés considérables sont constatées, citant la faible cohérence entre les objectifs d'intégration et les plans nationaux de développement, le manque de systèmes de surveillance et de suivi de la mise en œuvre de ce

CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale

regroupement, le manque de ressources financières et de personnel qualifié. Néanmoins, ces pays ne doivent pas rester à l'écart de ce processus mais plutôt le considérer comme un premier pas vers la création d'un climat favorable aux investissements, à la compétitivité à l'exportation et à la réalisation des économies d'échelles.

Désormais l'enjeu consiste à déterminer la façon de maximiser les effets positifs de l'intégration régionale par un ensemble de réformes économiques, sociales et politiques au niveau national. Il faudra améliorer des politiques publiques (en éducation et en formation du capital humain ou en infrastructure) pour élever la productivité. Ainsi, au moment de l'entrée dans un bloc régional, le pays concerné bénéficiera d'une base économique suffisamment solide qui lui permet de continuer à participer efficacement au marché régional.

Les pays qui s'engagent à créer une union régionale doivent se montrer unis, sur la base d'un ensemble régional par une certaine similitude des économies des pays-membres. Dans le prochain chapitre on va traiter le cas des pays arabes qui se sont engagés dans la création d'une Zone de Libre- Echange Arabe (GZALE).

CHAPITRE II :

La GZALE : intégration économique et dynamique du commerce régional

Introduction

Dans les années 1950 le monde arabe a subi l'influence du courant de libre-échange et la totalité des pays arabes ont tenté d'instaurer des blocs régionaux avec comme objectif de faciliter les échanges commerciaux. Ces tentatives ont abouti à la signature d'environ une vingtaine d'accords entre les pays arabes. Parmi ces accords, l'Accord de Coopération Régionale sur le Commerce et le Transit signé en 1953, le marché commun arabe prévoyant l'instauration d'une Zone Arabe de Libre Echange et une union douanière signée en 1964, l'Accord de Facilitation et du Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes (AFDEC) instauré en 1981.

De nos jours, le nouveau contexte de la mondialisation ne favorise pas l'affrontement de l'économie mondiale par un pays à titre individuel. Ce qui a incité les pays arabes à former un nouvel accord différent des accords précédents en termes de progrès économique et social. Ainsi, la majorité des pays arabes se sont engagés dans un processus d'intégration régionale dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange « GZALE » instituée par la convention du Caire le 19.02.1997. Celle-ci a été mise en œuvre progressivement sur une période de dix ans à partir du 1er janvier 1998. L'objectif de cet accord est de relancer le processus de l'Intégration Economique Arabe prévoyant un démantèlement tarifaire progressif jusqu'à l'exonération totale des droits de douanes et droits et taxes d'effet équivalent.

Ce chapitre sera composé de trois sections, nous présentons dans la première section les principales caractéristiques et les potentialités du monde arabe. Nous abordons dans la deuxième section la mise en œuvre de la GZALE et les mécanismes juridiques et institutionnels sur lesquels repose cet accord. Nous procédons, dans la troisième section à l'analyse de l'état des échanges commerciaux intra-GZALE par type de produits échangés et les principaux partenaires de chacun des pays membre de cette zone.

Section I : Aperçu général sur le monde arabe

Le monde arabe occupe une place importante et stratégique sur la scène internationale à travers les différentes richesses dont il dispose, notamment, sa position géopolitique en méditerranée, son potentiel énergétique (avec plus de 50% des réserves de pétrole et de gaz naturel) et son potentiel démographique.

I. Présentation générale du monde arabe

La présentation du monde arabe portera essentiellement sur l'aspect géographique, politique et économique tout en mettant en exergue les éléments les plus importants pour chaque aspect.

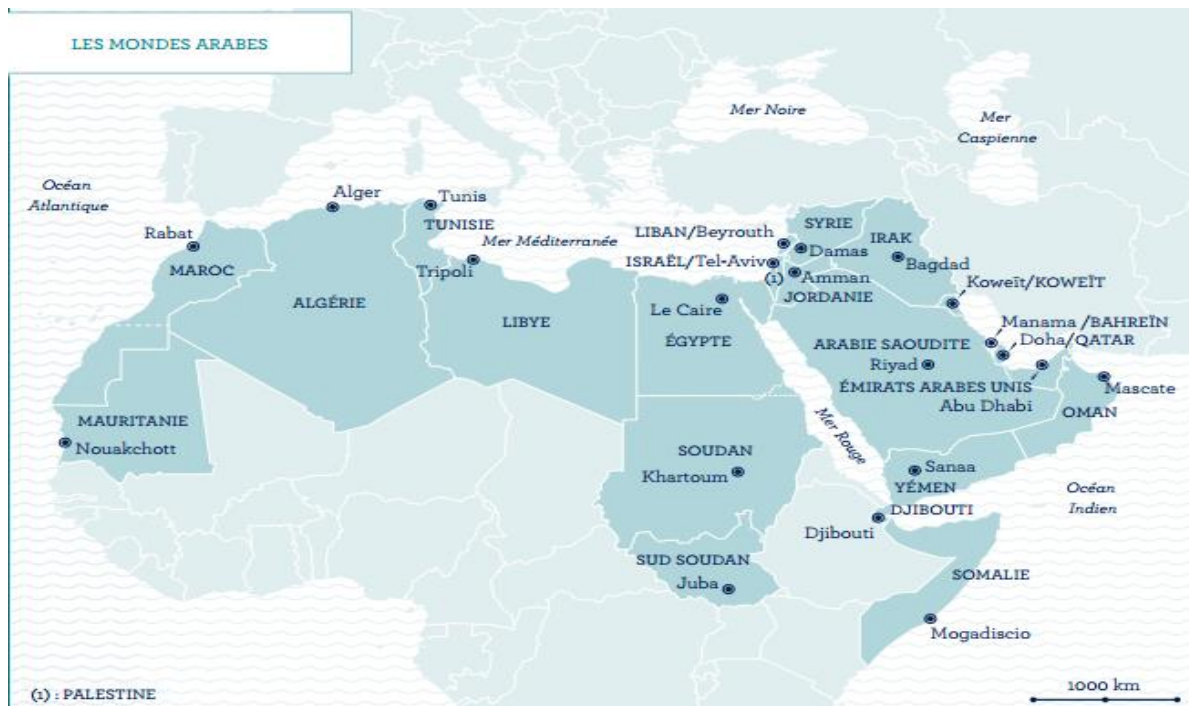
I.1. Présentation géographique

L'expression de monde arabe désigne un ensemble de pays couvrant l'Arabie (Péninsule arabique) dont une partie se trouve en Afrique du Nord et une autre au Proche-Orient. Selon Institut du Monde Arabe (IMA), le monde arabe est composé de vingt-deux (22) pays. Ces derniers ayant en commun une langue officielle qui est l'Arabe et aussi la religion musulmane et la culture.

La superficie du monde arabe est de 13,3 millions de kilomètres carrés, cela fait 10% de la superficie mondiale¹ soit 3 fois la superficie de l'Union Européenne. Le Bahreïn est le plus petit Etat arabe avec **707 km²**, l'Algérie est le pays le plus vaste avec une superficie de **2381 741 km²**. L'ensemble de ces pays constitue une importante position stratégique.

¹ BORD.J. P, « modélisation du monde arabe », article disponible sur <https://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M295/ARABI.pdf>, consulté 25 décembre 2018

Figure n° 3 : Carte géographique du monde arabe



Source : www.eyrolles.com

Les pays du monde arabe sont généralement regroupés par les géographes en cinq espaces régionaux :

- Grand Maghreb : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye ;
- Vallée du Nil : Égypte et Soudan ;
- Corne de l'Afrique : Djibouti, Somalie ;
- Croissant fertile : Palestine, Liban, Jordanie, Syrie et Irak ;
- Péninsule Arabique (pays du Golfe) : Arabie Saoudite, Yémen, Oman, Émirats Arabes Unis, Qatar, Bahreïn et Koweït.

Ces ensembles sont parfois regroupés en deux espaces régionaux, sans les pays de la Corne de l'Afrique :

- Maghreb : Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye ;
- Machrek : Égypte, Soudan, Palestine, Liban, Jordanie, Syrie, Irak, Arabie saoudite, Yémen, Oman, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn et Koweït.

I.1.1. Les reliefs

Les reliefs du monde arabe sont multiples. L'importance des frontières maritimes, des grandes surfaces agricoles (la vallée du Nil), le désert (en Algérie, la Libye) offrent des avantages distingués pas seulement pour la diversification de l'activité économique (agriculture, pêche,

transport, tourisme...etc.), mais l'existence d'importantes ressources naturelles. Les pays arabes abritent 43% des réserves mondiales prouvées du pétrole¹ et 27% du gaz naturel² notamment dans les zones désertiques.

I.1.2. La population

La population du monde arabe était un peu plus de 224 millions en 1990. Elle atteint plus de 283 millions d'habitant en 2000, plus de 356 millions en 2010 et en fin plus de 414 millions d'habitant en 2017³. La population arabe est caractérisée par une transition particulière et une vitesse de multiplication croissante. Cette population est majoritairement musulmane avec des minorités monothéistes juives et chrétiennes.

La population arabe n'est pas moins que la population de l'Union Européenne qui été d'environ 504 millions d'habitants en 2010 et elle a atteint plus de 512 millions en 2017.

Par rapport à la richesse, les pays arabes sont classés en nombre de trois :

- Pays riches : qui sont les monarchies du Golfe comme l'Arabie Saoudite, l'EAU et le Qatar ;
- Pays pauvres : qui sont du sud à savoir ; la Mauritanie, Djibouti, la Somalie et le Yémen ;
- Pays moyens : ce sont des pays ni riches ni pauvres comme : l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Egypte, l'Irak, la Jordanie et la Syrie.

Selon le rapport de la banque mondiale, le taux de la pauvreté dans la région Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) a connu une augmentation entre 2013 et 2015 et il est passé de 2.7% à 5% autrement dit de 9.5 millions d'habitants à 18.7 millions d'habitants.

¹ Institut du monde arabe, « les ressources naturelles du monde arabe », septembre 2016. Article disponible sur www.imarabe.org, consulté 25 janvier 2019

² Idem

³ Données de la banque mondiale, consultées sur <https://donnees.banquemondiale.org>

Tableau n° 4 : les pays les plus peuplés et les moins peuplés du monde arabe en 2017

Pays les plus peuplés	Population en millions d'habitant	Pays les moins peuplés	Population en millions d'habitant
Egypte	95.203	Qatar	2.811
Algérie	41.717	Bahreïn	1.501
Soudan	40.783	Djibouti	1.020
Irak	38.864	Comores	814 (milles)

Source : Conception personnelle à partir des données du rapport annuel (2018) établi par le fonds monétaire arabe disponible sur le site www.amf.org.ae

Selon les données de 2017, le tableau n° 4 ci-dessus montre un grand écart par rapport au nombre de population entre les pays du monde arabe les plus peuplés et les moins peuplés. L'Égypte est en première position avec 95,203 millions d'habitants. Mais pour Comores, le Bahreïn et Djibouti sont des petits pays en termes de population qui s'élève respectivement à 814 milles, 1.501 et 1.020 millions.

I.2. Présentation politique des pays arabes

La plupart des pays arabes ont subi l'occupation des forces coloniales notamment françaises et anglaises. Ces pays ont commencé à acquérir leurs indépendances à partir des années 1930. Actuellement, tous les pays du monde arabe sont indépendants avec des régimes de gouvernance différents d'un pays à un autre.

I.2.1. Classification politique

Selon les régimes de gouvernance, les Etats arabes se divisent en républiques et monarchies.

-Régime monarchique : Pouvoir détenu par un seul chef ou souverain, tels que le Maroc, la Jordanie, l'Arabie Saoudite, le Koweït –Bahreïn, le Qatar, Émirats Arabes Unis et Oman.

-Régime républicain : Pouvoir détenu par le peuple par l'intermédiaire de représentants élus et les pays concernés sont ; Yémen, Algérie, Tunisie, Égypte.

- Régime républicain à parti unique : le pouvoir est monopolisé par un seul parti politique tel que ; la Libye (avant la révolution) et la Syrie.

I.2.2. Instabilité politique et printemps arabe

Les pays arabes vivent des situations politiques instables, fragiles et risquées, depuis 2011. Le vent de la révolte n'a pas cessé de souffler sur de nombreux pays. Cette révolte qualifiée de printemps arabe, avait comme objectif une transition démocratique et un changement de régime.

De nombreux pays en Afrique du Nord ou au Moyen Orient ont été touchés. La Tunisie, la Libye, l'Égypte, la Syrie et le Yémen, continuent de subir jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire 9 ans après, les conséquences de cette révolte. Des pays, tels que le Yémen et la Syrie sont en pleine guerre civile dont le bilan est lourd en matière de pertes humaines et d'infrastructures de base.

I.2.3. L'influence politique externe dans le monde arabe

Le monde arabe est un terrain de confrontations politiques de nombreuses puissances externes. La cause palestinienne, les ressources pétrolières, sont des facteurs parmi d'autres qui renforcent le rôle des États Unis d'Amérique, la Russie, la France et même la Chine. À ce niveau, la France se distingue d'un rôle particulier même si son statut actuel est menacé¹. La France et la région de l'Afrique du Nord et le Moyen Orient sont liées d'un passé commun. Malgré la décolonisation, la France pratique toujours son influence culturelle, économique, politique et même militaire²

1.2.4. Indice de l'IDH et la corruption pour le monde arabe

Le tableau ci-après montre l'IDH de quelques pays arabes selon le rapport de 2017 et leurs classements au niveau mondial concernant la corruption selon le rapport de 2018.

¹ Hakim El Karoui, « Nouveau monde arabe », rapport de Institut Montagne, France, août 2017, p.09

² Idem. p.09

Tableau n° 5 : classement de quelques pays arabes, IDH et corruption en 2017-2018

Pays	IDH	Corruption (Rang mondial)
	2017	2018
Emirats Arabes Unis	0.863	23
Qatar	0.856	33
Arabie Saoudite	0.856	58
Oman	0.846	53
Koweït	0.803	78
Liban	0.757	138
Algérie	0.754	105
Djibouti	0.476	124
Yémen	0.452	176

Source : Conception personnelle à partir des données suivantes : www.populationdata.com

Pour l'indice du développement humain IDH, l'écart et aussi important entre les pays du monde arabe. Selon le rapport du PNUD de 2017, on constate que quatre pays qui sont l'Emirats Arabes Unis, le Qatar, l'Arabie Saoudite et Oman sont dans la catégorie de l'IDH élevé, d'autres IDH moyen comme l'Algérie et le Liban et pour d'autres, le Yémen et Djibouti ont un indice de développement humain faible.

En 2017, quelques pays arabes occupent pratiquement les dernières places du classement de l'IDH. Sur 180 pays la Libye occupe la 108^{ème} place, la Syrie 155^{ème} et le Yémen en 178^{ème} place. Ce classement est le résultat des instabilités et conflits politiques dans ces pays, et la faiblesse du développement de manière générale.

La corruption n'a pas épargné les pays arabes qui souffrent de ce phénomène. Les pays en conflit, tels que le Yémen, la Syrie et la Somalie sont classés respectivement en 175^{ème}, 178^{ème} et 180^{ème} place à l'échelle mondiale. L'Algérie occupe la 105^{ème} place.

I.3. La présentation économique du monde arabe

Economiquement, les pays arabes sont en décalage entre riches, moyens et pauvres. La caractéristique commune pour la majorité des économies arabes, elles sont exportatrices d'hydrocarbures. Si l'exportation des hydrocarbures a enrichi ces pays financièrement, sont rares ceux qui parviennent à convertir cette richesse en développement, à l'instar de Qatar et les Emirats Arabes qui ont su développer une stratégie de diversification. D'autres pays, malgré

l'importance des recettes pétrolières, le cas de l'Algérie, son économie demeure vulnérable et sensible aux variations du prix de pétrole sur le marché international.

I.3.1. L'énergie

Le monde arabe est connu par la production et l'exportation des hydrocarbures, malgré la répartition inégale de cette ressource entre les pays arabes, on y retrouve quelques principaux exportateurs mondiaux tels que le Qatar, l'Arabie Saoudite, le Koweït.

Tableau n°6 : Production des pays arabes du pétrole en 2013 (en % et millions de tonnes).

Pays	Production mondiale %	Production en millions de tonnes
Arabie Saoudite	13.1	531.4
Emirats Arabes Unis	4	165.7
Irak	4	153.2
Koweït	3.7	151.3
Qatar	2	84.2
Algérie	1.7	68.9
Libye	1.1	46.5
Oman	1.1	46.1
Egypte	0.8	34.5
Yémen	0.2	74
Tunisie	0.1	3
Syrie	0.1	2.8
Total	31,8	1358,8

Source : « Nouveau monde arabe », institut montagne, rapport aout 2017, France. p49

Le tableau ci-dessus montre la production des pays arabe du pétrole en 2013 par rapport à la production mondiale. A travers ces données, on peut relever les remarques suivantes :

- L'importance de l'écart de production au sein des pays arabes. L'Arabie Saoudite demeure le premier producteur avec environ 13% de la production mondiale suivie de l'Emirats Arabes Unis et l'Irak avec seulement 4%. Mais pour le Yémen, la Tunisie et la Syrie la production est pratiquement faible avec seulement 0.1% par rapport à la production mondiale.
- La deuxième remarque concerne l'importance de la production totale des pays arabes par rapport à la production mondiale et elle est de 31.8%.

Pour la même année, 2013, la production des pays arabes du gaz naturel s'élève à plus de 16% de la production mondiale avec des producteurs importants tels que le Qatar, l'Arabie Saoudite et l'Algérie.

I.3.1.1. La place des pays arabes au sein de l'OPEP

La production arabe des hydrocarbures leur procure une place importante sur le marché international dans ce domaine. Les pays arabes ont déjà utilisé ce produit comme moyen de pression en 1973 suite à la guerre arabo-israélienne, et comme résultat de cette pression, le premier choc pétrolier en faveur des pays exportateurs de pétrole. Cette situation a placé les pays arabes en face d'un déficit économique au niveau international tout en agissant comme une unité économique solidaire. L'Irak et l'Algérie ont joué un rôle idéologique particulier ayant pour objectif la valorisation des matières premières en particulier le pétrole.

La présence des pays arabes au sein de l'Organisation des Pays Exportateurs du Pétrole (OPEP) demeure remarquable. Leur force n'est pas seulement due au volume de la production, mais également aux réserves. Le rapport de 2018 de cette organisation relève les données statistiques suivantes :

Tableau n° 7 : Réserve des pays arabes, membre de l'OPEP du pétrole en 2017.

Pays	Taux de réserves mondiales en %
Arabie Saoudite	21.9
Irak	12.1
Koweït	8.4
UAE	8.1
Libye	4
Qatar	2.1
Algérie	1

Source : conception personnelle à partir des données de l'OPEP, 2017. www.opec.org (consulté le 26/04/2019)

Le tableau N° 7 montre que les sept pays arabes membres de l'OPEP et selon les données de 2017, détiennent 57.6% des réserves mondiales du pétrole. L'Arabie Saoudite détient à elle seule 21,9% des réserves mondial.

I.3.2. L'adhésion à l'OMC

Depuis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, OMC en 1994 au Maroc, on compte huit pays arabes membres de cette organisation qui sont ; l'Arabie Saoudite, Bahreïn, Koweït, Djibouti, Maroc, Tunisie, Oman, Qatar, Yémen.

Les autres pays qui ne sont pas membres, ils sont en phase de négociations et ils possèdent le statut d'observateur comme l'Algérie, Iraq, Libye, Syrie, Liban et Soudan. Le Palestine est considéré comme entité non reconnu internationalement et il ne peut pas devenir membre de l'OMC.

II. Les expériences d'intégration régionale dans le Monde Arabe

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde arabe s'est engagé dans la mise en place des structures à caractère politique et économique dont l'objectif était d'intégrer la région par différenciation par rapport au reste du monde¹. Les pays arabes se sont dotés de la Ligue des Etats Arabes (LEA) en 1945 et par la suite de nombreuses agences qui lui sont liées. La première régionalisation dans le monde arabe est qualifiée de régionalisme de première génération ayant pour objectif de mettre fin à la dépendance vis-à-vis des anciennes puissances coloniales qui sont la France et l'Angleterre tout en axant les efforts sur la formation des économies locales.

II.1. Les tentatives d'intégration et les accords dans le monde arabe

Nous nous intéressons dans cet élément aux tentatives d'intégrations des pays arabes soit à l'échelle régionale ou au niveau global. Evidemment, la GZALE représente à présent la plus grande intégration des pays arabe. En plus des tentatives d'intégration à l'échelle régionale, le Machrek et le Maghreb, nous allons présenter les institutions et les accords les plus importants.

II.1.1. La Ligue des Etats Arabes

La ligue des pays arabes LEA a été créée à la capitale égyptienne, le Caire, le 22 mars 1945. Les pays fondateurs de la LEA sont l'Egypte, l'Irak, Liban, l'Arabie Saoudite, la Syrie, la Jordanie et le Yémen. L'émergence de cette institution a été interprétée à l'époque comme un signe de renaissance du monde arabe. Aujourd'hui, la LEA regroupe 22 pays, qui sont en plus des pays fondateurs cités ci-dessus, l'Algérie, le Bahreïn, Comores, Djibouti, l'Emirats Arabes Unis, Koweït, Libye, Mauritanie, Maroc, Oman, la Palestine, le Qatar et la Tunisie.

¹ ABBAS.M, « le régionalisme dans le monde arabe, une lecture en terme d'économie politique internationale », cahier de recherche EDDEN n° 4/, 2014, p.2

Cette extension de la LEA est due à l'indépendance de tous les pays arabes après 1945, exception pour la Palestine qui est occupée jusqu'à nos jours par l'Israël.¹

III.1.1.1. Les objectifs de la Ligue des Etats Arabe

Initialement, la LEA avait comme objectif principal le renforcement de l'union pour sauvegarder l'indépendance et la défense des intérêts communs pour les pays arabes. Selon BENCHENANE. M « le resserrement des rapports entre les Etats membres et la coordination de leur action politique, en vue de réaliser une collaboration étroite entre eux, de sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté et de s'intéresser d'une manière générale, aux questions touchant aux pays arabes et leurs intérêts »².

Au-delà de l'objectif principal, la LEA avait également comme missions, la mise en place de réelles conditions pour une coopération effective entre les Etats arabes dans les domaines économiques, financiers, sociaux, la communication, la culture l'éducation et la santé.

- En 1945, la LEA a signé un traité culturel, portant sur l'éducation et les questions sociales.
- En 1950, signature d'un autre traité appelé « traité de défense commune et de coopération économique ».

Par la suite, il y avait la mise en place de plusieurs organismes dans le domaine des télécommunications, bancaire, presse et tourisme. Dont on peut citer : l'Organisation arabe des satellites de communications (appelée communément Arabsat) créée en 1976 et l'Organisation de Tourisme Arabe (OTA).

Le siège de la LEA a été déplacé du Caire vers Tunis en 1979 suite à la signature des accords de Camp David de la paix entre Israël et l'Egypte. En 1990 lors de la guerre du Golfe, le siège a été relocalisé au Caire.

Le 23 mai 2004 au sommet de Tunis, la LEA a décidé de mettre en place une nouvelle stratégie portant sur sa modernisation. Les travaux du sommet ont été sanctionnés par une déclaration sur le « processus d'évolution du monde arabe ». Cette nouvelle stratégie vise davantage le développement économique, social et humain.

¹ BEN SASSI.F et TAJE.M, « Le Régionalisme dans le Monde Arabe », l'article est disponible sur : <https://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe>

² BENCHENANE.M, « l'intégration économique arabe », Revue tiers monde, tom 24 n° 96, 1983. p.899 disponible sur : https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1983_num_24_96_4351 consulté le 4/4/2018

II.1.2. Le Conseil Economique et Social Arabe (CESA)

Le conseil économique et social arabe (CESA) est une institution qui coordonne les relations économiques entre les Etats membres de la LEA. Il s'est réuni pour la première fois en 1953. Le CESA n'est que le prolongement de traité de la défense commune et de la coopération économique des pays de la LEA.

II.1.3. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES)

Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social a été créé le 16 mai 1968 suite à la décision prise au sommet de Khartoum en septembre 1967. Le but de ce Fonds est d'assurer des aides sous forme de crédits par les pays arabes riches aux pays arabes ayant des difficultés financières pour financer leurs projets de développement. Le FADES est devenu opérationnel à partir de janvier 1973.¹

La gestion des rapports relatifs aux demandes de crédits est assurée par un comité d'experts. La plupart des pays arabes ont sollicité le FADES pour des crédits voire ses avantages et notamment les taux d'intérêts jugés raisonnables.

II.1.4. Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole (OPAEP)

Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole est une organisation de coopération arabe, créée le 8 janvier 1968. L'OPAEP est dotée d'une personnalité de droit international avec un pouvoir de décision. Cette organisation qui a beaucoup pesé sur la scène internationale à une époque, elle a subi par la suite, une division à cause de la confrontation des intérêts de ses membres.

II.1.5. L'Union du Maghreb Arabe (UMA)

La déclaration instituant la création de l'Union du Maghreb Arabe a été signée à Marrakech le 17 février 1989 par les 05 pays qui sont l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. Les objectifs de l'UMA consistent à ;

- Renforcer les liens de fraternités qui unissent les Etats membres et leurs peuples ;
- Réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui la compose ;
- Poursuite d'une politique unifiée dans les divers domaines ;

¹ HADHRI.M, « La grande zone arabe de libre-échange et les perspectives d'intégration sud-sud en méditerranée », rapport du FEMISE, mars 2001, disponible sur le site www.femise.org

- Travailler de manière progressive afin de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.

Les pays membres de l'UMA, ont parvenu le 23 juillet 1990 à la signature de deux conventions relatives à l'échange de produits agricoles. Les deux conventions prévoient¹;

- Edification progressive entre les parties constantes d'une union douanière en vue de réaliser un marché agricole maghrébin commun ;
- Exonération des produits agricoles échangés, d'origine et de provenance locale ;
- La mise en place d'une commission de la sécurité alimentaire chargée d'élaborer les listes de produits agricoles exonérés de toute mesure tarifaire.

II.1.6. Le Conseil Economique du Golfe (CCG)

Le Conseil Economique du Golfe est compté parmi les tentatives d'intégrations régionales dans le monde arabe. Créé le 25 mai 1981, il regroupe l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Koweït, Bahreïn, Qatar et Oman.²

Pour les six pays membres ce conseil, ils possèdent des facteurs en commun, ils sont tous des monarchies, disposent d'importantes ressources financières et aussi, ils sont sous peuplés et font appel à la main d'œuvre étrangère.

Le siège de CCG se trouve en Arabie Saoudite, et cette monarchie se distingue d'un poids particulier et à elle seule, elle représente 50 % de la population de ses partenaires. Les membres de CCG ont mis en place une zone de libre-échange le 11 novembre 1981.

Section II : La mise en œuvre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)

Les nombreuses tentatives des pays arabes à s'intégrer, ont donné naissance à une intégration au niveau global qui est la Grande Zone Arabe de Libre Echange (Greater Arab Free Trade Area) « GZALE ». Cette dernière fera l'objet de cette deuxième section.

I. Genèse de la GZALE

La GZALE en réalité est le fruit d'effort des pays arabes pendant plusieurs décennies dans le cadre de la Ligue des Etats Arabes (LEA), même si elle n'a jamais été un objectif tracé au début. Sa création relève d'un rôle distingué du Conseil Economique et Social (CES), lié à

¹ Site officiel de l'UMA :<https://maghrebarabe.org>

² BENCHENANE.M, « l'intégration économique arabe », Revue tiers monde, tom 24 n° 96, 1983.
disponible sur : https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1983_num_24_96_4351 consulté le 4/4/2018

la LEA et l'implication des pays arabes dans la convention portant sur les échanges commerciaux.

I.1. L'historique de la création de la GZALE

Dans le but de doper les échanges commerciaux entre les pays arabes, la Ligue des Etats Arabes via le Conseil Economique et Social (CES) a élaboré en février 1979 une convention portant sur la facilitation des échanges entre ces pays. La convention a été adoptée le 10 février 1981 à Tunis.

En septembre 1995 cette convention a été réactivée par le CES de la LEA. Une année après, juin 1996, les Chefs des Etats arabes ont opté pour la réalisation d'un projet plus avancé qui est le programme exclusif pour la mise en place d'une Grande Zone Arabe de Libre Echange à partir de janvier 1998.

Le projet fut adopté en 1997. Et les pays arabes souhaitant intégrer cette zone, doivent ratifier la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les pays arabes et ils doivent également s'engager d'une manière officielle à appliquer le programme exclusif portant sur la mise en place de la GZALE avant la date limite 01 janvier 2008 avec un abattement linéaire des droits de douanes de 10% par année.

La création de la GZALE est aussi le résultat des efforts conjugués par l'association des représentants du secteur privé arabe et des organisations financières spécialisées ainsi que ceux des chambres du commerce arabe.

Tableau n° 8 : calendrier de la mise en application de la GZALE par les pays arabes 1998/1999.

Pays	Information du guichet douanier	Dépôt de la nomenclature douanière	Application des règles d'origine	Calendrier agricole	Exemptions
Jordanie	9 mars 1998	*	*	*	*
Emirats	14 mars 1998	*	*	Néant	Néant
Bahreïn	10 Février 1998	*	*	Néant	Néant
Tunisie	6 Février 1998	*	*	*	*
Algérie					
Djibouti					
A. Saoudite	2 mars 1998	*	*	*	Néant
Soudan			*		*
Syrie	1 sept 1998	*	*	*	*
Irak	4 mars 1998	*	*	*	*
Oman	9 mai 1998	*	*	*	Néant

CHAPITRE II : La GZALE : Intégration économique et dynamique du commerce régional

Palestine				Néant	
Qatar		*	*	Néant	Néant
Iles Comores					
Koweït		*	*	Néant	Néant
Liban	1 déc. 1998	*	*	*	*
Libye	1 déc. 1998	*		*	
Egypte	11 février 1998	*	*	*	*
Maroc		*	*	*	*
Mauritanie					
Yémen				*	
	1- Les colonnes tramées portent sur les Etats n'ayant pas adhéré				
	* L'état a mis en application les dispositions				

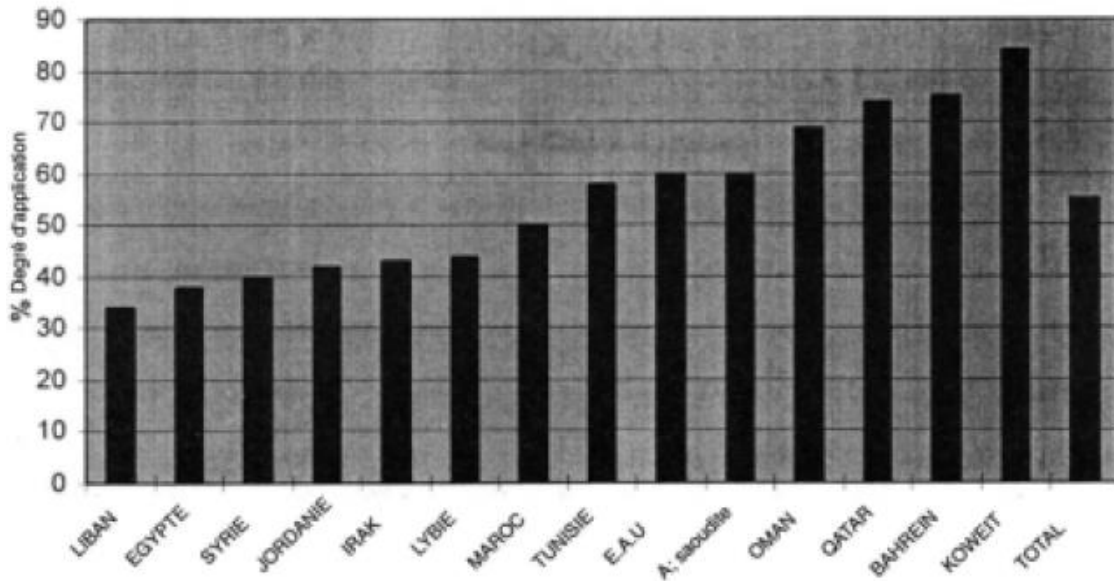
Source : Ligue Arabe -Le Caire - Direction des Affaires économiques, disponible sur <http://www.lasportal.org>

Le tableau n°8, montre le calendrier appliqué par les pays arabes ayant exprimé une volonté d'adhérer à la GZALE. A l'exception de quelques pays durant la période allant de février 1998 à décembre de la même année, la majorité des Etats Arabes se sont mis d'accord sur les différents principes exigés.

En 1998, deux ans seulement après l'instauration de la GZALE, le processus d'adhésion était positif. Quatorze pays arabes ont accompli les procédures d'adhésion totale ou partielle (Jordanie, Emirat Arabes Unies, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, la Syrie, l'Irak, Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte et Maroc). Cinq pays en cours d'adhésion (Soudan, Yémen, Palestine, Somalie, Mauritanie). Trois pays n'ayant pas encore adhéré (Algérie, Djibouti, Iles Comores).

Le degré de mise en œuvre des différentes recommandations de la GZALE par les pays adhérents est présenté par le Graphique n°1.

Graphe n°1 : Evaluation du degré d'application de la GZALE 1998/ 1999



Source : HADHRI.M, « La grande zone arabe de libre-échange et les perspectives d'intégration sud-sud en méditerranée », Université de Tunis, conférence du FEMISE, Marseille, mars 2001, p 34.

Selon la présentation graphique, on peut déduire qu'en 1999 six pays n'ont même pas appliqué 50% des recommandations exigées, tandis que les neuf pays restants ont pu appliquer plus de 50% des recommandations. Le Koweït est le plus avancé en termes d'application des recommandations avec environ 85%.

I.2. La déclaration de la création de la GZALE

La déclaration officielle de la création de la GZALE a été prise lors de la réunion de la 59^{ème} session du CES au siège de la LEA au Caire le 19/ 02/1997 avec l'ordre du jour ; « Le Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes en vue de l'Instauration de la Grande Zone Arabe de Libre Echange ». ¹

En effet, le CES a adopté la décision n° 1317 qui stipule la déclaration d'une Grande Zone Arabe de Libre Echange, et l'approbation de son Programme Exécutif ayant pour objectif principal la facilitation et le développement des échanges commerciaux entre les Etats Arabes².

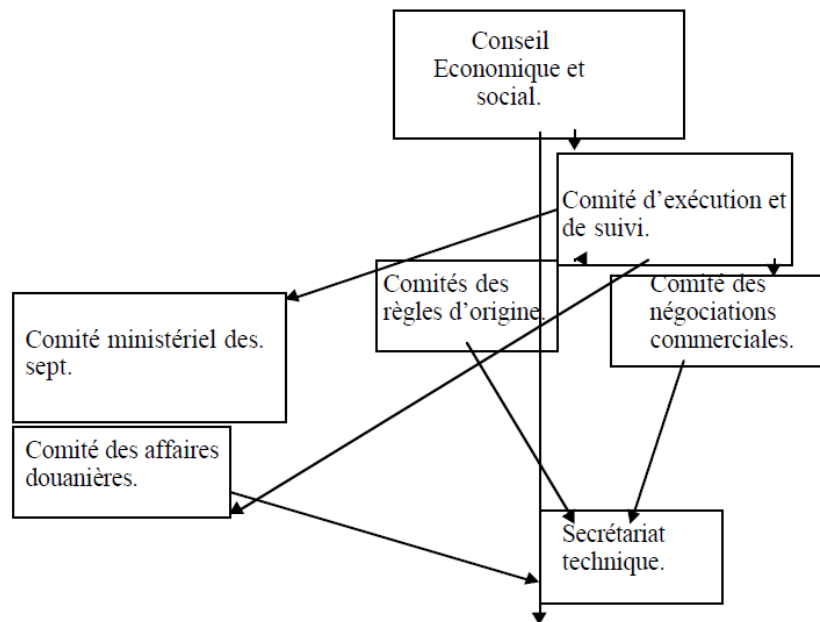
¹CES, « Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange, décision du CES n° 1317 SO59 du 19-02-1997.

² Idem.

I.3. La création officielle

Le parachèvement de l'installation de la Grande Zone Arabe de Libre Echange remonte au mois de janvier 2005. Le projet a vu le jour 08 ans après la déclaration officielle de la création de la GZALE. Avec cette concrétisation, l'échange des produits d'origines arabes se faisait en franchise totale entre les pays membres.

Figure n° 4 : Structure d'organisation de la GZALE.



Source : secrétariat du CES, Ligue Arabe 1998

La figure ci-dessus montre la structure de la GZALE via ses principaux organes, notamment les différents comités attachés au conseil économique et social responsable sur la gestion des échanges au sein de la zone.

I.3.1. Les pays membres

L'adhésion à la GZALE est ouverte pour tous les pays arabes à condition qu'ils ratifient au préalable la convention des échanges commerciaux intra- arabes.

A présent 19 pays ont satisfait cette condition et sont officiellement membres. Ces pays sont ; Algérie, Jordanie, Syrie, Emirats Arabes Unis, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, Irak, Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte, Maroc, Yémen, Mauritanie, Palestine et le Soudan. Tous ces pays appliquent le programme exclusif de la GZALE sauf la Mauritanie.

Trois pays arabes n'ont pas encore ratifié la convention des échanges commerciaux intra- arabes et qui sont Comores, Djibouti et la Somalie.

I.3.2. Les conditions d'adhésion à la GZALE

La Grande Zone Arabe de Libre Echange est ouverte à l'adhésion de tous les Etats membres de la Ligue Arabe signataires de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux (1981). Les conditions d'adhésion supposent :

- Une déclaration d'adhésion officielle du pays candidat ;
- Le dépôt de la nomenclature des tarifs douaniers de chaque pays membres ;
- Notification écrite d'un ordre d'application effectif et exécutoire sur l'exonération de 10% annuellement ;
- L'adoption des mesures générales du Conseil Economique et Social sur les règles d'origine.

I.3.3. Le cadre juridique de la GZALE

Sur le plan juridique, dans le cadre de la GZALE, et pour un meilleur fonctionnement, plusieurs principes ont été adoptés et qui sont les suivants :

- Le principe de traitement national arabe ;
- Le principe de transparence ;
 - Le principe d'échange d'information
 - Le principe de consolidation des tarifs.

Cette nouvelle zone a été renforcée par trois organes pour assurer le suivi, l'application et le règlement des différends qui sont les suivants :

I.3.3. 1. L'instance de supervision et d'application

Cette instance est représentée par le Conseil Economique et Social. C'est une structure intergouvernementale permanente qui comprend les représentants des Etats membres de la Ligue Arabe au niveau ministériel (Le comité ministériel des sept) crée dans les années cinquante. A ce niveau, le CES intervient également pour effectuer des contrôles semestriels sur l'état d'avancement dans l'application du programme exécutif.

I.3.3.2. Le comité d'exécution et de suivi

Ce comité représente l'organe exécutif du programme. Il dispose aussi de larges prérogatives et un pouvoir de décision du Conseil. Les décisions prises par le comité d'exécution et de suivi sont soumises au principe de majorité des deux tiers des Etats Membres et en cas de

nécessité il peut faire appel à des représentants non gouvernementaux pour y siéger à titre d'observateurs et aussi à des experts arabes dans le commerce international.

I.3.3.3. Le comité des négociations commerciales

Sa mission principale est l'élaboration des rapports annuels sur les répercussions du programme et sur le degré d'évolution des échanges commerciaux interarabes. Il coopère également avec les institutions et les organismes financiers arabes et il assure l'échange de données et d'informations commerciales, tarifaires et douanières par l'intermédiaire de réseaux de communication appropriés.

II. La gestion des échanges dans le cadre de la GZALE

Pour gérer les échanges commerciaux, la GZALE a prévu un démantèlement tarifaire et des avantages pour les pays membres afin de stimuler l'activité commerciale interarabe.

II.1. Les privilèges accordés dans le cadre de la GZALE

Comme toute zone commerciale, la GZALE offre des opportunités et des avantages pour les pays membres afin de doper leurs exportations vers la zone, même si parfois on constate l'existence d'avantages particuliers accordés à quelques pays tout en prenant en compte leurs situations sécuritaires, sociales et économiques.

II.1.1. Elimination des barrières douanières et non douanières

Dans le programme exclusif, au lancement de la GZALE, il a été prévu d'éliminer toutes les taxes douanières et les barrières non douanières à l'horizon 2008.

Pour la taxe douanière et à base de mécanismes bien précis, il a été décidé que : « L'exonération de tous les produits arabes échangés entre les Etats-parties se fera conformément au principe de l'exonération progressive applicable à partir du 1-1-1998 par le biais de réduction à taux annuels constants, des droits de douanes et des droits et taxes à effets similaires jusqu'à l'obtention de l'exonération totale pour tous les produits arabes au moment de l'instauration définitive de la Grande Zone Arabe de Libre Echange prévue pour le 31 Décembre 2007 »¹

L'exonération progressive a été décidée comme suit :

¹HADHRI.M, op.cit., p. 32.

Tableau N° 9 : Calendrier d'exonération progressive des droits de douanes 1997/ 2007

	Avant	Au 1er janvier 2008									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits d'origine végétale ou animale et matière première (liste A)	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%
Produits industriels (liste B)											
Produits non répertoriés (liste C)											
Libéralisation des produits et activités de service											

Source : secrétariat du CES, Ligue Arabe 1998

Pour ce qui est de barrières non douanières, il s'agit de toutes formalités et les mesures prises par l'Etat partie pour contrôler les importations pour des raisons autres qu'organisationnelles. Ce sont essentiellement des restrictions monétaires, administratives (les démarches administratives lentes, les délais), quantitatives imposées à l'importation ou barrières techniques (les caractéristiques du produit, le poids).

II.1.2. Des mesures en faveur de quelques pays membres

Des mesures spécifiques ont été prises en faveur de quelques pays selon leurs situations. Les pays les moins développés ; exceptionnellement le Soudan et le Yémen. Leurs exportations vers d'autres pays de la zone ne subissent aucune taxe, tandis que leurs importations auprès des pays de la zone subissent une taxe de 20% pour le Soudan et 16% pour le Yémen. Un traitement exceptionnel pour Palestine à cause des difficultés imposées par l'occupant israélien. Le Liban, a bénéficié également d'un traitement de faveur en 2006 à cause des attaques israéliennes. Le Liban a bénéficié dans ce cadre de beaucoup de facilités.

II.1.3. Le traitement national et le principe de transparence

Pour le traitement national, consiste à ce que les marchandises des pays de la GZALE exportées dans un pays membre doivent bénéficier du même traitement que la production nationale. Il ne devait pas avoir de traitement discriminatoire en faveur de la production nationale. Le CES de la Ligue Arabe exige une transparence de la part des pays membres de la GZALE afin d'accroître les échanges commerciaux à l'intérieur de la zone.

II.2. Les règles relatives aux échanges de marchandises à l'intérieur de la GZALE

L'échange à l'intérieur de la GZALE s'appuie sur un dispositif réglementaire afin d'encadrer les opérations et de réduire le risque de subir des entraves et litiges. Le CES assure un travail de coordination avec les différents comités impliqués et même les instances concernées des pays membres.¹

II.2.1. Les produits prohibés

Exclus de la liste des produits à commercialiser au sein de la GZALE, tous les produits qui peuvent porter atteinte à l'Etat ou aux individus. Les produits peuvent être classés prohibés pour de multiples raisons à savoir, sanitaires (comme les produits toxiques, les drogues), sécuritaires, religieuses (boissons alcooliques) et même environnementales (des produits chimiques qui peuvent porter atteinte à l'environnement).

II.2.2. Le taux d'intégration

Le taux d'intégration est une question cruciale parmi d'autres dont dépend la réussite de la GZALE. Les marchandises destinées à la commercialisation entre les pays membres de la GZALE, et pour qu'elles soient considérées d'origines arabes, selon la réglementation du CES, doivent répondre à la condition de taux d'intégration fixé à 40% au minimum. Le taux d'intégration exigé consiste à encourager et à protéger la production arabe et faire face à la concurrence des produits non arabes. Des contrôles s'imposent pour lutter contre les détournements de trafic en faveur des produits hors la GZALE.

II.2.3. Certificat d'origine

Le certificat d'origine est un document utilisé dans le commerce international. Pour bénéficier des avantages du régime douanier, les marchandises exportées d'un pays arabe vers d'autres pays de la GZALE, doivent être accompagnées du certificat d'origine établi par les autorités compétentes du pays exportateur afin d'attester que les produits exportés sont bien produits, fabriqués ou transformés dans ce dernier. Le certificat d'origine ne nécessite pas l'aval des consulats du pays exportateur.

¹ HADHRI.M, op.cit

II.2.4. L'étiquetage et les normes

L'étiquetage comporte des informations sur le produit. Les pays membres de la GZALE s'engagent à mettre l'étiquetage sur tous les produits destinés à l'exportation portant toutes les informations relatives à la nature du produit, le code barre, la marque et toute autre information sur le produit. L'étiquetage doit être clair, lisible et ne s'efface pas. Il est exigé dans le cadre de la GZALE pour mieux informer le consommateur et lui permettre de faire ses choix.

Pour les autres normes, les pays arabes doivent respecter les normes de la GZALE relatives à chaque produit. Dans le cas de non existence de normes concernant un produit quelconque, le pays importateur peut imposer les normes nationales à condition que ces dernières ne doivent pas avoir l'objet de rejeter les marchandises ou de tarder l'opération d'exportation.

II.3. Mécanismes du contrôle et de suivi

Le CES est chargé de suivre l'application du programme exclusif de cette zone. De ce fait ;

- Il se réunit de manière régulière et chaque semestre pour réviser et évaluer l'application du programme exclusif ;
- Il prend des mesures contre toute entrave empêchant l'application du programme.

Le CES est assisté dans ses missions par la commission du suivi composée des représentants des pays de la zone. Les associations non gouvernementales peuvent intervenir si elles le désirent autant que membres observateurs.

II.3.1. Règlement de litiges

Le règlement des différends commerciaux est l'une des préoccupations de la GZALE. Conformément à l'article 13 de l'Accord de Facilitation et du Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes (AFDECEA), le CES constituera un comité "Règlement de différends" qui sera chargé de trancher tout litige pouvant surgir de la mise en application de l'accord, ainsi que tout conflit découlant de la mise en application du programme exécutif. Des dispositions ont été mises en place afin de régler d'éventuels litiges entre les pays membres de la zone.

Un conflit ou litige est né, lorsqu'un gouvernement d'un pays membre de la zone estime qu'un autre gouvernement a violé les conditions de l'accord. Les conflits peuvent avoir des origines différentes, problèmes douaniers, transition, règlements, normes, l'origine des produits...etc.

II.3.2. Cellules d'informations

Dans chaque pays membre de la zone il y a une cellule qui travaille en coordination avec le secrétariat général de la Ligue Arabe. Sa mission est d'informer les opérateurs économiques et également de transmettre leurs suggestions et réclamations. La cellule est souvent attachée au ministère du commerce.

L'échange d'informations, nécessite donc l'engagement des Etats membres de la zone et l'application du principe de transparence.

III. Les atouts et les attentes de la GZALE

Toute organisation, si elle possède des atouts et met en avant des attentes et des ambitions aura plus de chance à réussir et à atteindre ses objectifs tracés initialement. La priorité pour la GZALE est d'augmenter le volume des échanges et de renforcer la position du bloc dans l'économie internationale.

III.1. Les atouts de la GZALE

Les atouts de la GZALE sont multiples et divers, très distingués par rapport aux atouts d'autres zones à travers le monde. Les atouts sont d'une importance primordiale dans le renforcement de la zone et facilitent le fonctionnement est les échanges entre les pays membres.

III.1.1. Les atouts économiques

Ces dernières décennies, voir le nombre croissant des accords commerciaux et les intégrations régionales à travers le monde, quasiment, tous les pays cherchent à renforcer leurs stratégies afin de s'adapter avec ce nouveau contexte économique mondial. Avoir une place dans cette dynamique, c'est aussi l'objectif recherché par les Etat afin de doper leur coopération et leurs ventes tout en profitant des atouts et les opportunités environnementales. La GZALE est avant tout un projet économique, ses objectifs sont économiques, les moyens mis en œuvre sont essentiellement économiques. Les pays membres cherchent à profiter de cette dynamique de la zone en exploitant tous les atouts économiques disponibles.

III.1.1.1. Disponibilité de matières premières

La matière première représente un atout important à exploiter. Au niveau de la GZALE, les matières premières sont multiples et diversifiées entre produits agricoles et produits miniers. Le contrôle de ces dernières par un pays ou une région peut procurer une place stratégique dans

la chaîne de production et les chances d'ouverture d'axes sur les industries de transformation tout en bénéficiant de l'effet de complémentarité et les synergies.

Tableau n° 10 : Production de quelques produits miniers par la GZALE en 2017 (milles tonnes)

Les produits	La quantité
Cuivre	79,5
Plomb	140,0
Fer	23,72
Zinc	146,2
Phosphate	74,075

Source : Conception personnelle à partir du rapport annuel de 2018 élaboré par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site <https://www.amf.org.ae>

Les pays de la GZALE produisent pas mal de produits miniers qui figurent dans le tableau ci-dessus. Une bonne maîtrise et valorisation des matières premières au niveau de la GZALE peut être un moteur de croissance pour les économies locales. Pour ce qui est de la production pétrolière, la GZALE se joue d'une place importante à l'échelle mondiale. Le tableau n°11 ci-dessous montre l'importance de la production quotidienne de pétrole par les pays de la GZALE.

Tableau n° 11 : Production quotidienne du pétrole par les pays de la GZALE, entre 2013/ 2016 (B/j).

Année	2013	2014	2015	2016
Production quotidienne	23250,1	22832,8	23858,3	24691,1
% de la production mondiale	30,8	29,08	30,2	30,5

Source : Conception personnelle à partir du rapport annuel de 2018 élaboré par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site <https://www.amf.org.ae>

De manière générale la production de la GZALE est évaluée à environ un tiers de la production quotidienne mondiale pour la période 2013 à 2016 ou environ une moyenne annuelle de 23 658,07 barils par jour.

III.1.1.2. L'importance des marchés

Le marché est décisif pour la zone, la taille est vraiment importante, voir notamment le nombre de la population pour les pays de la GZALE qui s'évalue à environ 420 millions¹ d'habitants en 2018. La taille d'un marché offre des opportunités de consommation et de développement de plusieurs secteurs, à savoir l'automobile, le logement, l'électroménager, la santé et autres. La consommation peut être un moteur de croissance pour les pays membres de la zone.

III.1.1.3. Le PIB des pays de la GZALE et l'existence de moyens financiers

Le PIB d'un pays est aussi un ratio très important qui reflète la réalité et le niveau de performance de son économie. Certes, l'écart de PIB entre les pays de la GZALE est très important entre les pays à PIB faibles comme le Yémen, le Liban et la Palestine et le PIB moyen tel que l'Algérie et l'Égypte. Les pays qui possèdent un PIB très élevé comme l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes et le Qatar. Les pays qui se jouent d'un PIB important, souvent sont les gros exportateurs du pétrole, notamment l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes et le Qatar. Ces pays possèdent également d'importants excédents financiers.

La rente pétrolière garantie l'existence d'énormes moyens de financement. Les pays en forte position, peuvent transformer leurs excédents de financement en investissements sur les autres marchés de la GZALE.

III.1.1.4. La distance culturelle

Le rapprochement culturel entre les pays représente un atout distingué. De ce point de vue, les populations respectives des pays de la GZALE ont des facteurs en commun au niveau de la langue, la religion, l'histoire, les coutumes et traditions. Cet atout culturel représente un avantage pour les entreprises qui désirent envahir le marché de la GZALE. Ce rapprochement facilite les stratégies d'adaptation des produits et rend le comportement des consommateurs accessible.

III.2. Les attentes de la GZALE

Selon la déclaration concernant la création de la GZALE, les pays arabes membres de cette zone ont fixé une multitude d'attentes. Au-delà des objectifs arrêtés à court terme, autres sont fixés à moyen long terme afin d'atteindre un impact positif de cette zone sur l'ensemble des économies des pays adhérents. Les attentes peuvent être classées comme suit :

¹ Site officiel de la banque mondiale : <https://donnees.banquemondiale.org/region/le-monde-arabe>

- Supprimer les droits de douane monétaires, administratifs et quantitatifs, c'est-à-dire tous ce qui fait barrière à l'échange en termes de lourdeur et obstacles administratifs, taxes douanières et la politique des quotas ;
 - Libéraliser les échanges agricoles, permet de réduire la dépendance alimentaire des pays de la zone à l'égard d'autres marchés extérieurs ;
 - Amélioration des termes de l'échange ; renforcer les échanges entre les pays de la zone pourra aboutir à la réduction des factures d'importations ;
- Autres attentes consistent à améliorer les échanges en volume et en valeur à l'intérieur de la zone ;
- Sur le plan économique, les attentes sont multiples, à savoir, la réalisation des économies d'échelle et accroître la croissance économique des pays de la GZALE.

En effet, si on tente de résumer les attentes des pays de la GZALE, on peut dire qu'elles représentent un centre d'intérêt général qui permet à ces derniers de renforcer les liens entre eux en vue d'atteindre une collaboration étroite et sauvegarder leur indépendance et leur souveraineté afin de mettre en place un bloc économique régional solide au niveau économique international capable de développer des relations économiques avec le monde extérieur.

Section 3 : Les échanges commerciaux intra-GZALE

Cette section est consacrée aux échanges commerciaux intra-GZALE. Nous allons essayer de traiter leurs évolutions en valeur et en volume sur les deux volets, à savoir les exportations et les importations.

I. Evolution du commerce intra-GZALE

Quinze années passées depuis le lancement effectif de la GZALE, avec une période préalable marquée par la suppression progressive des barrières douanières et non douanières. La durée est largement suffisante pour faire un constat sur l'évolution et le développement des échanges commerciaux entre les pays membres.

I.1. Evolution des exportations intra-GZALE

Le tableau n°12 présente l'évolution des exportations intra-GZALE (il contient également l'évolution des exportations intra-arabes) pour la période de 2005/2016.

Tableau n°12 : Les exportations intra- GZALE entre 2005/2016 (millions de dollars).

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportation intra- arabe	48145,3	58473,1	70686,7	95005,1	87242,7	98475,0	103105,9	110430,8	116122,9	120090,3	105950,0	96328,2
Exportation de Djibouti	29,2	36,3	41,5	42 ;5	40,1	89,9	113,4	105,4	97,8	104,6	106,3	97,4
Exportation de Somalie	209,2	254,6	327,5	391,5	298,3	424,1	543,1	629	545,2	586,7	434,1	387,5
Exportation de Comores				4,1	1,7	1,8	2,1	2,5	2,6	3,0	3,8	3,7
Pays arabes hors la GZALE	238,4	290,9	369	438,6	340,1	515,8	658,6	736,9	645,6	694,3	544,2	488,6
Exportation intra GZALE	47906,9	58182,2	70317,7	94566,5	86902,6	97959,2	102447,3	109430,8	115477,3	119396	105405,8	95879,54

Source : Conception personnelle à partir des rapports de 2009 et 2018 établis par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site : <https://www.amf.org.ae>

Remarques sur le tableau n°12

- Pour la période allant de 2005 à 2007, les données concernant l'île de Comores ne sont pas disponibles ;
- Absence de données pour la Syrie depuis 2011.

Depuis la mise en place de la GZALE, on remarque qu'il y a une évolution positive dans les exportations intra-GZALE. Notre étude (faite selon les données disponibles) porte sur deux périodes ;

La période 2005/2010, après six ans seulement de la mise en place de la GZALE, les exportations se sont multipliées par environ 2,04 et leur valeur est passée de 47906,9 millions de dollars en 2005 à 97959,2 millions de dollars en 2010. Ce constat initial est évalué comme positif. Avec une durée de six années de suppression des tarifs douaniers et des barrières non douanières, on constate une dynamique des exportations. Toutefois, il y a une baisse en 2009 pour une valeur 86902,6 millions de dollars par rapport à 2008 est expliquée par la crise mondiale de l'époque.

La période 2011/ 2016 : Cette répartition est justifiée par le fait qu'en 2011 la valeur des exportations intra- GZALE dépassent pour la première fois le seuil des 100 000 millions de dollars pour atteindre exactement 102 447,3 millions de dollars. Pour cette deuxième période par rapport à la première on peut dire que le résultat est encore positif. Le pic des exportations a atteint 119396 millions de dollars en 2014.

I.2. Evolution des importations intra- GZALE

Pour les importations intra-GZALE, une progression positive est enregistrée depuis le lancement officiel de la zone en 2005. L'analyse de ces importations et selon les données du tableau n°13 ci-dessous se fait en deux périodes.

La période 2005/ 2011, pour cette première période, les importations intra- GZALE sont mouvementées et elles se sont passées de 43 604,8 millions de dollars en 2005 à 97 717,0 millions en 2011 et elles se sont multipliées par 2,24.

CHAPITRE II : La GZALE : Intégration économique et dynamique du commerce régional

Tableau n°13 : Les importations intra- GZALE entre 2005/2016 (millions de dollars).

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Importation intra- arabes	44000,3	53470,5	63994,3	86876,5	73571,4	83782,0	98575,0	107578,2	126229,2	122986,2	114749,6	102506,4
Importation de Djibouti	85,1	105,9	115,9	194,5	215,6	200,5	218,6	208,1	458,5	389,8	456,6	422,7
Importation de Somalie	310,4	370,8	454,4	560,1	395,6	532,7	605,2	906,3	853,0	983,8	1024,4	869,4
Importation de Comores	/	/	/	28,0	20,0	23,6	34,2	34,2	36,5	36,4	42,3	40,2
Importation des pays arabes hors la GZALE	395,5	476,7	570,3	782,6	631,2	756,8	858,0	1148,6	1348	1410	1523,3	1292,3
Importation intra- GZALE	43604,8	52993,8	63994,3	86093,9	72940,2	83025,2	97717,0	106429 ,6	125281,2	121576,2	113226,3	101214,1

Source : conception personnelle à partir des rapports de 2009 et 2018 établis par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site : <https://www.amf.org.ae>

Remarques pour le tableau n° 13

- Pour la période allant de 2005 à 2007, les données concernant l'île de Comores ne sont pas disponibles ;
- Absence de données pour la Syrie depuis 2011.

-La période 2005/ 2011 : pour cette période, les importations intra-GZALE ont connu une évolution remarquable en valeur. Elles sont passées de 43 604, 8 millions de dollars à 97 717 millions de dollars avec un recul marqué en 2009.

-La période 2012/ 2016 : en 2012, les importations intra-GZALE ont dépassé le seuil de 100000 millions de dollars pour la première fois depuis 2005 avec un plafond de 125281,2 millions en 2013.

Même s'il y a augmentation des importations intra- GZALE en valeur depuis la mise en place de la GZALE, cette évolution est caractérisée par des perturbations d'une année à une autre.

I.3. La nature des échanges commerciaux intra- GZALE

Tableau n°14 : Groupes de marchandises échangées entre les pays arabes en % (2013/ 2016).

Principaux groupes de produits	2013	2014	2015	2016
Produits agricoles	5,1	4,9	4,7	7,8
Combustible et produits miniers	73,3	69,6	62,1	58,9
Produits manufacturés	19,8	25,1	29,2	30,7
Produits chimiques	7,8	13,8	12,4	10,8
Produits de base	5,8	4,3	4,8	5,8
Les machines et le matériel de transport	3,5	4,5	5,6	7,1
Autres produits manufacturés	2,6	2,4	6,4	7,0
Produits non classés	1,7	0,4	4,0	2,6
Total	100	100	100	100

Source : Conception personnelle à partir des données du rapport annuel de FMA,2017, p 378, disponible sur <https://www.amf.org.ae>

Ci- dessus, les groupes de marchandises échangées entre les pays arabes. Par manque de données détaillées concernant la structure des échanges commerciaux intra- GZALE, nous avons utilisé la structure des échanges entre les pays arabes.

Par rapport à la GZALE, nous avons trois pays arabes en plus qui sont Djibouti, Somalie et le Comores. Voir que les échanges intra- arabes sont largement dominés par les pays de la GZALE 19/22 nous supposant dans ce cas que la tendance est la même.

Nous avons cinq grands groupes qui sont les produits agricoles dont le pourcentage d'échange est modeste avec une moyenne annuelle de 5.63% sur la période 2013/2016 cela peut être justifié par l'importance du secteur agricole au niveau local de chaque pays de la GZALE. Le deuxième groupe concerne les produits manufacturiers échangés à une moyenne annuelle de 26,2% sur la même période. Dans ce groupe on trouve généralement les produits chimiques, les machines et le matériel de transport en faible pourcentage et d'autres produits de base. Le groupe le plus échangé c'est les combustibles et les produits miniers avec une moyenne annuelle d'échange de 66% pendant la période indiquée ci-dessus. Les pays de la GZALE sont réellement répartis en deux groupes, des producteurs de pétrole et ceux qui ne produisent pas. Les non producteurs font recours aux importations notamment les carburants.

L'approvisionnement est assuré par les autres pays arabes pas nécessairement pour répondre aux exigences de la GZALE mais pour maîtriser les délais de livraisons et les coûts de transport.

I.4. Evaluation du commerce global intra- GZALE

Le tableau n°15 ci-après présente l'évolution de commerce intra-GZALE en millions de dollars de 2005 à 2016.

CHAPITRE II : La GZALE : Intégration économique et dynamique du commerce régional

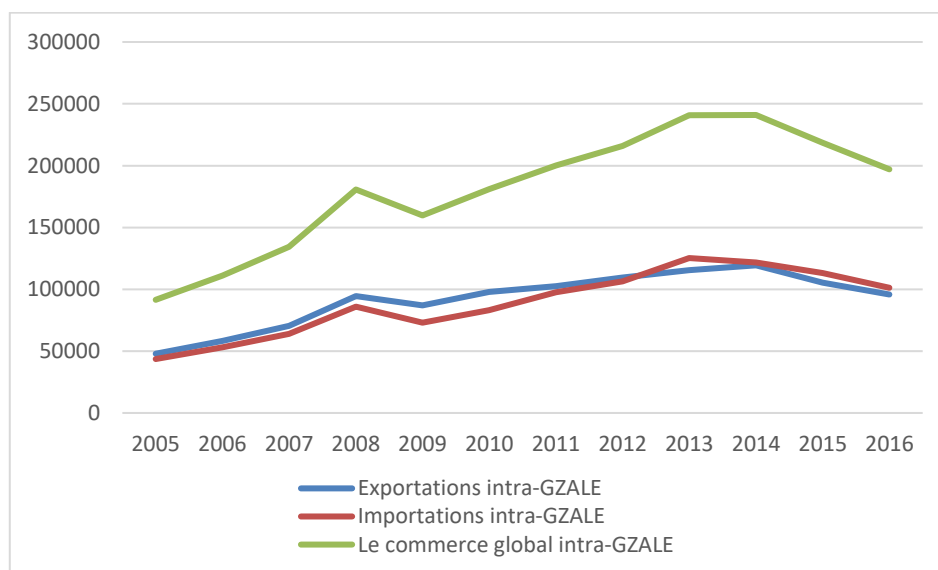
Tableau n° 15 : Evolution du commerce global intra-GZALE 2005/2016 (en millions de dollars).

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations intra-GZALE	47906,9	58182,2	70317,7	94566,5	86902,6	97959,2	102447,3	109430,8	115477,3	119396	105405,8	95879,54
Importations intra-GZALE	43604,8	52993,8	63994,3	86093,9	72940,2	83025,2	97717	106429,6	125281,2	121576,2	113226,3	101214,1
Le commerce global intra-GZALE	91511,7	111176	134312	180660,4	159842,8	180984,4	200164,3	215860,4	240758,5	240972,2	218632,1	197093,64

Source : Conception personnelle à partir des différents rapports élaborés par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site : <https://www.amf.org.ae>

Pour le commerce global (importations + exportations) intra- GZALE de 2005 à 2016 il suit la tendance des importations et des exportations. Le total des échanges est passé de 91511,7 millions de dollars en 2005 à 197093,64 millions en 2016. L'échange global intra-GZALE s'est multiplié par 2,15 depuis le lancement officiel de la GZALE jusqu'à 2016.

Graphe n° 2 : Evolution du commerce global intra-GZALE, 2005/2017 (millions de dollars)



Source : conception personnelle à partir des données du tableau n° 15.

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du commerce intra-GZALE avec l'évolutions des importations et les exportations pour la même période. On remarque un léger recul de commerce global en 2009 dû à la crise mondiale. Un plafond a été atteint en 2013/2014, avec des montants respectifs de 240758,5 et 240972,2 millions de dollars avant de subir un deuxième recul remarquable jusqu'à la fin 2016 pour une valeur de 197 093,63 millions de dollars.

II. Les IDE au sein de la GZALE

L'attractivité des IDE par un pays ou une région dépend de plusieurs facteurs à savoir ; facteurs économiques, politiques, institutionnels. Parmi les déterminants clés également de cette attractivité, le climat des affaires, la taille du marché et le degré de la corruption.

II.1. Attractivité des IDE par la GZALE

Le tableau n°16 montre l'attractivité des IDE en millions de dollars par quelque pays membre de la GZALE.

Tableau n° 16 : attractivité des IDE par quelques pays de la GZALE en 2016.

Pays	IDE en millions de dollars
EAU	8986
Egypte	8107
Arabie Saoudite	7453
Liban	2564
Maroc	2322
Algérie	1546
Palestine	269
Oman	142

Source : Conception personnelle à partir des données de « the Arab Investment and Export Crédit Guarantee Corporation », rapport de 2017.

Les pays arabes dont la majorité sont des pays membres de la GZALE, ont attiré en 2016 environ 31,2 milliards de dollars, c'est à dire 2,4% du total des IDE mondiale. L'attractivité des IDE particulièrement par les pays membres de la GZALE (comme le montre le tableau ci-dessus pour quelques pays en 2016) reste faible par rapport aux autres régions à travers le monde notamment l'Amérique du Nord, l'Union Européenne ou la Chine. A l'intérieur de la GZALE l'attractivité est différente selon les opportunités économiques et surtout la stabilité politique. En 2016, l'EAU, l'Egypte et l'Arabie Saoudite sont respectivement en tête de classement et ils ont dépassé la barre des 7000 millions de dollars chacun. L'Egypte a réalisé un progrès énorme en matière d'attractivité des IDE et surtout avec la stabilité politique de ces dernières années.

L'Algérie occupe la 6^{ème} position avec 1546 millions de dollars. L'Algérie reste faible en ce qui concerne l'attractivité des IDE avec une situation dégradée par rapport aux pays voisins, le Maroc notamment et l'impact négatif de la loi 51/49. La grande partie des IDE en Algérie est orientée vers le secteur d'énergie, le commerce et le secteur bancaire.

Pour les autres pays, ont une faible attractivité tels que la Palestine avec 269 millions de dollars, Oman avec 142. Le Yémen et l'Irak occupent les dernières places avec une attractivité très faible due notamment à la situation d'insécurité.

Tableau n° 17 : nombre de projets attirés par quelques pays de la GZALE en 2017.

Pays	Nombre de projets
EAU	298
MAROC	88
Egypte	67
Arabie Saoudite	59
Bahreïn	31
Oman	30

Source : The FDI report 2018 global greenfield investment trends, « rapport de 2018 sur les IDE ».

En matière d'attractivité des IDE en termes de nombre de projets d'investissements lancés dans les pays membre de la GZALE, cinq pays soulignés selon l'importance. L'EAU demeure en première position avec 298 projets. Oman et le Bahreïn ont connu une situation plus au moins importante avec respectivement 30 et 31 projets d'investissements lancés en 2017. En 2017, il y'avait création de 932 projets d'investissement dans les pays arabes.

En 2018, une baisse remarquable avec seulement 876 projets et une création d'environ 134 milles postes d'emplois¹.

L'impact des IDE sur les échanges commerciaux au sein de la GZALE peut apparaitre au niveau de l'EAU qui est le premier pays attractif des IDE et le premier pays exportateur à l'intérieur de la zone.

II.1.1. Les IDE de quelques pays de la GZALE à l'étranger

Les investissements des pays de la GZALE à l'étranger dépendent essentiellement de leurs situations financières. Les pays du Golfe, grands exportateurs du pétrole, à l'instar des EAU et le Qatar occupent les premiers rangs. Pour les autres, leurs IDE à l'étranger sont faibles ou inexistant.

II.1.2. Les IDE dans quelques pays de la GZALE

Les IDE des pays de la GZALE orientés vers cette zone en général sont d'origines de quatre pays du Golfe, l'Arabie Saoudite, les EAU, le Koweït et le Qatar.

¹ The FDI report 2018 global greenfield investment trends, « rapport de 2018 sur les IDE ».

Tableau n° 18 : Les IDE au sein de quelques pays de la GZALE en milliards de dollars.

PAYS	IDE en milliards de dollars
Arabie Saoudite	16,2
EAU	11,5
Koweït	3,8
Qatar	0,6
Bahreïn	0,4
Egypte	0,4

Source : The Arabe Investement and Export Crédit Guarantee Corporation, 34ème rapport sur le climat des affaires et l'attractivité des pays arabes, 2018

Le tableau n° 18 ci-dessus montre que les IDE les plus importants proviennent de quatre pays exportateurs du pétrole. Ces pays ont tendance à diversifier leurs économies en investissant davantage à l'étranger. En dehors de la GZALE, les EAU, le Qatar et les Koweït possèdent des investissements importants dans le monde.

III. Place de la GZALE dans le commerce mondial

Le poids d'un pays dans le commerce mondial est très important. Son classement reflète la situation et la performance de son économie. Le classement de l'OMC se fait par rapport aux pays ou aux différents groupes régionaux qu'ils intègrent.

III.1. Classement de quelques pays de la GZALE dans le commerce mondial

Les pays membres de la GZALE occupent des rangs décalés entre eux dans le classement des pays dans le commerce mondial. Concernant les exportations, les pays exportateurs du pétrole occupent des rangs soutenus. La plupart de ces pays sont de gros importateurs et sont fortement dépendants vis-à-vis des marchés extérieurs.

Tableau n°19 : Rang des pays de la GZALE dans le commerce mondial, 2017

Pays	Exportations		Importations	
	Marchandises	Services commerciaux	Marchandises	Services commerciaux
Algérie	58	97	52	58
A. Saoudite	24	45	32	26
Bahreïn	70	56	95	69
Egypte	66	43	46	48
E. A. U	15	21	18	17
Irak	51	78	56	57
Jordanie	96	73	74	81
Koweït	48	81	62	37
Libye	75	185	89	100
Maroc	67	46	55	66
Mauritanie	140	171	152	153
Oman	64	86	66	60
Qatar	43	44	64	35
Soudan	121	112	113	122
Tunisie	77	95	71	98
Yémen	155	172	109	152

Source : OMC, rapport « profils commerciaux, 2018 ».

Le classement mondial des pays exportateurs de marchandises, selon le rapport de l'OMC daté de 2018, il y a seulement quatre pays de la GZALE parmi les 50 premiers sur un total de 197. On trouve les EAU en 15^{ème} position, l'Arabie Saoudite 24^{ème}, le Qatar 43^{ème} et le Koweït 48^{ème} rang. Pour les importations, trois pays parmi les 50 premiers. L'UEA en 18^{ème} rang, l'Arabie Saoudite 32^{ème} et l'Egypte en 46^{ème} position. Presque même constat concernant les exportations des services et seulement 05 pays parmi les 50 premier dont l'EAU occupe la 21^{ème} place.

Dans ce même rapport, on observe que quelques pays de la GZALE occupent des faibles positions dans le classement mondial pour les exportations de marchandises tels qu'ils sont indiqués dans le tableau n°19 notamment la Mauritanie, le Soudan et le Yémen.

Ce classement des pays de la GZALE est soutenu par les exportations des hydrocarbures. Leurs positions concernant les importations relèvent des recettes pétrolières pour les uns (EAU, Arabie Saoudite Algérie ...) et de la forte dépendance des marchés extérieurs pour les autres (Algérie, Egypte ...)

III.2. Place de la GZALE dans le commerce mondial

Autant que zone de libre-échange, la GZALE est loin d’être un gros bloc commercial comparé aux autres intégrations à travers le monde. En 2016, les importations intra-GZALE en valeur étaient à environ 101 milliards de dollars et la valeur du commerce global pour la même année est un peu plus de 197 milliards de dollars pour un marché composé de 19 économies.

A titre de comparaison, les importations intra-UE, 28 pays, en 2017 s’élevaient à 3446 milliards d’euros¹ et le commerce global de l’ALENA en 2015 a dépassé les 1000 milliards de dollars² pour trois économies.

Tableau n°20 : Destinations et origines du commerce extérieur des pays arabe 2009/2012 (millions USD)

Année	Exportations				Importations			
	2009	2010	2011	2012	2009	2010	2011	2012
Pays arabes	87,243	98,475	103,106	110,431	73,571	83,782	98,575	107,578
U E	116,418	138,556	152,124	177,477	175,513	172,535	185,915	216,214
USA	64,358	69,470	91,851	106,654	52,914	56,752	60,500	70,931
ASIE	296,618	383,358	465,752	563,599	205,639	214,924	258,2201	280,824
JAPAN	94,519	96,880	112,985	138,062	26,564	29,569	28,356	32,136
CHINE	49,077	73,201	99,445	113,233	68,873	73,426	89,699	103,853
Autres Pays d’Asie	153,021	213,278	353,322	312,264	110,202	111,930	140,146	144,845
Reste Du Monde	171,042	221,937	384,832	363,772	99,640	134,105	138,317	150,996

Source : Conception personnelle à partir des rapports de 2009 et 2012 établis par le fonds monétaire arabe, disponible sur le site : <https://www.amf.org.ae>

En termes d’échange avec les autres régions du monde, on remarque que les échanges intra arabes sont les moins faibles par rapport aux échanges des pays arabes avec d’autres régions (par manque de données détaillées sur la GZALE, nous prenons ici la tendance des pays arabes largement dominées par les pays de la GZALE). Parmi les régions, les pays de l’Asie demeurent les premiers partenaires commerciaux des payas arabe, suivie par l’UE et les Etats Unis d’Amériques. Ainsi, on constate que le grand trafic de la GZALE est orienté vers l’extérieur de la zone.

¹ <https://ec.europa.eu.eurostat/documents/>

² ANALYSE ÉCONOMIQUE MONDIALE/OBSERVATIONS ET PERSPECTIVES, disponible sur le site <http://www.scotiabank.com>

III.3. Détournement du commerce au détriment de la GZALE

Le commerce intra GZALE ne profite pas exclusivement pour les pays membres de cette zone. Le premier partenaire commercial de la plupart des pays de la GZALE et en dehors de cette zone, soit un pays de l'union européenne, un pays asiatique (Chine) ou les USA.

Tableau n° 21 : les principaux clients et fournisseurs des pays de la GZALE

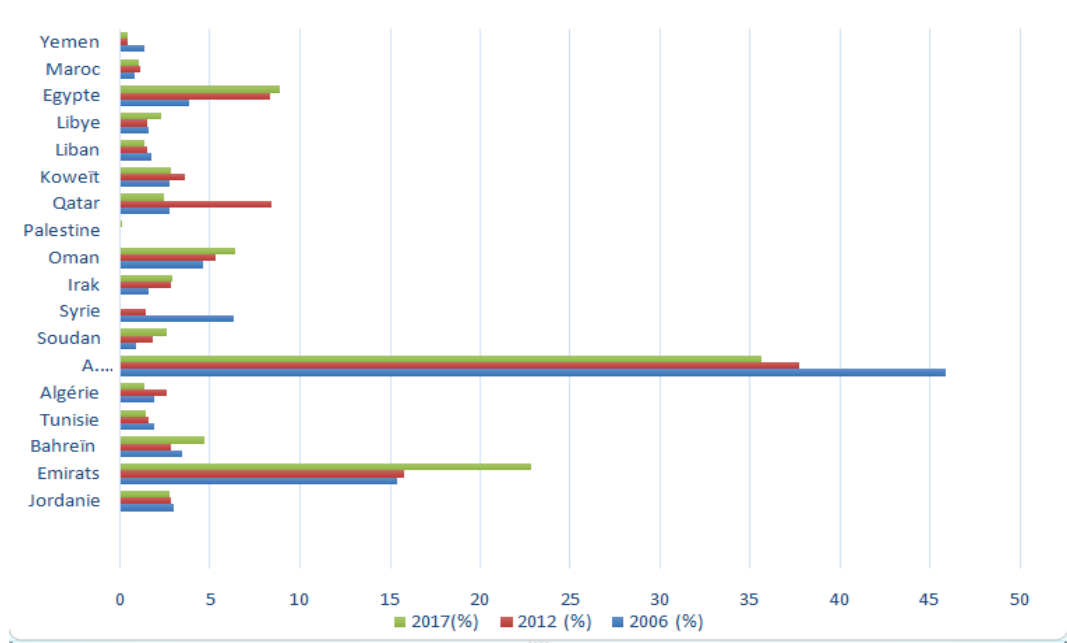
	Pays de la GZALE	Principaux clients	Principaux fournisseurs
1	Jordanie	1. USA 2. A. Saoudite 3. Irak 4. Inde	1. Chine 2. A. Saoudite 3. USA 4. Allemagne
2	Émirats Arabes Unis	1. Inde 2. Turquie 3. A. Saoudite 4. Oman	1. Chine 2. USA 3. Inde 4. Japon
3	Bahreïn	1. A. Saoudite 2. USA 3. E AU 4. Oman	1. Chine 2. EAU 3. USA 4. A. Saoudite
4	Tunisie	1. France 2. Italie 3. Allemagne 4. Espagne	1. Italie 2. France 3. Chine 4. Allemagne
5	Algérie	1. Italie 2. Espagne 3. USA 4. France	1. Chine 2. France 3. Italie 4. Espagne
6	A. Saoudite	1. Japon 2. Chine 3. Corée Du Sud 4. Inde	1. Chine 2. USA 3. E AU 4. Allemagne
7	Soudan	1. EAU 2. A. Saoudite 3. Chine 4. Egypte	1. Chine 2. EAU 3. Inde 4. Egypte
8	Syrie	1. Liban 2. Irak 3. A. Saoudite 4. Turquie	1. Chine 2. Russie 3. Liban 4. Egypte
9	Irak	1. EAU 2. Liban 3. Italie 4. Jordanie	1. Iran 2. Italie 3. Chine 4. Corée Du Sud
10	Oman	1. EAU 2. Qatar 3. A. Saoudite 4. Inde	1. EAU 2. Chine 3. Inde 4. USA
11	Palestine	1. Israël 2. Jordanie 3. EAU 4. A. Saoudite	1. Israël 2. Turquie 3. Chine 4. Allemagne
12	Qatar	1. Japon 2. Corée Du Sud 3. Inde 4. Chine	1. USA 2. Chin 3. Allemagne 4. EAU
13	Koweït	1. Inde 2. Irak 3. A. Saoudite 4. EAU	1. Chine 2. USA 3. EAU 4. Allemagne
14	Liban	1. A. Saoudite 2. EAU 3. Irak 4. Syrie	1. Chine 2. Italie 3. Allemagne 4. France
15	Lybie	1. Italie 2. Espagne 3. Chine 4. EAU	1. Italie 2. Chine 3. Turquie 4. EAU
16	Egypte	1. Italie 2. Turquie 3. A. Saoudite 4. Inde	1. Chine 2. Allemagne 3. Italie 4. USA
17	Maroc	1. Espagne 2. France 3. Chine 4. USA	1. Espagne 2. France 3. Chine 4. USA
18	Mauritanie	1. Chine 2. Suisse 3. Espagne 4. Japon	1. USA 2. EAU 3. Belgique 4. Chine
19	Yémen	1. Corée Du Sud 4. EAU 2. A. Saoudite 3. Oman	1. A. Saoudite 2. EAU 3. Oman 4. Chine

Source : conception personnelle à partir des données de secrétariat général de l'administration des statistiques et information de la LEA, rapport de janvier 2019, disponible sur le site : www.lasporta.org

Le tableau n° 21 montre les principaux partenaires commerciaux de chaque pays de la GZALE dont on peut tirer les conclusions suivantes ;

- Les EAU est partenaire principal pratiquement de tous les pays de la GZALE. L'EAU détiennent des relations commerciales avec les pays du Machrek et à un degré moins avec les pays du Maghreb ;
- Une forte concentration des relations commerciales entre les pays de l'Orient et ceux du Maghreb ;
- En tenant compte les relations bilatérales, on remarque que le grand trafic au sein de la GZALE est assuré par les pays de l'Orient notamment l'Arabie Saoudite, les EAU et Oman. Ces trois pays sont des membres actifs au sein du Conseil de Coopération du Golfe ;
- L'effet de la distance et apparu dans la régionalisation des échanges commerciaux au sein de la GZALE. Le voisinage des frontières est important et la maîtrise des coûts de transport et les délais s'impose ;
- Pratiquement, tous les pays de la GZALE ont le client principal et le fournisseur principal hors la GZALE (USA, la Chine, France, Italie...).

Graphe n° 3 : La part des pays dans le commerce intra-GZALE (en %)



Source : conception personnelle à partir des données du fonds monétaire arabe disponibles sur le site ; <https://www.amf.org.ae>

Le graphique n°3 montre la contribution remarquable de l'Arabie Saoudite, des EAU, l'Egypte, Oman et le Qatar. Tandis que d'autres pays ont une faible contribution tels que le Yémen, le Soudan et le Maroc.

IV. Les contraintes aux échanges intra-GZALE

Les contraintes au sein de la GZALE sont nombreuses et de natures différentes. Ces contraintes ralentissent les échanges et peuvent mettre en difficulté l'avenir de la cette zone.

IV.1. Les obstacles d'ordres économiques

L'économie du monde arabe dans l'ensemble dépend des fluctuations des prix du pétrole sur le marché international. Une baisse des prix du pétrole aura son impact direct et immédiat sur le commerce et leur amélioration donne un souffle pour les exportateurs.

IV.1.1 Les obstacles douaniers

Plusieurs pays arabes ont récemment réclamé une exception dans l'application des droits de douane dans le cadre de la GZALE notamment le Yémen et l'Irak qui ont commencé à appliquer des droits de 10 à 15% à partir de 01/11/2016 sur tous les produits en provenance des pays de la GZALE. Quant à l'Algérie, elle demande l'exclusion d'un groupe de marchandises de l'exemption douanière totale, or ces mesures sont en contradiction avec les dispositions du programme exécutif de la grande zone de libre-échange arabe.

IV.1. 2. Les obstacles non douaniers

La GZALE est toujours confrontée à des contraintes non douanières, principalement des restrictions techniques, administratives et financières.

IV.1. 2.1. Restrictions techniques

Les spécifications différentes des normes et les lacunes qui les entourent constituent un problème majeur pour les échanges intra-GZALE. Des exagérations dans les normes imposées souvent sans justifications scientifiques. Le non-respect des normes internationales, manque d'harmonisation au niveau des pays de la zone et même parfois des interprétations différentes de la part des acteurs concernés. Les produits de base et les produits alimentaires révèlent des restrictions additionnelles sur le commerce et ils subissent la pression par rapport à la différence des normes dans les pays de la zone.

IV.1. 2.2. Restrictions administratives

Le problème majeur dans les restrictions administratives est la multiplication des institutions responsables sur commerce extérieur dans plusieurs pays. Ces restrictions concernent généralement la duplication, l'incohérence et la complexité des procédures douanières, la

modification des exigences, la durée du transit, la complexité de l'obtention des licences commerciales et la détermination des quantités.

IV.1. 2.3. Les contraintes financières

Les contraintes financières incluent des difficultés de financement notamment pour les opérateurs privés. La différence des taux de change entre les pays de la zone et le manque de dispositif de protection contre le risque de change. Les coûts des transactions élevés en raison des coûts de transit et des transports, qui ont pour effet d'affaiblir l'efficacité et la compétitivité des opérateurs. A toutes ces contraintes s'ajoute la lenteur dans le transfert des fonds.

IV.1.3. Contraintes liées à la production

Pour la production notamment manufacturière de base, le niveau de rapport de qualité est très rapproché entre les pays membres de la GZALE, ce qui donne un avantage pour la production locale qui ne supporte pas les coûts de transit et de transport. Au-delà, la production des pays de la GZALE généralement elle est d'une faible valeur ajoutée et n'intègre pas des hautes technologies. C'est pour ça que la totalité des pays de la GZALE font recours à des pays développés pour leurs approvisionnements

IV.2. Les contraintes d'ordres politiques

Les contraintes politiques peuvent être internes ou externes par rapport à un pays et de natures différentes. Actuellement plusieurs pays de la GZALE souffrent de contraintes dont on peut citer les cas suivants ;

IV.2.1. Crise de diplomatie

Plusieurs Etats souffrent de crise diplomatique avec d'autres Etats. En juin 2017 quatre pays arabes, à savoir, l'Arabie Saoudite, EAU, l'Egypte et le Bahreïn ont rompu leurs relations diplomatiques avec le Qatar. Les conséquences de cette crise diplomatique étaient immédiates sur les restrictions commerciales et même les déplacements de personnes.

Autre terrain de confrontations diplomatique c'est les frontières algéro-marocaines fermées depuis 1994, c'est-à-dire depuis 25 ans.

Le problème de Polisario pèse encore et nuit davantage aux relations algéro-marocaines. La situation entre ces deux pays impacte négativement la relation commerciale malgré l'accord commercial signé entre eux.

IV.2.2. L'instabilité politique et les conflits internes

Depuis 2011, plusieurs pays arabes ont connu des soulèvements populaires qualifiés de printemps arabe. La Tunisie, l'Égypte, la Lybie et la Syrie ont tous connus de graves crises politiques. Si les deux premiers sont dans l'instabilité jusqu'aujourd'hui, les deux autres, à savoir, la Lybie et la Syrie sont en guerre civile. A cause de cette situation il n'y a pas de données sur l'économie syrienne depuis 2011. La situation de conflit entraîne la fermeture de plusieurs points de passage commerciaux entre les pays arabes et par conséquent la restriction de l'activité commerciale.

Conclusion

Le monde arabe se joue d'une importante place géopolitique en méditerranée ce qui fait de lui un point de croisement dans les relations internationales. Les pays arabes possèdent de grandes potentialités humaines, économiques et surtout énergétiques (le pétrole, le gaz naturel, le fer, le phosphate...etc.), de ce fait, leur union économique régionale conduit à la constitution d'un bloc très puissant. Les pays arabes se trouvent dans l'obligation de se fondre dans un ensemble régional pour renforcer le pouvoir de négociation des pays membres avec des blocs puissants comme l'UE ou l'ALENA et affronter le marché mondial. Ils s'engagent dans un processus d'intégration régionale en vue de relever les défis du développement, dynamiser les échanges commerciaux interarabes.

L'établissement de la GZALE et l'annulation de plusieurs procédures et frais ayant un effet similaire et une réduction des restrictions non tarifaires au minimum, qui étaient depuis longtemps un obstacle au mouvement du commerce arabe ont créé un état favorable à l'environnement commercial arabe et au mouvement commercial intra-arabe, augmentant ainsi les chances d'intégration entre les marchés arabes. De ce fait, la création de la GZALE représente une étape avancée sur la voie de la coopération économique, un accroissement dans les projets d'investissement et une amélioration de la compétitivité des entreprises du fait de la suppression des droits de douane.

Néanmoins, le commerce intra GZALE est très faibles comparément aux échanges de ces pays avec le reste du monde principalement avec l'UE. La majorité des pays ont une faible contribution au commerce intra-GZALE, tels que le Yémen, le Soudan et le Maroc. En termes des IDE les pays du Golfe comme les EAU, l'Arabie Saoudite et le Qatar occupent les premiers rangs de classement par leurs contributions aux flux des IDE.

Des difficultés considérables empêchent les pays arabes d'atteindre les objectifs de l'accord de la GZALE. Notamment, l'inégalité de niveau de développement entre les pays membres, l'instabilité politique de la majorité des pays et le décalage entre les décisions des instances dirigeantes et leurs applications.

Concernant l'Algérie, elle a officiellement adhéré à la GZALE malgré une longue hésitation de plus d'une décennie. Dans le chapitre III qui suit on traitera le cas de l'Algérie pour bien cerner les retombées de son adhésion à cette zone sur son économie nationale.

CHAPITRE III :
L'Algérie et son adhésion à la
GZALE

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Introduction

L'économie algérienne est considérée parmi les plus importantes en Afrique en raison des richesses dont elle dispose, notamment, ses ressources naturelles (le pétrole, le gaz naturel, le phosphate, le zinc, le fer, l'or, etc.), ses ressources humaines et sa position géographique au bassin de la méditerranée.

A la fin des années 1980, suite à la crise de l'endettement, l'Algérie a subi de profonds changements dans sa politique économique. L'Algérie, à l'instar des pays en développement, a opté pour le processus de l'ouverture de son économie et l'abrogation du monopole de l'État sur le commerce extérieur, en suivant les recommandations des organisations internationales (signature d'un accord avec le FMI pour établir un programme d'ajustement structurel, PAS, en avril 1994).

Durant les décennies suivantes, ces réformes ont abouti à la signature de plusieurs accords de libre-échange, notamment, la signature de l'Accord de partenariat avec l'Union Européenne, signature de plusieurs accord commerciaux, avec le Maroc, la Tunisie et son adhésion officielle à la Grande zone de libre-échange arabe, qui devra contribuer à la formation d'un bloc régional arabe susceptible de renforcer sa position sur la scène internationale.

La proximité géographique avec les pays arabes et les liens culturels existant peuvent faire de ces derniers des partenaires potentiels économiques et commerciaux de l'Algérie. Les objectifs fixés répondent à la réalité économique algérienne et à ses besoins : diversification de l'économie nationale et les exportations hors hydrocarbures, l'attractivité des IDE, etc.

Dans ce chapitre, nous essayons de présenter dans la première section les principales caractéristiques commerciales de l'Algérie. Dans la deuxième section on traitera le volume et la nature des échanges commerciaux de l'Algérie dans le cadre de la GZALE. Pour finir, on tentera d'examiner dans la troisième section le bilan d'une décennie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE et les scénarios possibles dans le cadre de perspectives.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Section I : La dimension commerciales de l'Algérie

La hausse des prix de pétrole depuis les années 2000, a fait les beaux jours des pays exportateurs d'hydrocarbures, d'importantes ressources financières ont renfloué les caisses de ces pays. A l'instar des pays exportateurs de pétrole, l'Algérie a vécu une embellie financière qui a duré une dizaine d'années. Elle lui a permis d'engager des investissements colossaux dans les secteurs publics annonçant ainsi la hausse des dépenses publiques et l'explosion de la facture d'importations.

Suite à un double effet : les conséquences de la crise financière et la crise de la dette européenne, l'économie mondiale a affiché un ralentissement depuis 2011. Plusieurs pays ont perdu le sentier de la croissance économique.

A cet effet, les prix des hydrocarbures ont pris une tournure inversée. Depuis 2014, le prix de l'or noir commençait à reculer en mettant ainsi plusieurs pays en crise, certains sont presque en situation de cessation de paiement comme le Venezuela et d'autres ont des difficultés dans leur balance commerciale et budgétaire comme l'Algérie. Les difficultés de cette dernière l'ont poussé à adopter certaines mesures visant à réduire la facture des importations, et encourager les exportations en dehors des hydrocarbures.

A travers cette section, nous allons nous intéresser au commerce extérieur de l'Algérie pour la période allant de 2008 à 2018. Nous allons tenter de faire une analyse pour la balance commerciale, les exportations et les importations de l'Algérie.

I. Etat des lieux du commerce extérieur algérien

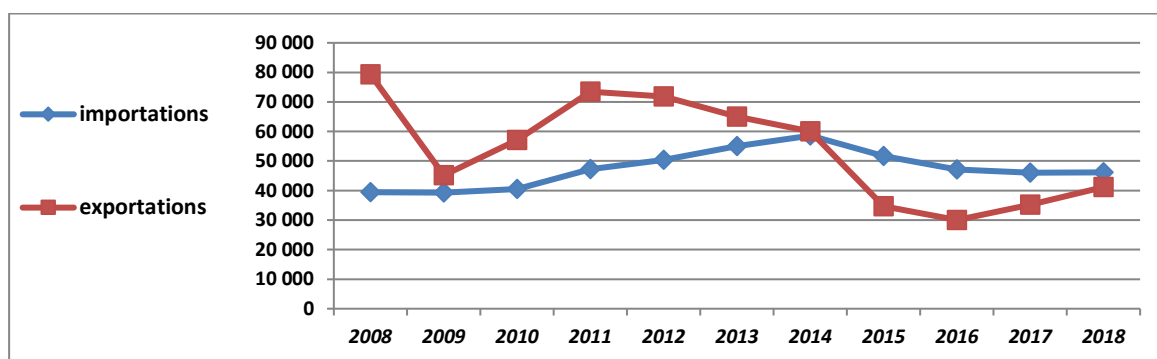
Le commerce extérieur est un moteur de la croissance économique des pays. L'Algérie comme un pays en voie de développement doit renforcer sa capacité d'exportation pour assurer le développement de son économie. Afin d'évaluer le commerce extérieur de l'Algérie, on traitera à travers cet élément l'évolution de commerce extérieur en valeur, le taux de recouvrement des importations par les exportations et analyser la balance commerciale.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

I.1. L'évolution de commerce extérieur de l'Algérie

L'évolution des échanges entre l'Algérie et le reste du monde est présentée dans le graphe suivant :

Graphe n°4 : l'évolution de commerce extérieur de l'Algérie



Source : Conception personnelle à l'aide des données de douanes algériennes

Les exportations algériennes étaient marquées par un recul remarquable en 2009 suite à la crise économique mondiale. Malgré la reprise en 2010 et 2011, la baisse devient flagrante à partir de 2014 due à la chute des prix du pétrole, d'ailleurs à partir de 2015 les importations dépassaient les exportations pour enregistrer un solde déficitaire de la balance commerciale.

Contrairement aux exportations qui ont connu des tendances baissières, les importations ont suivi une autre trajectoire en prenant des allures haussières tout au long de la décennie 2008-2018. Comme le montre le graphe n°5, elles se sont stabilisées autour de 40 milliards de dollars depuis 2008. Elles ont connu une hausse remarquable à partir de 2010 pour marquer leur plus haut niveau en 2014 avec une facture avoisinant 58 milliards de dollars US. Malgré une légère baisse de l'année suivante, la valeur des importations dépassait la valeur des exportations en affichant un solde commercial déficitaire. La baisse a continué pour se stabiliser autour de 46 milliards de dollars à partir de 2017.

Durant la décennie 2008/2018, l'Algérie a importé près de 521 milliards de dollars US soit une moyenne de 52 milliards de dollars US d'importations annuellement.

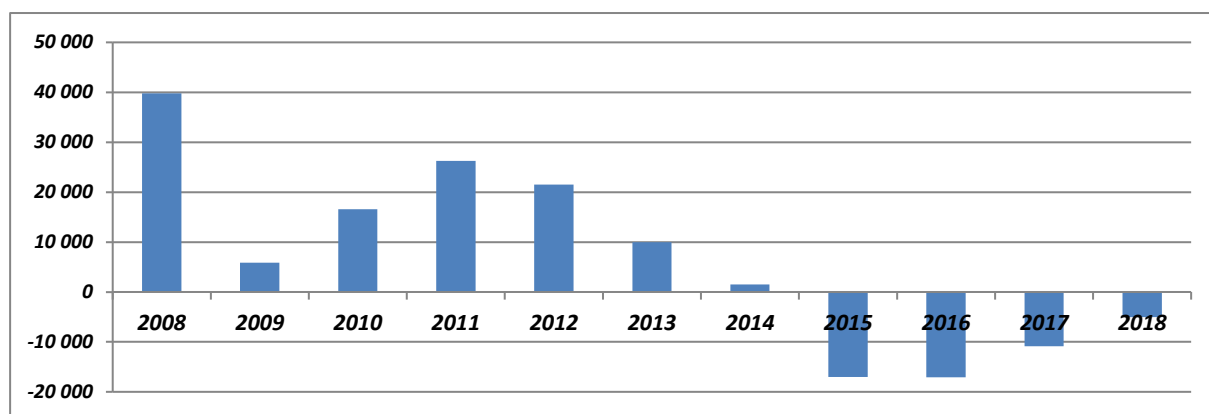
En dépit de plusieurs mesures prises, l'Algérie peine à réduire sa facture d'importations, d'ailleurs, elle n'a jamais pu les ramener au-dessous de 46 milliards de dollars US, et ses exportations restent très faibles, ce qui influence négativement la balance commerciale qui enregistre un taux négatif depuis 2014.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

I.2. La balance commerciale

Après la décennie des années 1990 caractérisée par des difficultés de commerce extérieur, les exportations algériennes ont repris à la hausse, elles ont affiché une croissance rapide depuis les années 2000 pour marquer leur pic historique de près de 80 milliards de dollars en 2008. Une valeur jamais atteinte dans l'histoire de l'Algérie. Cependant, les conséquences de la crise financière de 2008 ont influencé négativement les prix des matières premières notamment le pétrole, et par conséquent les exportations de pays ont chuté. Toutefois, la vulnérabilité de la croissance économique mondiale a impacté négativement les prix des hydrocarbures, d'où le recul des prix après des pics historiques. Depuis 2011, les prix se mettent à baisser, pour connaître de forte baisse depuis 2014.

Graphe n°5 : La balance commerciale de l'Algérie



Source : Conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

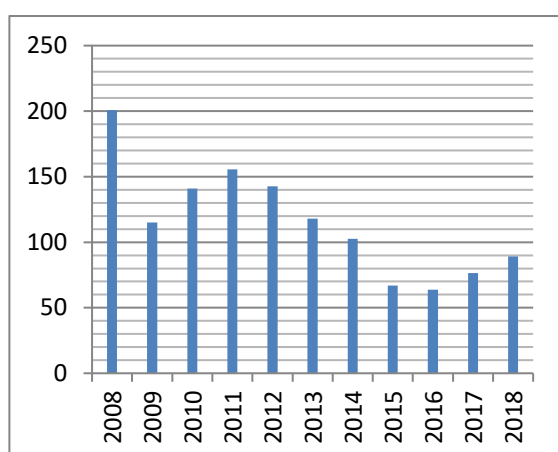
La balance commerciale a connu deux périodes entre 2008 et 2018. Un excédent commercial de 2008 à 2014, d'ailleurs en 2008 la balance commerciale de l'Algérie est marquée par un important excédent de 40 milliards de dollars pour reculer en 2009 à près de 6 milliards mais l'excédent a repris sa hausse pour enregistrer 26 milliards en 2011, et depuis l'excédent a connu une régression pour atteindre 1.4 milliards de dollars en 2014. En dépit de cette baisse, la balance commerciale était positive entre 2008 et 2014. Une période de déficit de 2015 à 2018. En 2015 et 2016, la balance commerciale a enregistré un déficit de près de 17 milliards pour deux années successives. L'année suivante, le déficit s'est contracté à 10 milliards de dollars et en 2018, il a enregistré 05 milliards de dollars. Selon un communiqué des douanes algériennes le pays a enregistré 03 milliards de dollars de déficit dans le premier semestre de 2019.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

I.3. Le taux de recouvrement des importations par les exportations

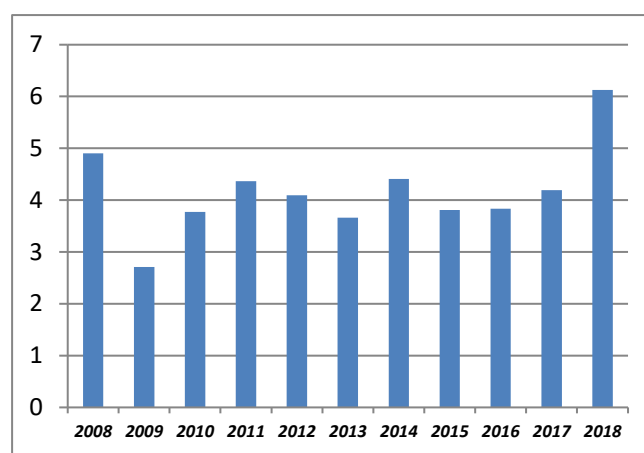
Pour mesurer l'équilibre des échanges de l'Algérie, il sera utile d'analyser le taux de recouvrement des importations par les exportations.

Graphe n°6 : taux de recouvrement des Importations (en %)



Source : conception personnelle à base des données des douanes algériennes

Graphe n°7 : taux de recouvrement des importations par les exportations hors hydrocarbures (en %)



Source : conception personnelle à base des données des douanes algériennes

De 2008 jusqu'à 2014, les exportations algériennes recouvrent la totalité des produits importés, mais depuis 2015, les exportations ne recouvrent plus la totalité des importations ce qui a grignoté les réserves de changes suite au déficit de la balance commerciale.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles ne couvrent qu'une partie marginale des importations, à titre d'exemple, le taux de recouvrement en 2008 n'était que de 5% et il se varie de 3.5 à 4.5% jusqu'à 2018.

Actuellement, il est difficile pour l'Algérie d'équilibrer sa balance commerciale à cause de l'instabilité des prix du pétrole et l'incapacité des produits hors hydrocarbures à couvrir au moins une partie de la facture des importations qui reste plus au moins élevée.

II. La structure des échanges par groupes de produits

Dans cet élément on analysera les exportations et les importations algérienne selon la nature des produits échangés.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II.1. La structure des exportations

L'Analyse de la structure des exportations algériennes nous montre le degré de la dépendance du pays aux hydrocarbures

Tableau n°22 : l'évolution des exportations algériennes par produits (2008-2018) en million USD.

Produits	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Alimentation	119	113	315	355	315	402	323	235	327	349	373
Energie & Lubrifiants	77 361	44 128	55 527	71 427	69 804	62 960	60 304	32 699	28 221	33 261	38 338
Produits Bruts	334	170	94	161	168	109	109	106	84	73	92
Demi-Produits	1 384	692	1 056	1 496	1 527	1 458	2 121	1 597	1 321	1 410	2 242
Biens d'Equipements Agricoles	1	0	1	0	1	0	2	1	0	0,29	0,3
Biens d'Equipements Industriels	67	42	30	35	32	28	16	19	54	78	90
Biens de Consommation (non-alimentaires)	32	49	30	15	19	17	11	11	19	20	33
Total	79 298	45 194	57 053	73 489	71 866	64 974	62 886	34 668	30 026	35 191	41 168
Exportation hydrocarbures	75 424	43 062	54 001	69 365	67 742	60 946	57 722	30 730	26 416	31 331	35 508
Exportation hors hydrocarbures	1 937	1 066	1 526	2 062	2 062	2 014	2 582	1 969	1 805	1 930	2 830

Source : conception personnelle à base de données des douanes algériennes

Entre 2008 et 2018, l'Algérie a exporté près de 590 milliards de dollars US, 570 était essentiellement des hydrocarbures soit 96% du total dans une période de 10 ans. Le reste représente 4% des exportations globales pour une valeur de 21 milliards de USD avec une valeur annuelle moyenne de 2 milliards de dollars US d'exportation hors hydrocarbure.

Pour les exportations hors hydrocarbures, comme le montre le tableau n°22, elles n'ont jamais dépassé 3 milliards de dollars US annuellement pour la période 2008/ 2018. Entre 2008 et 2014 les exportations hors hydrocarbures étaient d'une valeur inférieure ou égale à 02 milliards de dollars US, puis une légère augmentation en 2015 pour atteindre une valeur de 2,5 milliards de dollars et un pic d'environ 03 milliards de dollars US en 2018.

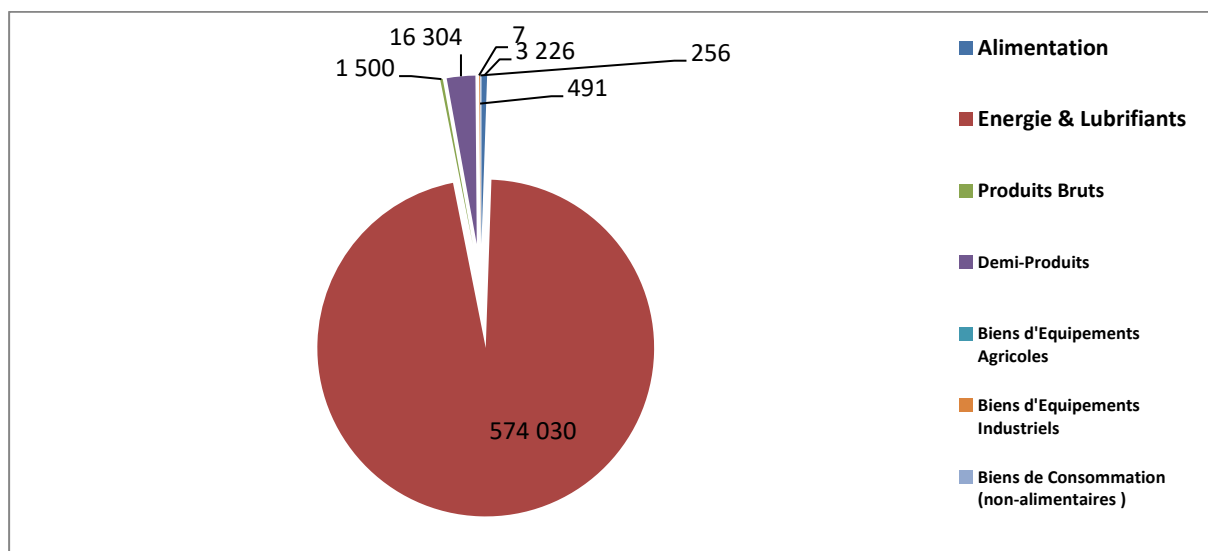
CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Sur une période de 11 années, les exportations hors hydrocarbures restent très faibles comparativement aux exportations totales du pays et elles sont largement dominées par des produits dérivés du pétrole et les produits miniers.

Concernant les autres produits, sont généralement d'une faible valeur ajoutée et exportés en faible quantité et de manière non régulière. Ce constat reflète la faiblesse de la diversification de la production nationale et le manque de compétitivité des entreprises nationales sur le marché international.

On présentera dans le graphe ci-dessous la part de chaque groupe de produits de total des exportations

Graphe n° 8 : la part de chaque groupe de produits de total des exportations (2008*2018)



Source : conception personnelle à base de données des douanes algériennes

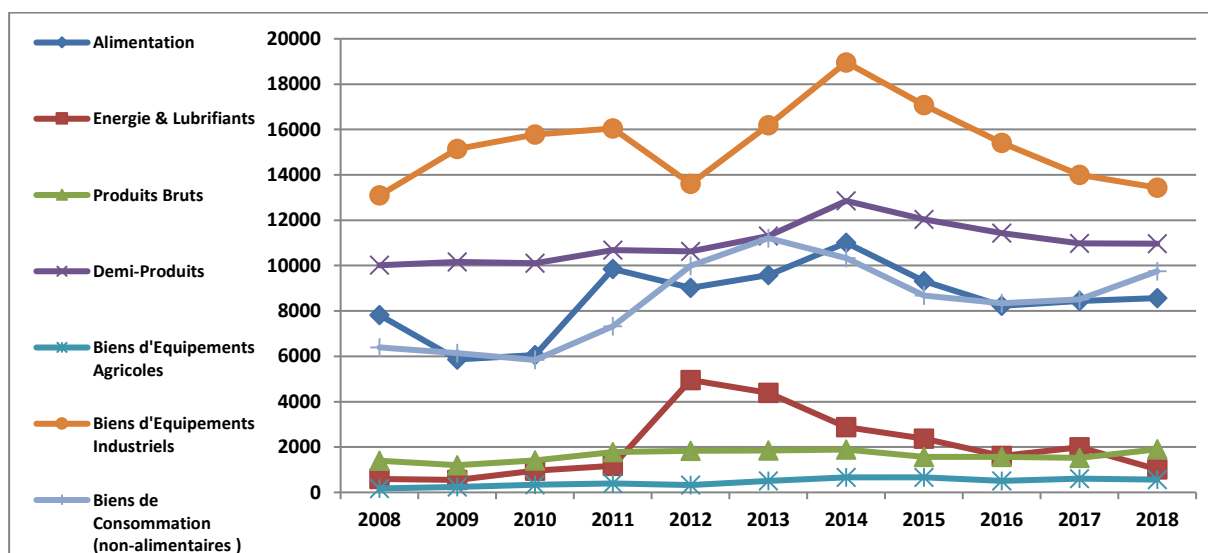
Elles sont dominées par les exportations d'hydrocarbures qui représentent près de 96% du total des exportations, en deuxième position, on trouve des demi-produits exportés à hauteur de 1.6 milliards de dollars US, suivi en troisième position par les produits alimentaires avec une valeur de 320 millions de dollars US soit 0.5% du total des exportations. En quatrième position, on trouve les produits bruts avec 150 millions de dollars US, pour le reste, biens d'équipements agricoles, biens de consommation (non-alimentaires), biens d'équipements industriels, leurs valeurs ne dépassent pas 70 millions de dollars US sur une période de 10 ans.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II.2. La structure des importations

Les importations algériennes ont connu une hausse importante en 2014 pour avoisiner près de 58.5 milliards de dollars. Cette hausse est enregistrée au moment où les prix des hydrocarbures ont connu une forte chute provoquant ainsi, une difficulté de la balance commerciale de l'Algérie. Dans le graphe suivant on présentera l'évolution des importations par groupe de produits exportés

Graphe n° 09 : l'évolution des importations algériennes par produits (2008-2018) en million USD.



Source : conception personnelle à partir des données des douanes algériennes.

En analysant l'évolution des importations algériennes, comme le montre le graphe n°09 nous remarquons que les biens d'équipements industriels ont connu une hausse à partir de 2008 pour atteindre 16 milliards de dollars en 2011, en dépit d'un recul en 2012, les importations de ce groupe de produit ont suivi leur hausse pour marquer un pic de 17 milliards de dollars en 2014, et depuis elles ont connu une chute pour tomber au-dessous de 14 milliards de dollars en 2018. Entre 2008 et 2010, l'importation des produits brutes s'est stabilisée à 10 milliards USD, l'année suivante elle a connu une hausse légère pour atteindre 12.8 milliards USD en 2014, pour repartir à la baisse en 2015, elles se sont stabilisées à 10.9 milliards de dollars en 2017 et 2018. La facture alimentaire de l'Algérie a connu une augmentation importante depuis 2008, où elle a enregistré 7.8 milliards de dollars. Malgré une baisse de près de deux milliards en 2009 et

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

2010, elle a connu une hausse vertigineuse en 2011 en passant de 6 milliards de dollars US en 2010 à 9.8 milliards de dollars en 2011. Après un léger recul en 2012, elle a pris une allure ascendante pour marquer un pic historique de 11 milliards de dollars en 2014. Après un recul depuis 2015 elles se sont stabilisées à 8.5 milliards entre 2017 et 2018.

Les produits de consommation non-alimentaires ont été stables autour de 6 milliards de dollars entre 2008 et 2010, ils ont connu une hausse à partir de 2011 pour atteindre 11.2 milliards de dollars. A partir de 2014 ils ont marqué une baisse pour se stabiliser à 8.5 milliards entre 2015 et 2017, nous remarquons qu'en 2018 ils ont pris une légère hausse avoisinant les 10 milliards de dollars US.

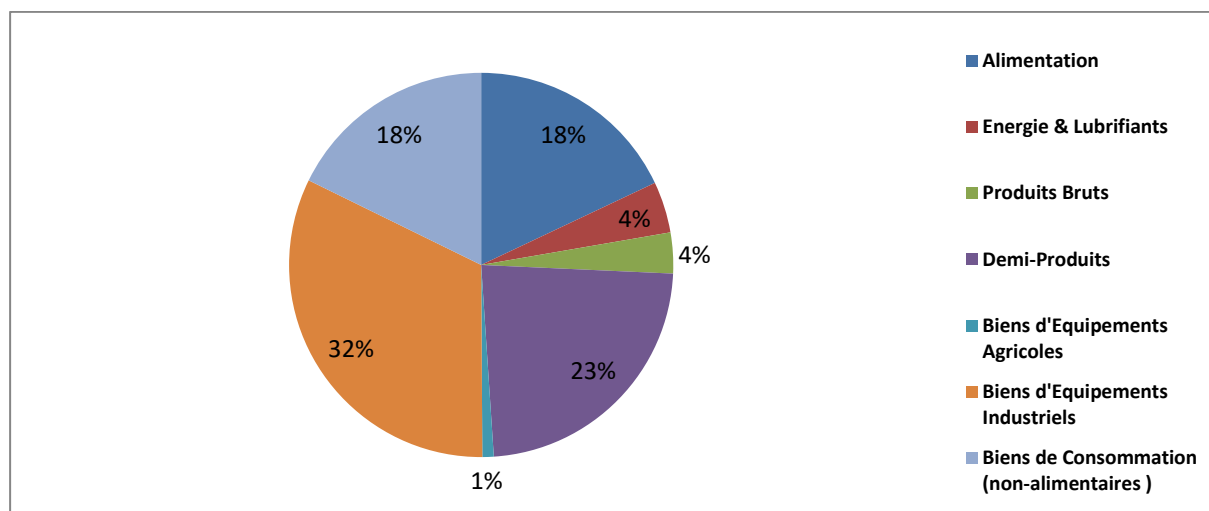
Les importations des énergies et lubrifiants n'ont pas été marquées par une grande fluctuation. Elles varient entre 500 millions USD et 1.1 milliards de dollars entre 2008 et 2011. La plus grande hausse est enregistrée en 2012 pour une valeur de 5 milliards de dollars, après une légère baisse de 500 millions USD l'année suivante, elles ont connu une chute libre à partir de 2013, pour atteindre 1.6 milliards USD en 2016.

L'importation des produits bruts et des biens d'équipements agricoles n'a pas connu une grande fluctuation. Pour les biens d'équipements agricoles, la valeur d'importation de ses produits varie entre 175 millions de dollars et 378 milliards de dollars de 2008 à 2011. La plus grande hausse est enregistrée en 2014 avec une valeur de 664 millions de dollars US. Les importations de ces deux groupes de produits ont baissé à 500 millions de dollars en 2015, puis elles ont repris en 2017 pour atteindre respectivement 600 millions puis un recul à 560 millions de dollars en 2018.

On présentera dans le graphe ci-dessous la part de chaque groupe de produits de total des exportations

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Graphe n°10 : la part de chaque groupe de produits de total des importations (2008-2018).



Sources : Conception personnelle à l'aide des données des douanes algériennes

Les importations algériennes comme le montre le graphe n°10 sont dominées par les biens d'équipements industriels qui s'accaparent de 32% du total des importations durant cette période en totalisant une valeur de près de 170 milliards de dollars US. A la deuxième place, on remarque que les demi-produits représentent 23% des importations avec une valeur de 121 milliards de dollars US. En troisième position on trouve, les produits alimentaires et les biens de consommation non alimentaire comme les médicaments, les meubles, les véhicule...etc. Ils occupent 18% du total des importations avec une valeur de près de 93 milliards de dollars US. En quatrième position, on trouve les énergies et lubrifiants importés à hauteur de 22 milliards dollars suivis par les produits bruts qui totalisent 17 milliards de dollars, les deux groupes de produit représentent 8 % du total des importations algériennes. Enfin, les biens d'équipements agricoles occupent 1% de la valeur totale des importations, ils viennent en dernière position avec une valeur de près de 5 milliards de dollars US.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

III. La structures des échanges commerciaux par région

Dans cet élément nous allons voir les principaux fournisseurs et les principaux clients de l'Algérie à travers la destination de ses exportations et ses importations.

III.1. Les exportations algériennes par régions

Les exportations algériennes prennent des destinations diverses à travers le monde. Les clients de l'Algérie peuvent être classés par pays et par région. Nous nous intéressons dans cet élément à une classification par région.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Tableau n° 23 :

Exportations algériennes par régions économiques (2007-2017).

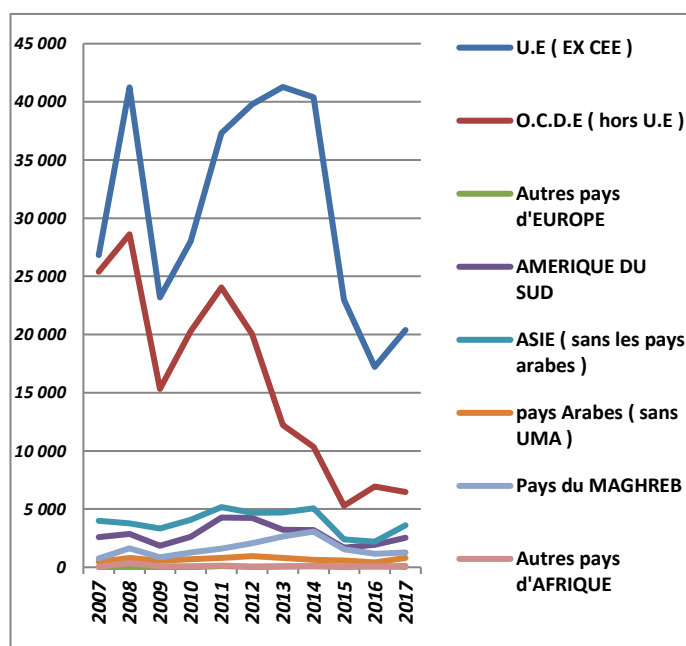
REGIONS ECONOMIQUES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
U.E	26 833	41 246	23 186	28 009	37 307	3 9 7 9 7	41 277	40 378	22 976	17 221	20 386
O.C.D.E (hors U.E)	25 387	28 614	15 326	20 278	24 059	20 029	12 210	10 344	5 288	6 945	6 465
Autres pays d'EUROPE	7	10	7	10	102	36	52	98	37	80	40
AMERIQUE DU SUD	2 596	2 875	1 841	2 620	4 270	4 228	3 211	3 183	1 683	1 943	2 530
ASIE (sans les pays arabes)	4 004	3 765	3 320	4 082	5 168	4 683	4 697	5 060	2 409	2 197	3 595
OCEANIE	55	-	-	-	41	-	-	-	71	-	-
Pays Arabes (sans UMA)	479	797	564	694	810	958	797	648	572	416	799
Pays du MAGHREB	760	1 626	857	1 281	1 586	2 073	2 639	3 065	1 550	1 173	1 273
Autres pays d'AFRIQUE	42	365	93	79	146	62	91	110	82	51	103
TOTAL	60 163	79 298	45 194	57 053	73 489	71 866	64 974	62 886	34 668	30 026	35 191

Source : conception personnelle à partir des données des douanes algériennes

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

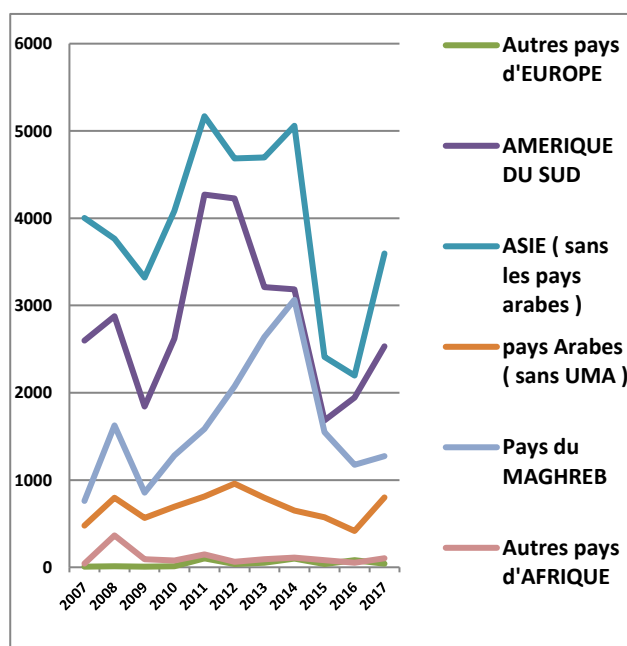
Pour une interprétation claire du tableau n°23 portant sur les exportations algériennes par régions et leurs variations de 2007 à 2017, nous allons tenter de les présenter via le graphe n°12 ci-après. (Pour une présentation plus claire des courbes dont les valeurs sont inférieures à 6000 USD sur le graphe n° 11 on les exposera dans le graphe n°12)

Graphe n° 11 : les exportations algériennes par régions économiques (en millions USD)



Source : réalisé par nos soins à base des données des douanes algériennes.

Graphe n°12 : les exportations algériennes par régions économiques (en millions USD)



Source : réalisé par nos soins à base des données des douanes algériennes.

Selon les graphes ci-dessus nous remarquons que l'Union Européenne s'affirme comme une destination privilégiée des produits algériens, autrement dit : cette région importe la grande partie des hydrocarbures algériens, sur les 80 milliards de dollars d'exportations en 2008, 41 milliards sont exportés vers l'Union Européenne qui demeure le premier client de l'Algérie. Les pays de l'OCDE (hors UE) occupent la deuxième place, ils sont le deuxième client de l'Algérie. Les exportations algériennes vers ces derniers ont connu une chute à partir de 2011, elles ont marqué leur plus bas niveau en 2015 avec seulement 5 milliards de dollars US. Les pays asiatiques (hors pays arabes) occupent la troisième position derrière les l'UE et les pays de l'OCDE. Les exportations algériennes vers cette région restent faibles, elles n'ont jamais dépassé 5.1 milliards de dollars enregistrés en 2011. Les exportations vers l'Amérique du Sud sont supérieures à celles de l'UMA et des pays arabes en dépit de l'existence des accords de libre-échange avec ces deux derniers. Les exportations algériennes

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

vers l'Amérique de sud ont connu un pic de 4.2 milliards de dollars en 2011 et 2012, elles sont reculées d'une manière remarquable pour tomber au-dessous de 1.6 milliards de dollars US en 2015, elles ont repris leurs hausses pour atteindre 2,5 milliards en 2017. Les exportations algériennes vers les pays de l'UMA sont très faibles, elles ont pris une tendance haussière depuis 2008 pour enregistrer leur valeur la plus élevée en 2014 avec 3 milliards de dollars US. Mais depuis cette année elles ont enregistré une baisse à 1.5 milliards en 2015 et 1.1 milliards USD en 2016. Quant aux pays arabes (hors pays de l'UMA) et en dépit de leur signature d'un accord de libre-échange avec l'Algérie, les exportations algériennes vers cette région demeurent les plus faibles comparément aux autres régions du monde.

III.2. Importations algériennes par région

Les importations de l'Algérie parviennent des différentes régions. L'Algérie tient des relations commerciales avec d'autres pays à travers le monde. La forte dépendance de l'Algérie des marchés extérieurs dans de nombreux produits a fait que ces fournisseurs sont multiples. La classification des fournisseurs de l'Algérie par région est présentée dans le tableau n^o 24 ci-après.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Tableau n° 24 : Les importations algériennes par régions économiques (2007-2017).

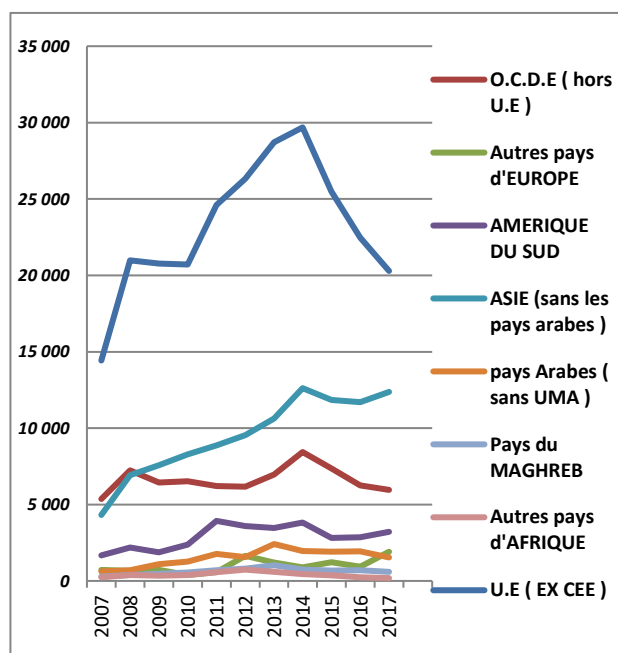
REGIONS ECONOMIQUES	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
U.E (EX CEE)	14427	20985	20772	20704	24616	26333	28724	29684	25485	22472	20298
O.C.D.E (hors U.E)	5363	7245	6435	6519	6219	6160	6965	8436	7363	6249	5953
Autres pays d'EUROPE	715	659	728	388	579	1652	1213	886	1225	936	1910
AMERIQUE DU SUD	1672	2 179	1866	2380	3931	3590	3466	3815	2822	2857	3209
ASIE (sans les pays arabes)	4318	6 916	7574	8280	8873	9538	10623	12619	11850	11709	12369
OCEANIE	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays Arabes (sans UMA)	621	705	1089	1262	1760	1555	2414	1962	1918	1927	1542
Pays du MAGHREB	284	395	478	544	691	807	1029	738	680	701	592
Autres pays d'AFRIQUE	231	395	350	396	578	741	594	440	359	238	186
TOTAL	27 631	39 479	39 294	40 473	47 247	50 376	55 028	58 580	51 702	47 089	46 059

Source : Réalisé par nos soins à base des données des douanes algériennes.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

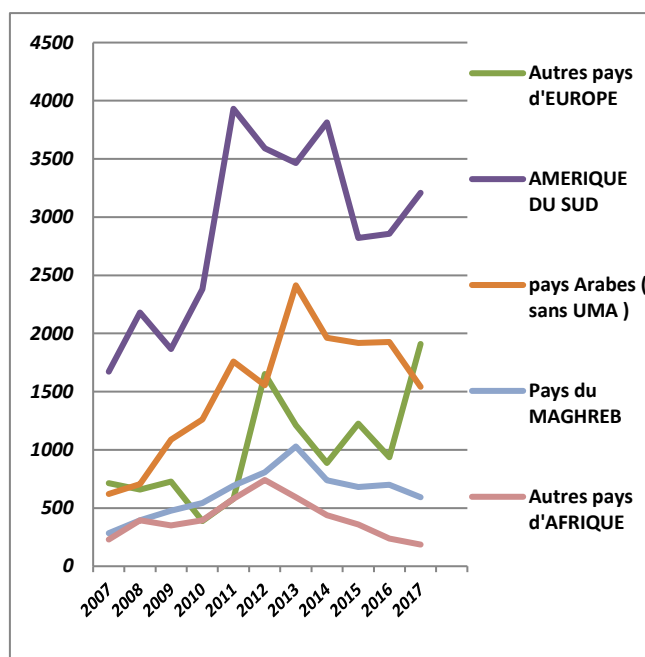
L'interprétation du tableau n°24 sera faite de manière plus claire à travers le graphe ci-après. (pour une présentation plus claire des courbes dont les valeurs sont inférieures à 4500 USD sur le graphe n° 13 on les exposera dans le graphe n°14)

Graphe n°13 : les importations algériennes par régions économiques 2007-2017 (en millions USD)



Source : réalisé par nos soins à base des données des douanes algériennes

Graphe n°14 : les importations algériennes par régions économiques 2007-2017 (en millions USD)



Source : réalisé par nos soins à base des données des douanes algériennes

Les graphes n°13 et n°14 portant sur la variation des importations algériennes par régions économiques 2007-2017 concernent les valeurs inférieures à 4500 millions USD.

L'embellie financière qu'a connue l'Algérie depuis le début des années 2000 avait un impact direct sur le commerce extérieur du pays qui a vu ses importations exploser à partir de 2008. L'UE s'affirme comme le premier fournisseur de l'Algérie, avec 14 milliards de dollars en 2009, les importations de l'Algérie ont atteint 29 milliards de dollars en 2014, elles enregistrent ainsi une croissance de plus de 100%. Cependant, elles ont reculé pour frôler 20 milliards en 2017. Les pays asiatiques à l'exception des pays arabes, représentent le deuxième fournisseur principal de l'Algérie. Les importations de cette dernière provenant de cette région ont quadruplé entre 2007 et 2014, elles

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

sont passées de 4.3 milliards de dollars en 2007 à 12.6 milliards en 2014, en dépit d'une légère baisse en 2015 et 2016, elles se sont stabilisées à 12.3 milliards en 2017.

Avant 2007, les pays de l'OCDE (hors UE) était le deuxième fournisseur de l'Algérie, ils devançant même les pays asiatiques. Mais à partir de 2008, ils occupent la troisième place avec 7.2 milliards de dollars d'exportation vers l'Algérie. Les importations algériennes provenant des pays de l'OCDE se sont stabilisées autour de 6.1 et 6.9 milliards de dollars entre 2009 et 2011, elles ont leur valeur la plus élevée en 2014 avec 8 milliards de dollars. La région de l'Amérique latine se positionne comme le 4^{ème} fournisseur. L'Algérie a importé 1.6 milliards de dollars de produit latino-américains en 2007, en 2011 ces importations sont estimées à 3.9 milliards de dollars et 3.8 en 2014, elles se sont stabilisées à 2.8 milliards pour deux ans consécutifs 2015 et 2016, elles sont connues une légère hausse en 2017 pour atteindre 3.2 milliards de dollars US.

Nous constatons que l'Algérie importe de moins en moins de ses pays voisins, ses importations provenant des pays maghrébins restent marginales, l'Algérie a importé, en 2012, des pays maghrébins une somme 807 millions de dollars. La valeur la plus élevée est atteinte en 2013 avec environ 1 milliards de dollars d'importations, mais l'année suivante elles ont baissé à 700 millions, en 2017 elles ne sont que 592 millions de dollars. Quant à celle provenant de l'Afrique, elles sont insignifiantes, elles n'ont jamais dépassé 741 millions de dollars entre 2007 et 2017.

Quant à celles provenant des pays européens (hors UE) sont faible, elles n'ont jamais dépassé 800 millions de dollars avant 2011. En 2012, elles ont atteint 1.6 milliards, après une baisse entre 2013 et 2016. Elles ont marqué un pic de 1.9 milliards de dollars dépassant ainsi les importations provenant des pays arabes.

Enfin, les importations qui proviennent des pays arabes étaient marginales en 2007, elles avoisinent 620 millions de dollars US, et depuis n'ont pas cessé d'évoluer, malgré une légère baisse en 2012, elles ont atteint 2.4 milliards de dollars en 2014. Entre 2014 et 2016, elles se sont stabilisées à 1.9 milliards de dollars pour reculer à 1.5 milliards en 2017.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays arabes membres de la GZALE feront l'objet de la deuxième section de ce chapitre.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Section II : Les échanges commerciaux de l'Algérie dans la GZALE

A l'instar de tous les pays, l'Algérie cherche à renforcer son insertion dans l'économie mondiale et établir des relations plus profondes avec les autres pays du monde. Cette volonté est exprimée par la signature de plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux. Notamment, l'accord d'association avec l'Union Européenne et son adhésion à la GZALE de manière officielle en janvier 2009, un marché potentiel de 300 millions d'habitants à l'époque.

I. Chronologie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE

Le lancement effectif de la GZALE remonte au mois de janvier 2005. Cette date est précédée par une durée de suppression progressive des droits de douanes. En 2005 l'Algérie n'a pas encore intégré la zone, et il a fallu 04 ans de plus pour qu'elle devienne officiellement membre de cette dernière.

I.1. Motivation administrative d'adhésion

Pour qu'un l'État adhère à la l'GZALE, il doit approuver les deux conditions suivantes

- Ratification de l'Accord sur la facilitation et le développement d'échange commercial entre les pays arabes. La convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27 février 1981 ratifiée par le gouvernement algérien le 3 août 2004¹.
- Approbation du programme exécutif pour la région.

En 2007 il a été déclaré au sommet économique et social à Riyad que l'Algérie rejoindrait officiellement la GZALE et elle a soumis au secrétariat général de la Ligue des États Arabes la structure tarifaire appliquée jusqu'au 31/12/2008.

I.1.1. Circulaire n° 1769 /DGP/SP/D.400 du ministère des finances

C'est à travers le circulaire n° 1769 /DGP/SP/D.400 du 03 décembre 2008 établit par le ministère des finances à l'adresse des directeurs régionaux des douanes et les chefs d'inspections divisionnaires des douanes que l'Algérie a signé officiellement son acte d'adhésion à la GZALE après avoir répondu aux conditions exigées.

¹ Journal officiel de la république algérienne N° 49 du 21 Jomada Ethania 1425 du 8 août 2004.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Une copie des instructions écrites publiées par le ministère des finances pour l'administration d'exécution douanière et aux bureaux de douane en vue d'élimination totale des droits de douane par le principe de la réciprocité. Les documents de ratification ont été déposés le 31/12/2008/ au niveau du secrétariat général de Ligue Arabe au Caire. L'accord est conclu et la convention et son programme exécutif sont entrés en vigueur le 1er janvier 2009.¹

I.1.2. L'intérêt des autorités accordé à la GZALE

L'Algérie a montré un vif intérêt pour le sujet de son adhésion à la GZALE via les institutions impliquées dans le commerce extérieur. En effet, une journée d'information sur la Grande Zone Arabe de Libre Echange a été organisée par le ministère du commerce le 05/02/2009 à Alger, au sein de l'Agence Algérienne de Promotion des Exportations (ALGEX). La rencontre a rallié l'ensemble des organisations patronales et les chambres du commerce et d'industrie pour débattre l'adhésion de l'Algérie à la GZALE.

Des éclaircissements ont été apportés par rapport à cette démarche, ses clauses et ses modalités d'application. Le projet est présenté comme étant un accord économique stratégique qui répond aux conditions qui concourent un libre-échange loyal et conforme aux normes internationales de la concurrence.

Le respect des règles d'origines du produit est imposé dans le cadre de la GZALE et cette clause renforce les mesures de sauvegarde de la production nationale et dans le cas où un pays de ladite zone exigerait des taxes qui ne sont pas prévues dans les accords, l'Algérie appliquerait le principe de la réciprocité.²

La GZALE est aperçue ainsi comme une opportunité pour les opérateurs économiques nationaux qui désirent placer leurs productions en dehors du marché local et aussi de diversifier leurs sources d'approvisionnement.

I.1.3. Les mesures d'accompagnement de la GZALE

Dans le cadre d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la convention avec la GZALE, une commission technique a été installée au niveau de la Chambre Algérienne du Commerce et

¹ Direction générale des douanes, « Circulaire N° 1769 /DGD/SP/D.400 du 03 décembre 2008 »

²Ababsa.F, « le ministre du Commerce à propos de la Grande Zone arabe de libre-échange », journal la tribune, 07/02/2009.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

d'Industrie (CACI), intégrée par des représentants des ministères et des organisations patronales dont la mission est de :

- Suivi de la mise en œuvre de la GZALE.
- Elaboration et proposition de la liste négative des produits qui pourraient être interdits ou pour lesquels des taxes importantes seraient appliquées à l'importation de cette zone pour une durée déterminée, dans le but de protéger la production locale de ces mêmes produits.

Ce droit d'élaboration d'une liste noire est consacré par la GZALE pour tous les pays membres dans l'article 15 relatif à la mise en œuvre de l'accord.

Cet article accorde la possibilité à un pays membre d'arrêter une liste négative de produits pour une période de 04 ans.

- Recueillir et examiner les plaintes et les doléances des opérateurs économiques (producteurs, exportateurs ou importateurs) qui signalent des infractions relevées et d'enclencher des enquêtes nécessaires pour prendre les mesures adéquates en vue de protéger les produits nationaux contre les cas éventuels de fraude, dumping, de pratiques déloyales et de trafic sur l'origine des produits.

I.2. L'intérêt préalable de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE

Les exportations algériennes hors hydrocarbures excèdent difficilement les deux milliards de dollars et subissent d'énormes difficultés de commercialisation sur le marché européen. Le marché de la GZALE peut être un marché de substitution sur lequel le produit national peut se jouir d'une certaine compétitivité.

Le marché de la GZALE pour l'Algérie est composé de 18 pays dont seulement 06 pays estimés en mesure d'exporter vers l'Algérie¹ (le Maroc, l'Égypte, la Tunisie, la Syrie, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis). Or, des pays comme la Libye, l'Irak, la Palestine, la Mauritanie ne peuvent pas exporter² et peuvent représenter des débouchés importantes pour la production nationale.

¹ Ministère du commerce sur le site ; www.commerce.gov.dz

² idem

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II. Nature des échanges et les principaux partenaires de l'Algérie

Au sein de la GZALE, le niveau des échanges entre les pays membres se diffère. La densité des relations commerciales de l'Algérie avec le reste des partenaires est définie selon la nature des produits échangés, le dynamisme des opérateurs nationaux et étrangers, et les autres facteurs qui influencent généralement le commerce international telles que la distance, les coûts de transport ...etc.

II.1. La nature des produits échangés

Les produits échangés entre les pays de la GZALE sont de natures multiples, néanmoins, pour le cas de l'Algérie, on a tendance à faire la classification en deux grandes catégories, à savoir, les hydrocarbures et les produits hors hydrocarbures.

Même vers la GZALE les exportations algériennes sont dominées par les hydrocarbures. Pour les exportations hors hydrocarbures, réellement il y'a deux catégories, qui sont ;

Produits non concernés par un avantage préférentiel ; ouvrages de plâtre, solvant et diluant organique, déchets de matière plastique ... etc.

Produits bénéficiant de l'avantage préférentiel ; sucre, les huiles de soja et tourne sol, pâtes alimentaires, les jus et chocolats... etc.

II.1.1. Les principaux produits exportés

De manière générale les produits exportés vers la GZALE sont de faible valeur ajoutée

- Produits alimentaires ; sucre, les huiles, pâtes alimentaires, biscuits et chocolats
- Produits agricoles ; Dattes, truffes, légumes et fruits
- Papier et cuirs ; couches bébé, emballage, boîte en carton
- Produits pharmaceutiques ; médicaments
- Produits électriques et électroménagers ; téléviseurs, appareils de communication, machine à laver, réfrigérateurs, congélateurs

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des principaux produits exportés vers la GZALE de 2009 à 2010.

Tableau n° 25 : évolution des principaux produits exportés vers la GZALE (millions de dollars)

Produits	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Sucre	0,1	191,5	94,4	139,5	144,5	135,7	48	109,7	79
Verre plat et trempé	4,2	6,6	5	7	9	10	9,4	8	17
Ammoniac	2	11,3	5	36,7	29,5	26	18	18,3	
Dattes	1	2	2	2,7	3,6	5,7	4	4,2	6,6
Déchet de papier	2,2	3,1		2,1	3	3,6	1,8	1,5	2,5
Produits laminés plats en fer ou	15,4	33,6		12,6	8,6	2,8	0,4	/	0,7
Machine à laver	0,02	0,1	0,1	35,2	/	/	/	0,1	3,1
Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures	12,7	8,6	3,3	6,4	7,6	6	3,1	2,8	3,1
Truffes, à l'état frais ou réfrigéré	11,9	2,2	1,1	7,6	18	0,6	4,2	2	4

Source : conception personnelle à partir des données de l'ALGEX.

La liste des produits algériens exportés vers la GZALE est limitée. Selon les données de l'ALGEX dans le tableau ci-dessus on recense seulement 09 produits les plus exportés par rapport aux autres.

Le sucre, le verre plat, l'ammoniac et les dattes ont connus une certaine amélioration entre 2009 et 2017. A titre d'exemple, les exportations du sucre en valeur ont passé de 0.1 millions de dollars en 2009 à 79 millions de dollars en 2017. Tandis que les truffes, les déchets de papier sont stables. Les autres produits ont subi une baisse vers la fin de la période indiquée à l'instar de Dérivés sulfonés dont la valeur d'exportation a connu une chute de 12.7 millions de dollars en 2007 à 3.1 millions de dollars en 2017.

II.1.2. Les principaux produits importés

Les importations algériennes en provenance de la GZALE sont réparties également en deux catégories, celle qui ne bénéficie pas de l'avantage comparatif et celle qui bénéficie justement de l'exonération sur les taxes douanières.

Pour les types de produits importés sont pratiquement les même que ceux exportés par l'Algérie et d'autres qui ne sont pas produits localement dont on peut les classer ainsi¹ ;

¹ Document propre à l'ALGEX

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Produits alimentaires ; pâtes alimentaires, les légumes conservés, les épices, jus, sucreries et chocolats.

Produits chimiques ; des peintures et vernis, engrais, emballage en plastique.

Matériaux de construction ; marbre, céramique, porte en bois et aluminium. Beaucoup d'autres produits sont importés comme les médicaments, le gasoils, tabac, cosmétique et couches bébé.

De manière générale, les importations de produits bénéficiant de l'avantage préférentiel sont évaluées à 1.7 milliard de dollars en 2017 contre 2 milliards de dollars en 2016. Par contre, les importations des produits n'ayant pas bénéficié de l'avantage préférentiel ont baissé de 22% de 2016 à 2017 dont on peut citer à titre d'exemple : le tabac, peinture et vernis, médicaments et gasoils¹.

II.2. Les principaux partenaires de l'Algérie au sein de la GZALE

Sur les 18 pays membres de la GZALE, le degré de partenariat commercial avec l'Algérie est différent d'un pays à l'autre. Nous allons voir ci-après les principaux fournisseurs et les principaux clients.

II.2.1. Les principaux clients

Les principaux clients de l'Algérie au sein de la GZALE et selon les données de l'ALGEX, pour l'année 2017, et par classement en termes d'importances des exportations sont la Tunisie dans le premier rang avec 25%, en deuxième position, la Jordanie avec une part de 22%, puis le Maroc qui absorbe 16% des exportations algériennes.

Les trois pays cités à eux seuls, ils absorbent plus de la moitié des exportations algériennes, exactement 63%. Si on ajoute la Libye et le Liban aux trois pays cités précédemment, la part de la consommation de ces 05 pays s'élève à 82%, et le reste des pays membres de la GZALE n'ont consommé que 18%.

Si on prend seulement les trois pays du Maghreb à savoir la Tunisie, le Maroc et la Libye à eux seuls, ils absorbent 51% des exportations algériennes autrement dit plus de la moitié des exportations.

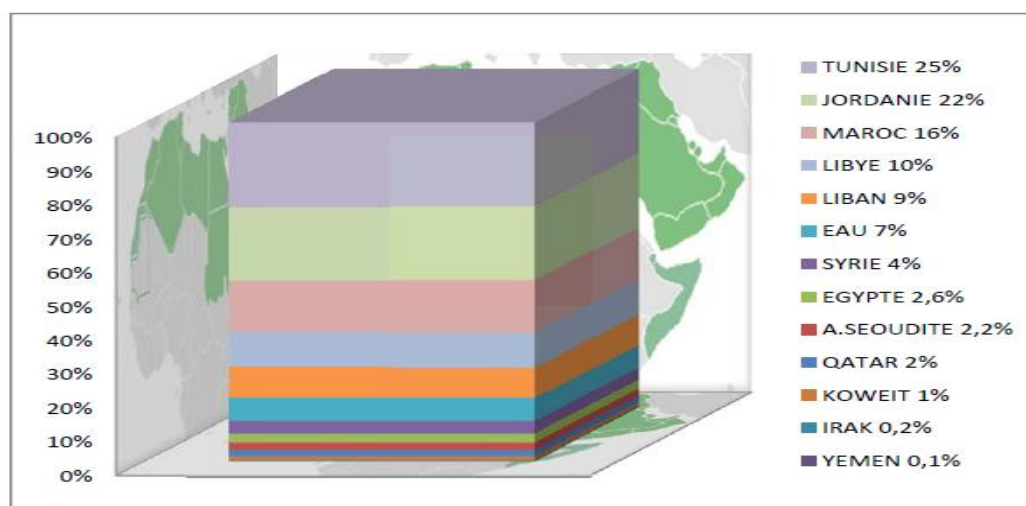
¹ Idem

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II.2.1.1. Absorption des exportations algérienne par les pays de la GZALE

Parmi les pays membres de la GZALE, on remarque que les gros clients sont au nombre de 03, à savoir la Tunisie, le Maroc et la Jordanie (comme c'est indiqué dans le graphique n° 21) qui ont absorbé 63% des exportations algériennes en 2017. Suivis de deux clients moyens, le Liban et la Libye qui ont absorbé respectivement 9% et 10%. Les achats des autres pays membres sont faibles et se varient de 1% comme le Koweït à 7% comme les EAU. D'autres pays ne représentent pas vraiment des marchés importants pour les exportations algériennes, le pourcentage d'absorption est presque nul, 0,1% à 0,2% pour le cas du Yémen et l'Irak.

Graphe n° 15 : Les clients de l'Algérie au sein de la GZALE (hors hydrocarbure), 2017.



Source : document propre à l'ALGEX.

Sur les 18 pays qui sont des clients potentiels de l'Algérie, les exportations effectives hors hydrocarbures sont destinées seulement vers 13 pays en 2017 et les cinq pays restant à savoir la Mauritanie, Palestine, le Soudan, Oman et Bahreïn n'importent pas le produit algérien selon la présentation graphique ci-dessus.

II.2.1.2. L'importance des exportations vers le Maroc, Tunisie et la Jordanie

Nous avons vu dans l'élément précédent l'importance des exportations algériennes vers cinq principaux clients au sein de la GZALE. Ces données sont synthétisées dans le tableau suivant ;

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

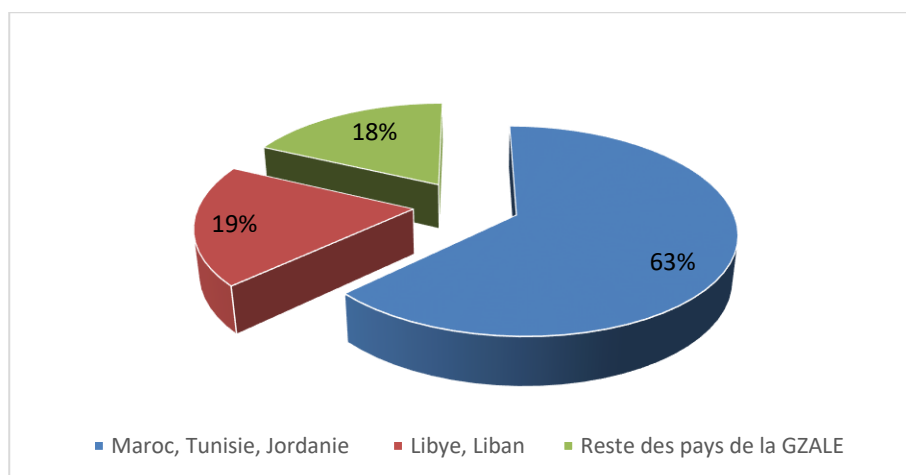
Tableau n° 26 : La part des exportations algériennes hors hydrocarbures destinée à ses principaux clients (en %).

Pays	Tunisie, Maroc, Jordanie	Liban, Libye	Le reste des pays de la Gzale
Les exportations algériennes en %	63	19	18

Source : conception personnelle à partir des données de l'ALGEX.

Cette importance des exportations algériennes vers les trois pays membres de la GZALE, la Tunisie, le Maroc et la Jordanie peut être justifiée par les accords commerciaux signés respectivement entre l'Algérie avec ces pays.

Graphe n° 16 : La part des exportations algériennes hors hydrocarbures destinée à ses principaux clients (en %).



Source : conception personnelle à partir des données de la 'ALGEX 2017.

Comme le montre la présentation graphique n°16, les trois principaux clients de l'Algérie absorbent plus de la moitié des exportations algériennes vers la GZALE.

En termes de valeur l'Algérie a exporté environ 179¹ millions USD vers les pays de la GZALE. Ses principaux clients absorbent 63%, c'est-à-dire pour une valeur monétaire de 112,77 millions USD.

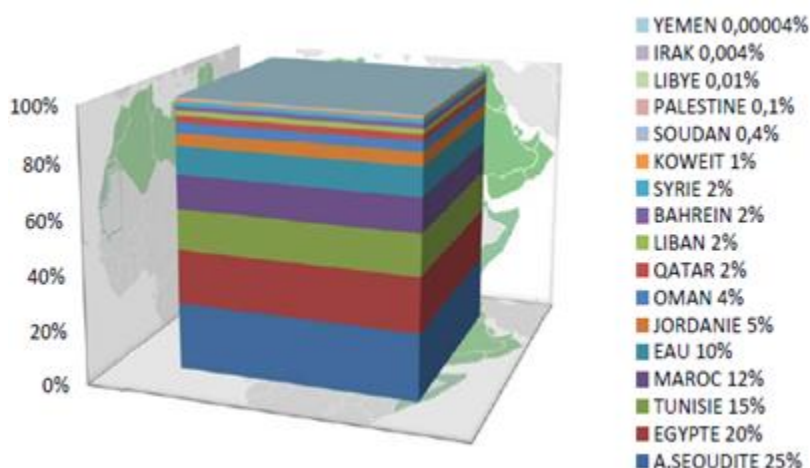
¹ Données de l'ALGEX

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II.2.2. Les principaux fournisseurs

Au sein de la GZALE, l'Algérie s'approvisionne auprès des 17 pays mais avec des niveaux de partenariat commercial décalés comme le montre le graphe n°17 ci-après.

Graphe n° 17 : importations algériennes en provenance de la GZALE, 2017 (%).



Source : documentation propre à l'ALGEX, 2017.

Les fournisseurs de l'Algérie au sein de la GZALE peuvent être classés en trois catégories selon le graphe n° 18. Premièrement, ceux qui contribuent aux exportations vers l'Algérie au-delà de 10% à savoir, l'Arabie Saoudite à hauteur de 25%, l'Egypte pour 20%, la Tunisie pour 15%, le Maroc pour 12% et les EAU pour 10%. La deuxième catégorie, se sont les pays qui contribuent pour une moyenne de 1% à 5% tels que la Jordanie 5%, Oman 4%, le Qatar, le Liban, le Bahreïn et la Syrie contribuent chacun de 2% et enfin le Koweït pour 1%. La troisième catégorie concerne les pays qui fournissent moins de 1% à savoir l'Irak, la Palestine, le Soudan, la Libye et le Yémen.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II.2.2.1. Le poids des cinq premiers pays fournisseurs de l'Algérie

La grande partie des importations de l'Algérie proviennent de cinq pays qui sont indiqués dans le tableau suivant ;

Tableau n°27 : Les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie dans le cadre de la GZALE, 2017

Pays	En millions de dollars	En %
l'Arabie Saoudite	530	25 %
Egypte	420	20 %
Tunisie	327	15 %
Maroc	219	12 %
EAU	261	10 %
Les trois premiers pays	1277	60 %
Les cinq premiers pays	1757	82 %
Le reste des pays de la GZALE	343	18 %

Source : conception personnelle à partir des données de l'ALGEX, 2017.

Le volume des importations algériennes en provenance de l'Arabie Saoudite en 2017 est de 25% par rapport aux importations globales, c'est ainsi que l'Arabie Saoudite occupe le premier rang pour une valeur d'exportations de 530 millions de dollars. En deuxième position, l'Egypte avec une part de 20% et une valeur 420 millions de dollars. Les EAU, le Maroc et la Tunisie sont respectivement en troisième quatrième et cinquième position pour des parts respectives de 10%, 12% et 15% et des valeurs respectives de 219, 261 et 327 millions de dollars.

Les 12 autres pays de la GZALE, ont un total d'exportations de 18 % pour une valeur de 343 millions de dollars.

III. Évolution des échanges Algérie- GZALE en valeur

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et la GZALE, répartis entre exportations et importations feront l'objet d'une présentation détaillée pour une période de 09 ans (2009/ 2017). Concernant les exportations, elles seront présentées en deux catégories, celles des hydrocarbures et celles hors d'hydrocarbures.

III.1. Evolution des exportations algériennes vers la GZALE

Les exportations algériennes vers la GZALE depuis 2009 ont connu des perturbations d'une année à une autre et jusqu'à 2017. Largement dominées par les hydrocarbures et elles n'ont jamais atteint 3500 millions de dollars. La valeur d'exportation minimale enregistrée était de 1419 millions

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

de dollars en 2009, le plafond enregistré, en 2013 et 2014 avec respectivement 3407 et 3473 millions de dollars.

III.1.1. Les exportations d'hydrocarbures

Les exportations vers la GZALE, reflètent la tendance des exportations globales de l'Algérie, largement dominées par les hydrocarbures. Le tableau n°24 ci-dessous montre l'importance en volume de cette catégorie (par rapport aux exportations hors hydrocarbures, objet d'étude de l'élément suivant)

Tableau n° 28 : évolution des exportations d'hydrocarbures algériennes vers la GZALE 2009/ 2017 (millions de dollars).

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportation d'hydrocarbures	1292	1652	2039	2703	3130	3243	1947	1348	1783

Source : conception personnelle à partir des données de l'ALGEX

A travers le tableau n°28, on remarque que les exportations d'hydrocarbures algériennes vers la GZALE enregistrent un minimum de 1292 millions de dollars en 2009, début de période et un pic de 3243 millions de dollars en 2014. Le total des exportations sur une période de 09 ans est de 19137 millions de dollars avec une moyenne annuelle de 2126,33 millions de dollars.

Cette stagnation des exportations d'hydrocarbures peut être interprétée par le fait que la plupart des pays de la GZALE sont des exportateurs de pétrole et que ceux qui ne produisent pas, l'importent mais à des faibles quantités notamment la Tunisie, le Maroc et l'Egypte.

III.1.2. Les exportations hors hydrocarbures

Les exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE, sont quasiment faibles et elles reflètent la faiblesse de la machine exportatrice algérienne. Nous avons montré au début de cette section la nature des produits exportés. En dehors des hydrocarbures, on constate une prédominance des produits dérivés du pétrole comme les solvants et diluants organiques.

A titre d'exemple pour l'année 2017, les exportations de produits bénéficiant d'avantage préférentiel s'élèvent à 179 millions de dollars contre seulement 5 millions de dollars pour les produits qui ne bénéficient pas de cet avantage. Ce constat résume la pression que subissent les produits non bénéficiant de cet avantage, soit la demande est faible, soit ils sont loin d'être compétitifs.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Tableau n°29 : Evolution des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE (millions de dollars)

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations hors hydrocarbures	127	322	220	273	276	230	118	203	184

Source : documents de l'ALGEX, 2017.

Le tableau n° 29 ; montre l'évolution des exportations hors hydrocarbures en valeur de 2009 à 2017. La moyenne annuelle d'exportation est de 217 millions de dollars, une somme très faible par rapport au potentiel de l'Algérie et ses ambitions sur le marché de la GZALE.

III.2. Les importations algériennes en provenance de la GZALE

Pour les importations algériennes en provenance de la GZALE, en termes de nature des produits, il n'y a pas une grande différence par rapport aux produits algériens exportés vers cette zone notamment les produits manufacturiers. Et pour les fournisseurs, nous avons constaté que cinq pays assurent 82% des exportations vers l'Algérie.

Le pic des importations sur la période 2009/2017 a été enregistré en 2013 pour une valeur de 3442 millions de dollars. Les importations ces dernières années connaissent des baisses sensibles dues essentiellement à la politique commerciale de l'Algérie dans le sens de revoir les importations vers la baisse, aux listes négatives présentées par les autorités algériennes aux instances de la GZALE et l'interdiction des centaines de produits à l'importation pour protéger la production nationale.

III.2.1. Evolution des importations en provenance de la GZALE

Malgré l'importance des importations annuelles de l'Algérie, celles qui proviennent de la GZALE sont faibles en valeur par rapport aux importations globales en provenance de l'UE, la Chine et les USA.

Tableau n° 30 : Evolution des importations algériennes en provenance de la GZALE 2009-2017 (millions de dollars).

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Les importations	1568	1806	2451	2306	3442	2699	2597	2528	2129

Source : document propre à l'ALGEX, 2017.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

L'adhésion de l'Algérie à la GZALE a été inaugurée par l'importation pour une valeur de 1568 millions de dollars en 2009. Pendant une période de 09 ans, les importations globales de l'Algérie sont estimées à 21526 millions de dollars avec une moyenne annuelle de 2391,78 millions de dollars.

III.2.2. Les listes négatives élaborées par l'Algérie

Les dispositions relatives à la mise en œuvre de l'accord de la GZALE confèrent la possibilité à tout pays membre d'établir une liste négative de produits à ne pas importer pendant une période déterminée.

C'est ainsi que les opérateurs algériens, la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI), les organisations patronales ont établi une liste négative de produits à interdire à l'importation par des demandes justifiées pour prouver l'existence de concurrence déloyale, de dumping et de menace sur filière. Cette liste est transmise au Conseil économique et social de la Ligue arabe.

L'Algérie a établie initialement en 2009 une liste négative constituée de 1260 produits, plusieurs autres listes ont été établies par la suite. La nouvelle liste d'octobre 2013, concerne 953 produits interdits à l'importation. Au total, depuis l'adhésion de l'Algérie à la GZALE, environ 1260 produits sont interdits à l'importation. Cette décision a été prise pour protéger la production et l'économie nationale.

Par contre 4784 produit dits « positifs » sont autorisés à l'importation. Et selon les données du ministère du commerce, 98,57% des produits importés des pays membres de la GZALE, sont concernés par l'avantage préférentiel.

Section III : Bilan d'une décennie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE

L'objet de cette section est d'analyser une décennie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE afin de dégager un bilan et des conclusions.

Dans cette analyse, nous allons présenter le poids des IDE au sein de la GZALE et leur intérêt dans le financement et la création de l'emploi. Le deuxième élément d'analyse portera sur l'étude de la balance commerciale. Dans un troisième point, nous allons évoquer les tendances de l'intégration de l'Algérie à la GZALE sous forme de scénarios possibles.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

I. Les Investissement Direct Etranger (IDE)

Les IDE considérés comme moteurs de la multinationalisation des entreprises, en faisant recours à la création de filiales à l'étranger, fusions, acquisitions. Les IDE sont généralement attirés par la réduction des coûts (ressources naturelles, main d'œuvre...etc.) et l'envie de conquérir des nouveaux marchés difficiles à acquérir par les exportations.

I.1. Les IDE de la GZALE en Algérie

L'attractivité des IDE des pays membres de la GZALE est soumise pratiquement aux mêmes conditions que le reste du monde.

Tableau n° 31 : L'origine des IDE attirés par l'Algérie entre janvier 2013 et mai 2015.

Rang	Pays exportateurs	Nombre de sociétés	Nombre de projets	Nombre d'emplois	valeur (millions USD)
1	EAU	25	26	11.561	15.280
2	Espagne	20	24	6.702	7.860
3	France	62	81	10.011	5.950
4	Vietnam	2	2	1.999	4.743
5	Suisse	7	12	5.874	4.538
6	Egypte	9	11	7.350	4.178
7	Royaume-Uni	18	24	2.033	3.738
8	USA	31	34	3.210	3.303
9	Chine	12	12	9.566	2.658
10	Luxembourg	1	3	4.349	2.447
11	Qatar	2	2	3.089	2.250
12	Inde	5	5	4.628	1.941
13	Russie	3	4	580	1.346
14	Tunisie	17	22	2.018	1.132
15	Arabie saoudite	8	13	3.464	933
16	Allemagne	14	17	4.922	669
17	Canada	7	7	597	645
18	Irlande	4	4	354	478
19	Singapour	1	1	425	468
20	Bermudes	1	1	214	443
21	Brésil	1	1	214	443
22	Bahamas	1	1	214	443

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

23	Afrique du Sud	1	1	638	350
24	Libye	1	1	819	321
25	Australie	1	1	1.012	270
26	Corée du Sud	7	10	2.651	234
27	Italie	6	6	815	219
28	Myanmar (Birmanie)	1	1	342	160
29	Iran	4	4	1.268	152
30	Maroc	6	7	437	129
	Autres	28	37	1.797	422
	Total	306	375	93.153	68.040

Source : Conception personnelle à partir des données du conseil national d'investissement

Le tableau n° 31 montre l'origine des IDE attirés par l'Algérie de 2013 jusqu'à 2015, ainsi que le nombre de compagnies de chaque pays, le nombre de projets et les poste d'emplois créés pour la même période.

Les pays membres de la GZALE qui possèdent des IDE en Algérie pour la même période indiquée précédemment sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau n° 32 : les IDE en Algérie en provenance de la GZALE (janvier 2013/mai 2015).

	Pays	Nombre de Compagnie	Nombre de projets	Nombre d'emploi	Valeur en millions de dollars
1	EAU	25	26	11561	15,280
2	Egypte	20	24	6702	4,178
3	Qatar	2	2	3089	2,151
4	Tunisie	17	22	2018	1,132
5	Arabie Saoudite	8	13	3464	933
6	Libye	1	1	819	321
7	Maroc	6	7	437	129

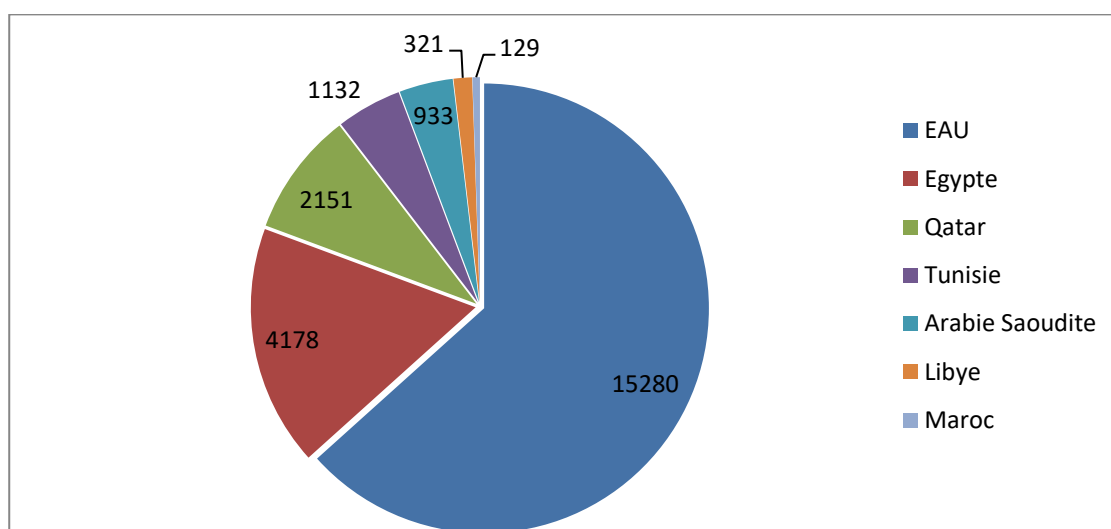
Source : Conception personnelle à partir des données du conseil national d'investissement CNI

Le tableau n° 32 montre les pays de la GZALE ayant des IDE en Algérie pour la période 2013/2015. Les pays indiqués dans le tableau ont engagé une somme globale de 24124 millions de dollars ou environ 35,46% de total des IDE de ces mêmes pays à travers le monde dont le montant est de 68040 millions de dollars.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

On constate que l'EAU sont représentés en Algérie par 25 compagnies chargées de réaliser 26 projets en créant 11561 postes d'emploi de janvier 2013 au mois de mai 2015. De ce fait, les EAU occupent la première place en termes des IDE en Algérie avec une valeur de 15280 millions de dollars. En deuxième position l'Egypte pour une valeur des IDE de 4178 millions de dollars et en troisième position le Qatar avec 2151 millions de dollars.

Graphe n° 18 : les IDE de quelques pays de la GZALE en Algérie (en millions de dollars, 2013/2015)



Source : conception personnelle à partir des données du tableau n° 31.

Plus de 63, 34% des IDE de la GZALE en Algérie sont fournis par les EAU pour un montant global de 15280 millions de dollars. La prédominance des EAU ne figure pas seulement dans les échanges commerciaux avec l'Algérie mais elle est confirmée également dans les IDE de ce pays.

L'Egypte et le Qatar sont également des grands investisseurs par rapport aux autres pays avec une part commune de 26.24% et un montant global de 6329 millions de dollars.

I.2. Les IDE de l'Algérie dans les pays de la GZALE

L'Algérie n'est pas vraiment un grand fournisseur d'IDE. En dehors des exportations, les entreprises algériennes ne sont pas présentes à l'étranger.

Seulement deux compagnies algériennes investissent à l'étranger, à savoir SONATRACH dans le domaine des hydrocarbures et le groupe privé CEVITAL largement présent notamment dans le domaine agro-alimentaire et la distribution.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Tableau n° 33 : Les IDE de l'Algérie dans le monde (janvier 2013/mai2015 en millions de dollars).

Rang	Pays d'investissement	Entreprise	Projets	Emplois créés	Valeur (Millions \$)
1	Yemen	1	1	214	850
2	Cote d'ivoire	1	1	1.147	200
3	République dominicaine	1	1	36	200
4	Tunisie	1	2	858	117
5	Espagne	2	2	209	86
6	Irak	1	1	270	45
7	États-Unis	1	1	106	35
8	sri lanka	1	1	64	35
9	Italie	1	1	6	31
10	Royaume Unie	1	1	91	22
11	France	1	1	24	22
12	Niger	1	2	36	22

Source : Conception personnelle à partir des données du conseil national des investissements

Le tableau n°33 montre la destination des IDE algériens pour la période de 2013/2015. Pour la période indiquée, l'Algérie a investi pour un total de 1665 millions de dollars avec 15 projets réalisés à travers 12 pays.

En ce qui concerne les IDE de l'Algérie au sein de la GZALE, trois pays sont concernés et qui sont le Yémen pour un montant de 850 millions de dollars, la Tunisie 117 et l'Iraq 45 million de dollars. Ces trois pays ont attiré 60,78% des IDE algériens pour la période 2013/2015. L'essentiel des IDE de l'Algérie à l'étranger sont réalisés par 02 entreprises, SONATRACH à hauteur de 1196 millions de dollars, CEVITAL pour 423 millions de dollars.

Pour la même période (2013/2015) l'Algérie a engagé des IDE au sein de la GZALE pour un montant de 1012 millions de dollars et elle a attiré des IDE pour un montant de 24124 millions de dollars. Malgré cette opportunité de financement, l'Algérie n'a pas pu diversifier son économie largement dominée par la rente.

De ce fait, concernant les IDE l'Algérie tire profit des pays de la GZALE même si les IDE ne sont pas pris en considération dans les clauses de la GZALE et de coté de l'Algérie ils sont soumis à la loi 49/51.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

II. L'analyse de la balance commerciale de l'Algérie avec la GZALE

L'analyse de la balance commerciale de l'Algérie vis-à-vis de la GZALE peut prendre plusieurs aspects à savoir, les exportations, les importations, le volume des échanges commerciaux ou les échanges hors les hydrocarbures.

L'analyse peut être globale par rapport à la zone ou par rapport aux pays pris particulièrement.

II.1. L'analyse des exportations globales algériennes vis avis de la GZALE

Le tableau n°34 ci-après montre les exportations algériennes en pourcentage vers la GZALE

Tableau n°34 : les exportations de l'Algérie vers la GZALE par rapport aux exportations globales 2010/2017

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Exportations globales de l'Algérie (millions de dollars)	57053	73489	71886	64974	60061	34668	30026	35191
Exportations globales vers la GZALE (millions de dollars)	1974	2259	2976	3407	3473	2065	1551	1967
Exportations vers la GZALE/aux exportations globales (%)	3,46	3,07	4,02	5,17	5,52	5,46	5,34	5,66

Source : conception personnelle à partir des données de la douane algérienne.

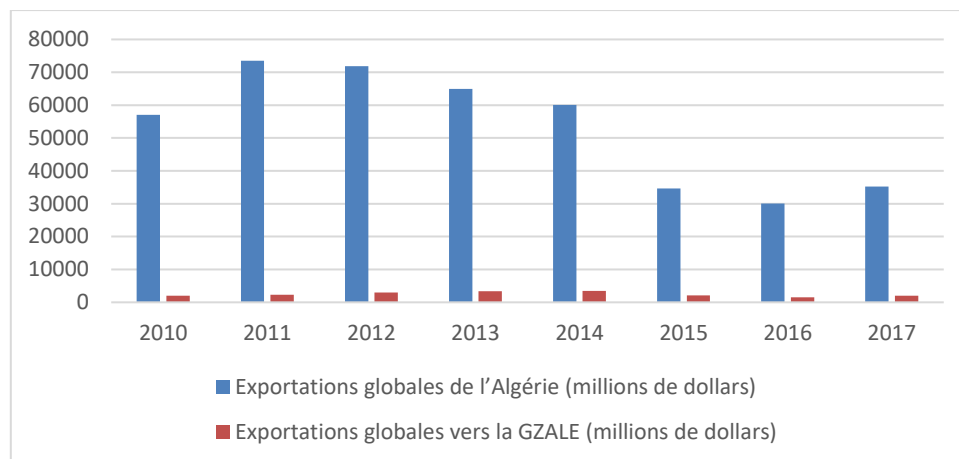
Les exportations algériennes vers la GZALE sont très faibles par rapport aux exportations globales. Pour la période présentée dans le tableau n°34 (2010/2017) ces exportations ont passé de 3,46% en 2010 à 5,66% en 2017 et c'est le maximum atteint.

Pour une période de 8 ans, les exportations globales de l'Algérie sont évaluées à 427348 millions USD avec une moyenne annuelle de 53418,5 millions USD, tandis que le total des exportations vers la GZALE pour la même période est de 19627 millions USD avec une moyenne annuelle de 2459 millions USD.

En termes de pourcentage, les exportations vers la GZALE sont d'une moyenne annuelle de 4,71% par rapport à la moyenne annuelle des exportations globales.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Graphe n°19 : les exportations algériennes vers la GZALE par rapport aux exportations globales (en million de dollars)



Source : conception personnelle à partir des données du tableau n° 33.

En termes de valeurs, on constate à travers la présentation graphique n°19 que les exportations algériennes vers la GZALE sont presque insignifiantes par rapport aux exportations globales. Le pic de ces exportations est de 3473 millions de dollars en 2014.

II.2. L'analyse des exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE

Les exportations algériennes hors hydrocarbures sont également insignifiantes par rapport aux exportations globales. Le tableau ci-après montre l'évolution des exportations globales de cette catégorie vers la GZALE et hors cette zone.

Tableau n° 35 : la part en pourcentage des exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE (2010/2017).

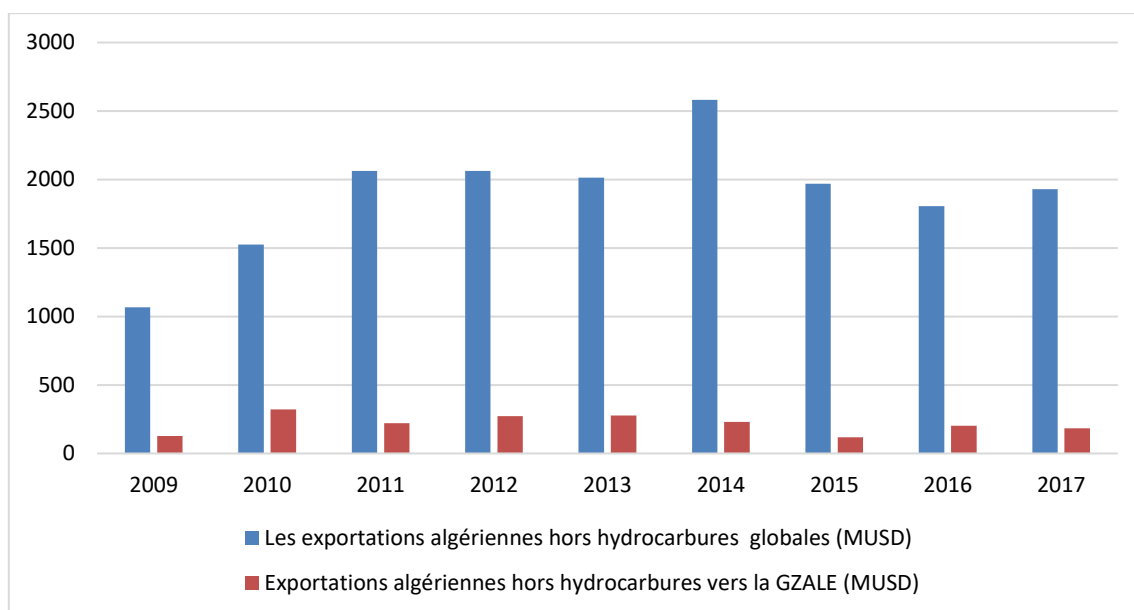
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Les exportations algériennes hors hydrocarbures (MUSD)	1066	1526	2062	2062	2014	2582	1969	1805	1930
Exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE (MUSD)	127	322	220	273	276	230	118	203	184
La part des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE par rapport aux exportations globales hors hydrocarbures (%)	11,91	21,10	10,67	13,24	13,70	8,91	5,99	11,25	9,53
Les exportations hors hydrocarbures hors la GZALE (%)	88,09	78,9	89,33	86,76	86,30	91,09	94,01	88,75	90,47

Source : conception personnelle à partir des données de la douane algérienne.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Par rapport à la GZALE, les exportations algériennes hors hydrocarbures sont instables d'une année à une autre et elles sont passées de 127 millions de dollars en 2009 à 184 millions en 2017 avec un plafond de 322 en 2010. La moyenne annuelle des exportations pour cette période est de 217 millions de dollars. En termes de pourcentage, la moyenne annuelle des exportations vers la GZALE est de 11,81% par contre la moyenne or la GZALE est de 88,19%, cela montre l'écart de l'importance des deux marchés.

Graph n°20 : les exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE et hors la GZALE.



Source : conception personnelle à partir des données du tableau n° 34.

Pour la période 2009/2017 la moyenne annuelle des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE est de 11,91% tandis que ces exportations hors la GZALE sont de 88,09%. Annuellement, la GZALE absorbe environ 1/8 des exportations hors hydrocarbures, une part très faible par rapport aux avantages offerts par la GZALE et après 9 ans d'adhésion.

II.3. Analyse des importations algériennes en provenance de la GZALE par rapport aux importations globales

Le tableau n° 36 ci-après montre les importations globales de l'Algérie, les importations en provenance de la GZALE et les importations en provenance hors de la GZALE.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Tableau n° 36 : les importations en provenance de la GZALE par rapport aux importations globales (en millions de dollars et en %).

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Les importations globales de l'Algérie	39294	40473	47247	50376	55028	58580	51702	47089	46059
Les importations Algériennes à partir de la GZALE	1568	1806	2451	2306	3442	2699	2597	2528	2129
	3,92%	4,46%	5,19%	4,58%	6,25%	4,61%	5,02%	5,37%	4,6%
Les importations hors la GZALE	37726	38667	44796	48070	51586	55881	49105	44561	43930
	96,08%	95,54%	94,81%	95,42%	93,75%	95,39%	94,98%	94,63%	95,4%

Source : conception personnelle à partir des données de la douane algérienne.

L'Algérie dépend essentiellement des marchés extérieurs pour répondre aux besoins des consommateurs. Les importations algériennes ont atteint un niveau faramineux au point même que la balance commerciale enregistre un déficit depuis 2015.

Les importations algériennes en provenance de la GZALE sont plus au moins stables et elles sont passées de 1568 millions USD en 2009 à 2129 millions en 2017 avec un plafond 3442 millions en 2013 avec une moyenne annuelle de 2391 millions USD et en termes de pourcentage, elles représentent 4,89% annuellement par rapport aux importations globales.

III. Les scénarios de la relation Algérie- GZALE

Malgré les avantages et les opportunités qu'offre la GZALE, à savoir, la taille du marché et le démantèlement tarifaire, l'Algérie n'a pas pu atteindre les résultats escomptés et en dehors des exportations du pétrole, sa balance commerciale demeure déficitaire face à la GZALE. Devant cette situation, nous pouvons imaginer deux scénarios possibles.

III.1. Le maintien de l'adhésion

L'Algérie peut maintenir son adhésion à la GZALE, mais elle est appelée à fournir plus d'efforts pour améliorer sa situation commerciale à l'intérieur de cette zone. Les rôles et les responsabilités sont partagés entre l'Etat et les entreprises.

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

III.1.1. Le rôle de l'Etat

L'Etat doit prendre des mesures urgentes pour réduire le déficit commercial et le transformer en un solde positif en sa faveur. Parmi les mesures, on peut envisager les suivantes :

- Elaborer s'il faut une nouvelle liste de produits interdits à l'importation.
- Mettre plus de moyens logistiques notamment à la disposition des entreprises pour faciliter l'acheminement des marchandises.
- Encourager les entreprises à pénétrer d'avantage le marché de la GZALE.
- Cibler le marché des pays du Golfe, avec lequel l'Algérie enregistre un déficit énorme en particulier l'EAU.
- Impliquer d'avantage l'entreprise nationale, publique ou privé concernant les prises de décisions et l'élaboration des stratégies à projeter sur le marché de la GZALE.

-

III.1.2. Le rôle des entreprises nationales

L'entreprise nationale, doit renforcer sa présence sur le marché de la GZALE en essayant d'être plus compétitive et plus innovante. Malgré le rapprochement culturel entre les pays membres de la GZALE, des études marketing spécifiques à chaque marché local doivent être réalisées.

Selon la directrice de l'Institut Algérien de la Normalisation, l'IANOR, « l'Algérie n'arrive toujours pas à promouvoir ses exportations dans la GZALE à cause de la faiblesse des entreprises nationales et leurs incapacités de dégager un excédent de production et les entreprises algériennes n'arrivent même pas à satisfaire les besoins du marché local¹ ». Elle atteste qu'en matière de conformité des produits que « nos entreprises n'ont pas de problème de normalisation et de certification pour pouvoir exporter leurs produits dans les pays de la GZALE.

De ce fait, l'entreprise algérienne doit augmenter ces capacités de production afin même de bénéficier des économies d'échelles.

Le patronat algérien a rejeté l'adhésion de l'Algérie à la GZALE dès le début, cela montre la faiblesse de l'entreprise algérienne à faire face à la concurrence externe et son retard en termes de compétitivité.

¹ <https://algeria-watch.org/p=5237>

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

III.2. Le retrait de la GZALE

La majorité des produits importés depuis la GZALE, sont produits localement, leur importation peut nuire à la production nationale et cause des pertes de taxes douanières pour l'Etat.

Pour les exportations algériennes en dehors des hydrocarbures, le marché de la GZALE n'apporte qu'environ 11,81% des recettes par rapport aux exportations globale hors la GZALE. Pour cela l'Algérie doit trouver des marché de substitution pour sa production.

De plus, une partie importante de marché de la GZALE se situe au Macherek. Malgré l'importance de ce marché mais la distance impose des coûts d'exportations supplémentaires notamment les frais de transports et d'assurances et cela impose inévitablement une perte de compétitivité pour les entreprises algériennes.

III.2.1. Renforcer sa position sur le marché africain et maghrébin

L'immensité géographique du marché de la GZALE, notamment les pays du Golf peut être un obstacle majeur pour les entreprises algériennes qui subissent des coûts de transport supplémentaires. Dans ce cas, les entreprises doivent cibler des marché plus proches notamment le Maghreb, à savoir, la Tunisie, la Libye et le Maroc, et orienter également leur production vers les pays de l'Afrique.

La mise en place de la Zone de Libre Echange Continentale africaine (ZLEC) prévue pour 2020 peut être un alternatif pour les entreprises algériennes afin de doper leurs exportations. La ZLEC est d'une taille importante avec une population de environ 1,2 milliards et elle prévoit une augmentation du commerce intra-africain d'environ 60% d'ici 2022¹.

III.2.2. Le marché européen

Le marché européen n'est pas facile à pénétrer, mais les entreprises algériennes doivent investir afin de satisfaire les normes exigées par l'UE et de profiter de l'accord signé entre l'Algérie et l'UE. Raison de plus que le marché européen est plus proche et rentable.

¹ <https://algeria-watch.org/?p=5237>

CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE

Conclusion

L'intégration effective de l'Algérie à la GZALE est concrétisée par la création d'un comité au niveau de la Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI) pour assurer la gestion et le suivi du programme exécutif. Ce comité travaille en relation avec les autres pays de cette zone et le Secrétariat Général de la Ligue Arabe. Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays de la GZALE ont commencé à bénéficier de démantèlement tarifaire et non tarifaire à partir du 01 janvier 2009.

Dix ans après l'entrée de l'Algérie à la GZALE, le bilan reste décevant pour l'économie algérienne. L'encouragement et le soutien des exportations envers cette zone, n'ont pas donné de résultats satisfaisants. Les contraintes soulevées par les exportateurs restent toujours les mêmes telles que : entraves bureaucratiques, lenteurs et complexité des procédures douanières, un manque de logistique et d'infrastructures portuaires. L'impact de cette adhésion est quasi inexistant, étant donné que les exportations algériennes demeurent toujours dominées par les hydrocarbures.

L'impact sur le consommateur est presque insignifiant vu les tendances inflationnistes de l'économie et le grand rapprochement des prix et de la qualité. L'impact des flux des IDE, qui est censés compenser le manque à gagner en matière de recettes douanières reste faible avec un nombre de pays d'origines limité.

De ce fait, l'économie nationale n'a pas connu la diversité que laissait promettre cet accord à savoir la diversification des fournisseurs, l'augmentation en valeur des exportations hors hydrocarbures à travers l'accès à des conditions avantageuses des produits algériens et l'encouragement des investissements directs étrangers et le partenariat.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le commerce international se dirige de plus en plus vers l'intégration économique régionale avec l'établissement des liens plus étroits entre les Etats voisins. La profondeur et la complexité des accords commerciaux régionaux remarquable durant ces deux dernières décennies est issue de plusieurs mutations distinguées. Premièrement, par la multiplication des accords commerciaux régionaux, un tiers du commerce mondial s'inscrit dans des aires d'intégration régionale et il s'est élargi pour toucher toutes les régions du monde (l'OMC a notifié 291 accords commerciaux régionaux en janvier 2019). Deuxièmement, par l'établissement des accords entre les pays qui n'ont pas le même niveau de développement, à savoir les pays développés et les pays en voie de développement afin de franchir les anciens mécanismes de la politique commerciale. Troisièmement, le passage d'une simple union douanière à des formes plus profondes, citant, le marché commun, l'union politique et les associations et forums de coopération économique en vue d'intégrer d'autres règles régionales qui se basent sur la concurrence, la compétitivité et les flux des IDE.

Les théories développées à ce sujet ont montré que l'intégration régionale a fortement contribué à libéraliser le commerce mondial. La constitution d'un bloc régional se pose comme une opportunité et un instrument puissant en matière de croissance et de développement économique. Tandis qu'elle favorise l'innovation et la concurrence, l'accélération des échanges des biens et services les moins coûteux, la création d'emploi et l'amélioration de la capacité productive. Autrement dit, les Etats nations membre d'une zone régionale profitent des avantages comparatifs et des économies d'échelles par le vaste marché régional et ils attirent une part importante des investissements étrangers.

A cet effet, les pays arabes ont tenté de former des entités régionales dès la fin de la seconde guerre mondiale. La mise en place de la Ligue des Etats Arabes en 1945 a motivé les pays arabes à signer plusieurs accords et conventions pour assurer la coopération et la complémentarité économique entre ces derniers. Néanmoins, la GZALE demeure le projet le plus important sur le plan économique et elle intègre 19 pays. L'établissement de cette zone et l'annulation progressive des tarifs douaniers, ont créé un état favorable au mouvement commercial intra-arabe. De ce fait, la création de cette zone de libre-échange représente une étape avancée sur la voie de la coopération économique arabe.

Cependant, le commerce intra GZALE ne profite pas exclusivement pour les pays membres de cette zone et les échanges intra arabes sont très faibles comparément aux échanges de ces pays avec d'autres régions. Les pays de l'Asie demeurent les premiers partenaires

Conclusion générale

commerciaux des pays arabe, suivie par l'UE et les Etats Unis d'Amérique. Ainsi, on constate que le grand trafic de la GZALE est orienté vers l'extérieur de la zone.

De plus, les investissements des pays de la GZALE à l'étranger dépendent essentiellement de leurs situations financières. Les pays du Golfe, grands exportateurs du pétrole, à l'instar des EAU, l'Arabie Saoudite et le Qatar occupent les premiers rangs. Pour les autres, leurs IDE à l'étranger sont faibles ou inexistant.

Concernant la production manufacturière de base, le niveau de rapport de qualité est très rapproché entre les pays membres de la GZALE, ce qui donne un avantage pour la production locale qui ne supporte pas les coûts de transit et de transport. Au-delà, la production des pays de la GZALE est d'une faible valeur ajoutée et elle n'intègre pas des hautes technologies. C'est pour ça que la totalité des pays de la GZALE font recours à des pays développés pour leurs approvisionnements.

Par ailleurs, plusieurs contraintes d'ordre économique et politique affectent le rapprochement et la coopération entre les pays arabes. Particulièrement, l'instabilité politique et les situations de conflit qui entraînent la fermeture de plusieurs points de passage commerciaux et par conséquent la restriction de l'activité commerciale. De plus, l'inégalité de niveau de développement entre les pays membres qui a conduit à une prédominance des monarchies du Golfe grâce à leurs excédents financiers. Enfin, l'existence d'un décalage entre les décisions et les recommandations des instances dirigeantes et leurs applications.

L'Algérie est devenue officiellement membre de la GZALE le premier janvier 2009. A partir de cette date, tous les produits importés ou exportés par Algérie à l'intérieur de cette zone bénéficient des avantages préférentiels à l'exception des produits inscrits sur la liste négative.

Au terme de cette recherche, nous avons abouti à des résultats qui nous ont permis d'apporter des éléments de réponses à la question principale est « **Quel est l'impact de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE sur ses échanges commerciaux dans le cadre de cette zone ?** » et aux différentes questions secondaires posées dans l'introduction générale.

Pour la question principale, l'impact de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE sur ses échanges commerciaux est loin d'être positif et avantageuse en faveur de l'Algérie. Concernant les marchandises importées sont généralement produites localement avec un rapport qualité/prix très rapproché de celui des pays membres de cette zone. De ce fait, la production nationale et les emplois sont menacés avec les pertes de recettes douanières à encaisser pour l'Etat.

Conclusion générale

L'Algérie n'a pas su profiter de son adhésion à la GZALE. Cet échec est constaté dans les exportations hors hydrocarbures en valeur et en volume. Seulement 11% des exportations hors hydrocarbures est absorbée par la GZALE et les 89% restante est commercialisée sur des marchés hors la GZALE.

Depuis 2009, la balance commerciale de l'Algérie face à la GZALE est déficitaire sans compter les exportations pétrolières. A l'exception des IDE, la GZALE reste dominée par l'aspect commercial. Au-delà, voir le développement des pays arabes, la zone n'est pas dotée d'autres facteurs de développement comme le transfert technologique ou la complémentarité industrielle entre les pays membres. La libéralisation des échanges et le démantèlement tarifaire, n'a pas apporté des avantages pour l'Algérie. Certes, les IDE attirés représentent un moyen de financement pour l'Algérie et ils ont contribué à la réalisation des projets et de la création d'emplois, mais ils peuvent avoir lieu même si l'Algérie n'est pas membre de cette zone à condition d'améliorer sa politique d'attractivité et son climat des affaires.

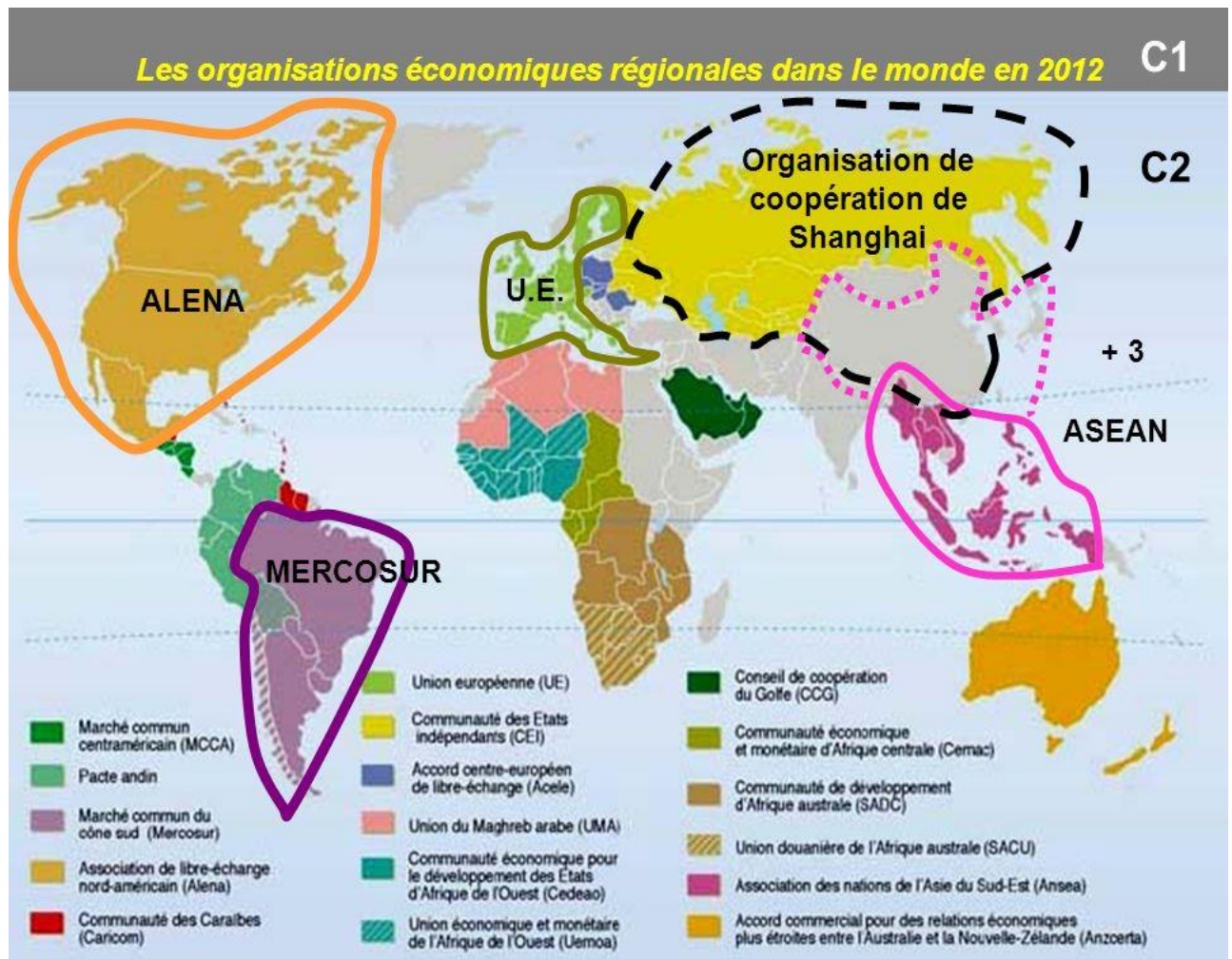
Les hypothèses posées dans l'introduction, la première et la deuxième sont confirmées. Pour la première, il est vrai que la relation entre l'Algérie et la GZALE est dominée par l'aspect commercial. Pour la deuxième, une forte position commerciale de l'Algérie au sein de la GZALE n'est pas garantie par l'élimination des barrières douanières et non douanières. L'Algérie peut améliorer sa position en impliquant davantage les acteurs locaux, publics ou privés et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale adéquate.

Pour la troisième hypothèse, elle est infirmée et c'est vrai que la GZALE est loin de répondre aux normes d'un réel bloc économique qui a un poids au niveau régionale et internationale. Le principal fournisseur ou le principal client de tous les pays membres de la GZALE sont des pays hors cette zone et généralement, soit la Chine, les USA, la France ou autres.

Dans le cadre de perspectives, l'Algérie doit prendre des décisions stratégiques dans l'urgence afin qu'elle ne soit pas otage de cette zone. L'Algérie doit mettre en place tous les moyens qui lui permettent d'améliorer sa position commerciale au sein de la GZALE et de renverser la balance commerciale en sa faveur. L'implication de l'Etat via des nouvelles politiques et stratégies en faveur des entreprises publiques ou privées est plus que nécessaire. Les entreprises algériennes sont appelées à être plus compétitives sur le marché de la GZALE en mettant en œuvre des stratégies marketing et offrir des produits de forte valeur ajoutée. Dans le cas contraire, l'Algérie est appelée à quitter la GZALE et de se concentrer sur le marché maghrébin, de pénétrer davantage le marché africain, et de se focaliser sur le marché européen afin de bénéficier de l'accord signé avec l'Union Européenne.

Annexes

Annexe 1 : Les organisations économiques régionales dans le monde



Source : <http://la-story.over-blog.com>

Annexe 2 : Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre Echange

Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange

Décision du CES n° 1317 SO59 du 19-02-1997.

Le CES, réuni pour sa 59ème session, au siège du SG de la LEA au Caire, a adopté la Décision 1317 qui stipule la Déclaration d'une Grande Zone Arabe de Libre Echange, et l'approbation de son Programme Exécutif ; Le texte de la Décision étant comme suit :

L'objet de l'ordre du jour de la session :

« Le Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes en vue de l'Instauration de la Grande Zone Arabe de Libre Echange » ;

Ayant pris connaissance du rapport de la Commission ministérielle des Six, chargée de l'étude du Programme Exécutif pour l'instauration de la GZALE, le Conseil a exprimé son appréciation pour les efforts fournis par la Commission lors de l'exécution de la mission de rédaction d'un Programme Exécutif concrétisant l'AFDEC / EA et aboutissant à l'instauration d'une GZALE, adaptée à la situation et aux besoins de tous les EA, conforme aux dispositions de l'OMC , préservant les intérêts économiques des EA, développant les relations économiques et commerciales inter-arabes ainsi qu'avec le monde extérieur, et représentant le premier pas - concret - vers la construction d'un bloc économique arabe qui devrait avoir son poids sur la place économique mondiale ;

Et après discussions, le Conseil Décide.

1- La Déclaration de l'Instauration de la GZALE sur une période de dix années à dater du 1-01-1998 ;

2- L'Approbation du Programme Exécutif institué pour l'instauration de la GZALE sous sa forme ci-jointe ;

3- De charger le SG de prendre les mesures adéquates et de développer la mission et les activités de la DGAE, conformément à la concrétisation de la GZALE ;

4- D'inviter les Comités constitués par le Programme à prendre fonction et à établir leurs programmes exécutifs et leurs calendriers de travail, en vue de l'instauration de la GZALE dans les délais fixés ;

5- De charger les Organismes Arabes spécialisés, les Institutions Monétaires Communes Arabes et les Unions Arabes, chacun dans le cadre de sa spécialité, de superviser l'application de cette Décision, et d'œuvrer pour adapter leurs règlements et leurs activités conformément à la concrétisation de l'instauration de la GZALE ;

6- De charger le SG d'élaborer une étude détaillée sur les zones « hors taxes » établies dans les EA, et de la présenter au CES avant la fin de l'année 1998, afin de lui permettre de prendre une Décision quant au traitement des marchandises produites par ces zones dans le cadre du Programme Exécutif ;

7- D'inviter la Commission ministérielle à poursuivre sa mission durant les premières étapes de la réalisation du Programme Exécutif afin de pallier à toute difficulté pouvant l'entraver ; Sachant que la République Tunisienne se rallie à la Commission ;

8- La mise en vigueur de la GZALE constituera, dorénavant, le point essentiel de l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil et ce jusqu'à l'achèvement de son instauration ;

Source : HADHRI. Mohieddine, « La grande zone arabe de libre-échange et les perspectives d'intégration sud-sud en méditerranée », rapport du FEMISE, mars 2001, disponible sur le site www.femise.org

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

- BYE.M et DE BERNIS.G , « les relations économiques internationales, échanges internationaux », éd. Dalloz, 1977.
- DAVID.F, « Les échanges commerciaux dans la nouvelle économie mondiale », éd. PUF, Paris, 1994 ;
- DESSUS.S, « Vers une intégration régionale arabe et euro-méditerranéen », OCDE, Paris, 2001 ;
- EGG.J et HERRERA.J, « échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique », éd. l'Aube.Ortom, 1998 ;
- HUGON.P, « La trajectoire inversée de la régionalisation en Afrique sub-saharienne et en Asie orientale : le rôle des marchés, des institutions et des réseaux », éd. Boeck.Bruxelles, 2001.
- LAVERGNE.R, « Intégration et coopération régionale en Afrique de l'ouest », éd. Karthala, Paris, 1996.
- LEBEGUE.D, « L'intégration régionale : une nouvelle voie pour l'organisation de l'économie mondiale ? », éd. De Boeck, 2001 ;
- MITTAINÉ.J. F, « Les unions économiques régionales (UER) », éd. Armand Colin, Paris, 1999 ;
- SCHIFF (M.) et WINTERS (A.), « Intégration régionale et développement », éd. Economica, paris, 2003
- SIROEN.J.M, « La régionalisation de l'économie mondiale », éd.la découverte, Paris, 2000 ;
- SUAREZ.A, « Intégration régionale : évolution d'un concept », éd. Hachette, Paris, 2009 ;
- VERHILLE.PH, « Les échanges internationaux », éd. Ellipses, Paris, 1994.

II. Articles et revues

- BENCHENANE.M, « l'intégration économique arabe », Revue tiers monde, tom 24 n⁰ 96, 1983 ;
- DE.M.J, MONTENEGRO.C., PANAGARIYA.E.A, « L'intégration régionale hier et aujourd'hui », Revue d'économie du développement, N^o2, 1993 ;

- DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, « Une intégration régionale stratégique : le cas nord-américain », Revue érudite, études internationales, vol. 24, n° 3, 1993 ;
- DEBLOCK.C, « Le régionalisme commercial. Y'a-t-il encore un pilote dans l'avion » revue interventions économiques, n° 55, 2016.
- FAINI.R, « Développement, commerce international et migrations », revue d'économie du développement, Université de Brescia et CEPR, dagliano.unimi.it 2002 ;
- IBRAHIM.A, « la théorie traditionnelle de l'intégration économique et ses insuffisances au niveau des pays en voie de développement », revue économique.
- KAILL.J et HONG.P.Z, « L'investissement des Entreprises Chinoises en Afrique: le cas de Madagascar », revue de Canadian Social Science, Vol. 12, No.10, 2016 ;
- LLOYD.P. J, « régionalisation et commerce mondial », revue économique de l'OCDE, n° 18, 1992 ;
- MENG.J, « Le développement et l'intégration régionale en Afrique, une dimension dans les coopérations sino-africaines », revue internationale des francophonies ;
- Venables Anthony J, « Les accords d'intégration régionale : facteurs de convergence ou de divergence ? », revue d'économie du développement, 8e année. N°1-2, 2000.

IV. Thèses et mémoires

- GUILHOT.L, « l'intégration économique régionale de l'ASEAN +3 : la crise de 1997 à l'origine d'un régime régional », thèse de doctorat en sciences économiques, université PIERRE MENDES FRANCE de Grenoble, 2008.
- TALEB.F, « Le projet d'intégration régionale maghrébine : impact sur l'Algérie », thèse de doctorat en sciences, Option : sciences économiques, université de Abou Baker BELKAID, Tlemcen, 2015/2016
- TAMANI.F, « Intégration économique régionale au Maghreb : enjeux, contraintes et perspectives », mémoire de magister en sciences économiques, Option : Gestion des Entreprises, université Mouloud MAMMARI, Tizi-Ouzou, 2012
- VIAU.L, « comment comprendre l'articulation entre économique et politique dans le processus d'intégration régionale du MERCOSUR ? », mémoire de la maîtrise en science politique, université du Québec à Montréal, 2013.

V. Documents divers

- ABABSA.F, « le ministre du Commerce à propos de la Grande Zone arabe de libre-échange », journal la tribune, 07/02/2009

- ABBAS.M, « le régionalisme dans le monde arabe, une lecture en terme d'économie politique internationale », cahier de recherche EDDEN n^o 4/, 2014, p.2
- BEN SASSI.F et TAJE.M, «Le Regionalisme dans le Monde Arabe », disponible sur : <https://www.youscribe.com/catalogue/documents/actualite-et-debat-de-societe;>
- BHAGWATI.J et PANAGARIYA, « Preferential Trading Areas and Multilateralism: Strangers, Friends or Foes? », the Economics of Preferential Trading, Washington, AEI Press, 1996.
- BYE.M et DE.B, « les relations économiques internationales, échanges internationaux », Dalloz, 1977 ;
- CERED/FORUM, « analyse comparative des processus d'intégration économique régionale », Paris, 2001 ;
- DEBLOCK.C et BRUNELLE.D, « Le régionalisme économique international : de la première à la deuxième génération », rapport publié par Institut québécois des hautes études internationales, Québec, 1996 ;
- DELCOURT.L, « La Chine en Afrique : avantages ou inconvénients pour le développement », site de presse disponibles sur www.cetri.be;
- ECHINARD.Y et GUILHOT.L, « le nouveau régionalisme ». L'annuaire français des relations internationales, volume VIII, 2007, p.778.
- EL KAROUI.H, « Nouveau monde arabe », rapport de l'Institut Montagne, France, aout 2017,
- HADHRI.M, « La grande zone arabe de libre-échange et les perspectives d'intégration sud-sud en méditerranée », rapport du FEMISE, mars 2001, disponible sur le site www.femise.org
- Institut du monde arabe, « les ressources naturelles du monde arabe », septembre 2016. Article disponible sur www.imarabe.org;
- KRITZINGER.V et NIEKERK L, «Regional integration: concepts, advantages, disadvantages and lessons of experience», World Bank, Mai, 2005,
- LALONDE.F, « Gunnar Myrdal et la social-démocratie », la collection : Les classiques des sciences sociales, Québec, 1990
- LOHMAN.S, «Reciprocity, United States Trade Policy, and the GATT Regime», compte-rendu de l'ouvrage de Carolyn Rhodes, Ithaca Cornell University Press, 1993;

- LUBERNE.P.E, « Economie Géographique / Centres Et Peripheries de Production », papiers universitaires, WordPress, 2012 ;
- OMC, rapport « profils commerciaux, 2018 » ;
- P.HUGON (S.D.), Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, Université Paris X-Nanterre, 2001 ;
- Rapport, « Nouveau monde arabe », institut montagne, France aout 2017 disponible sur <https://www.institutmontaigne.org> ;
- The Arab Investment and Export Crédit Guarantee Corporation, rapport de 2017 ;
- The Arabe Investement and Export Crédit Guarantee Corporation, « "34ème rapport sur le climat des affaires et l'attractivité des pays arabes », rapport de 2018 ;
- The FDI report 2018 global greenfield investment trends, « rapport de 2018 sur les IDE ».

VI. Textes réglementaires

- « Circulaire N° 1769 /DGD/SP/D.400 du 03 décembre 2008 », direction générale des douanes ;
- « Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange, décision du CES n° 1317 SO59 du 19-02-1997 », CES ;
- Journal officiel de la république algérienne N° 49 du 21, Joumada Ethania, 1425, du 8 août 2004.

VII. Documents propre aux institutions nationales

- Document interne de l'ALGEX traite les échanges commerciaux entre l'Algérie et la GZALE ;
- Document propre à CACI concernant les obstacles aux échanges intra-GZALE.
- Document propre à l'ANDI portant sur les flux des IDE en Algérie ;

VIII. Sites internet

- <http://dhaman.net/ar/>
- <http://id.erudit.org/iderudit/703211ar>
- <http://uac-org.org/>
- <http://www.algex.dz>
- <http://www.andi.dz>
- <http://www.arabstat-economic.org>

- <http://www.caci.dz>
- <http://www.douane.gov.dz>
- <http://www.forumducommerce.org>
- <http://www.lasportal.org>
- <http://www.mdipi.gov.dz>
- <http://www.ons.dz>
- <http://www.scotiabank.com/>
- <https://algeria-watch.org/?p=5237>
- <https://donnees.banquemondiale.org>
- <https://ec.europa.eu.eurostat/documents/>
- <https://fr.weforum.org>
- <https://maghrebarabe.org>
- <https://unctadstat.unctad.org>
- <https://www.amf.org.ae>
- <https://www.commerce.gov.dz>
- <https://www.exportateur-algerie.org>
- <https://www.firdaous.com>
- <https://www.French.xinhuanet.com>
- <https://www.lapresse.ca>
- <https://www.medeia.be>
- <https://www.planetoscope.com>
- www.eyrolles.com
- www.opec.org
- www.wto.org

Liste des tableaux, graphes et figures

Liste des tableaux

Tableau n° 01 : le processus de l'intégration économique régionale selon BELA Balassa.	27
Tableau n° 02 : création et détournement du commerce selon Viner.....	32
Tableau n° 03 : évolution du nombre de travailleurs chinois en Afrique (1998/ 2007).	48
Tableau n° 04 : les pays les plus peuplés et les moins peuplés du monde arabe en 2017.	56
Tableau n° 05 : classement de quelques pays arabes, IDH et corruption en 2017/ 2018.	58
Tableau n° 06 : production des pays arabe du pétrole en 2013 (en % et millions de tonnes).	59
Tableau n° 07 : réserve des pays arabes, membre de l'OPEP du pétrole en 2017.	60
Tableau n° 08 : calendrier de la mise en application de la GZALE par les pays arabes 1998/1999. ...	65
Tableau n° 09 : calendrier d'exonération progressive des droits de douanes 1997/ 2007.	71
Tableau n° 10 : Production de quelques produits miniers par la GZALE en 2017 (milles tonnes).	75
Tableau n° 11 : production quotidienne du pétrole, de la GZALE ont produit entre 2013/ 2016 (B/j).	75
Tableau n° 12 : les exportations intra- GZALE entre 2005/2007 et 2013 / 2017 (millions de dollars).	78
Tableau n° 13 : Les importations intra- GZALE entre 2005/2007 et 2013 / 2017 (millions de dollars).	80
Tableau n° 14 : groupes de marchandises échangés entre les pays arabes (2013/ 2017).....	81
Tableau n° 15 : Evolution du commerce global intra-GZALE 2005/2016 (en millions de dollars). ...	83
Tableau n° 16 : attractivité des IDE par quelques pays de la GZALE en 2016.....	85
Tableau n° 17 : nombre de projets attirés par quelques pays de la GZALE en 2017.....	87
Tableau n° 18 : Les IDE au sein de quelques pays de la GZALE en milliards de dollars.....	78
Tableau n° 19 : Rang des pays de la GZALE dans le commerce mondial, 2017.....	88
Tableau n° 20 : Destinations et origines du commerce extérieur des pays arabe 2009/2012	89
Tableau n° 21 : les principaux clients et fournisseurs des pays de la GZALE	90
Tableau n° 22 : l'évolution des exportations algériennes par produits (2008-2018) en million USD	102
Tableau n° 23 : Les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie dans le cadre de la GZALE, 2017	108
Tableau n° 24 : Les importations algériennes par régions économiques (2007-2017).	111
Tableau n° 25 : évolution des principaux produits exportés vers la GZALE (millions de dollars)	118
Tableau n° 26 : La part des exportations algériennes hors hydrocarbures destinée à ses principaux clients (en %).	121
Tableau n° 27 : Les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie dans le cadre de la GZALE, 2017	123
Tableau n° 28 : évolution des exportations d'hydrocarbures algériennes vers la GZALE 2009/ 2017 (millions de dollars).....	124

Tableau n° 29 : Evolution des exportations hors hydrocarbures vers la GZALE (millions de dollars)	125
Tableau n° 30 : Evolution des importations algériennes en provenance de la GZALE 2009-2017 (millions de dollars)	125
Tableau n° 31 : L'origine des IDE attirés par l'Algérie entre janvier 2013 et mai 2015	127
Tableau n° 32 : les IDE en Algérie en provenance de la GZALE (janvier 2013/mai 2015)	128
Tableau n° 33 : Les IDE de l'Algérie dans le monde (janvier 2013/mai2015 en millions de dollars)	130
Tableau n° 34 : les exportations de l'Algérie vers la GZALE par rapport aux exportations globales 2010/2017	131
Tableau n° 35 : la part en pourcentage des exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE (2019/2017)	132
Tableau n° 36 : les importations en provenance de la GZALE par rapport aux importations globales (en millions de dollars et en %)	134

Liste des graphes

Graphe n° 01 : évaluation du degré d'application de la GZALE 1998/ 1999.	67
Graphe n° 02 : Evolution du commerce global intra-GZALE 2005/2017 (millions de dollars).	84
Graphe n° 03 : La part des pays dans le commerce intra-GZALE (en %).....	91
Graphe n° 04 : l'évolution de commerce extérieur de l'Algérie	99
Graphe n° 05 : La balance commerciale de l'Algérie.....	100
Graphe n° 06 : taux de recouvrement des Importations.	101
Graphe n° 07 : taux de couverture des importations des exportations Hors hydrocarbures.	101
Graphe n° 08 : la part de chaque groupe de produits de total des exportations (2008*2018)	103
Graphe n° 09 : l'évolution des importations algériennes par produits (2008-2018) en million USD.	104
Graphe n° 10 : les importations algériennes (2008-2018).	106
Graphe n° 11 : les exportations algériennes par régions économiques (en millions USD)	109
Graphe n° 12 : les exportations algériennes par régions économiques (en millions USD).....	109
Graphe n° 13 : les importations algériennes par régions économiques 2007-2017 (en millions USD).	112
Graphe n° 14 : les importations algériennes par régions économiques 2007-2017 (en millions USD)	112
Graphe n° 15 : Les clients de l'Algérie au sein de la GZALE (hors hydrocarbure), 2017.	120
Graphe n° 16 : La part des exportations algériennes hors hydrocarbures destinée à ses principaux clients (en %).....	121
Graphe n° 17 : importations algériennes en provenance de la GZALE, 2017 (%).....	122
Graphe n° 18 : les IDE de quelques pays de la GZALE en Algérie (en millions de dollars, 2013/2015)	129
Graphe n° 19 : les exportations algériennes vers la GZALE par rapport aux exportations globales (en million de dollars)	132
Graphe n°20 : les exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE et hors la GZALE .	133

Liste des figures

Figure n° 01 : Répartition géographiques des accords notifiés au GATT/OMC de 1980 à 2006	19
Figure n° 02 : Les avantages économiques attendus de l'intégration économique	23
Figure n° 03 : Carte géographique du monde arabe.....	54
Figure n° 04 : Structure d'organisation de la GZALE.....	68

Liste des annexes

Annexe n° 01 : Les organisations économiques régionales dans le monde	149
Annexe n° 02 : Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre Echange	150

Table des matières

Tables des matières

Remerciements	1
Liste des abréviations	4
Sommaire	6
Introduction générale	8
CHAPITRE I : Cadre théorique et conceptuel de l'intégration économique régionale	12
Introduction	13
Section I : Conception et évolution de l'intégration économique régionale	15
I. Aperçu historique sur l'intégration économique régionale	15
I.1. L'ancien régionalisme (le régionalisme fermé)	15
I.1.1. L'origine des accords commerciaux avant la création du GATT	15
I.1.2. La première vague des intégrations économiques régionales (de 1945 à 1980)	16
I.1.2.1. Les intégrations économiques régionales en parallèle au GATT	16
I.1.2.2. Les intégrations économiques régionales dans le contexte de la guerre froide	18
I.2. Le régionalisme ouvert (le nouveau régionalisme)	18
I.2.1. Deuxième vague de régionalisme (1980-2000).....	18
I.2.2. Régionalisme post-libéral (à partir des années 2000).....	20
II. Généralités sur l'intégration économique régionale.....	21
II.1. La clarification et la distinction des termes liés à l'IER	21
II.1.1. Le régionalisme	21
II.1.2. La régionalisation	21
II.1.3. L'intégration économique régionale	22
II.2. Les effets économiques de l'intégration économique régionale	23
III. Typologie conceptuelle de l'intégration économique régionale	24
III.1. La typologie de BALASSA.B	25
III.1.1. La zone de libre-échange	25
III.1.2. L'union douanière	25
III.1.3. Le marché commun	26
III.1.4. L'union économique et monétaire	26
III.1.5. L'union politique	26
III.2. La typologie contemporaine	27
III.2.1. Les associations et forums de coopération économique	27
III.2.2. Les accords de préférence non réciproques	28
Section II : L'approche théorique de l'intégration économique régionale	28
I. La conception libérale : l'intégration par le marché	29
I.1. L'analyse des classiques	29
I.2. Les critiques adressées aux classiques	30
I.3. Les néo-classiques	30
I.4. Critiques adressées aux néoclassiques	31
I.5. L'analyse de Viner	31

I.5.1. Création de trafic	31
I.5.2. Détournement de trafic	32
I.5.3. Limites de l'analyse de Viner	33
I.6. Prolongement de la théorie de l'intégration douanière	33
I.6.1. L'apport de GEHRELS	33
I.6.2. L'apport de LIPSEY	34
I.6.3. L'apport de MEADE	34
II. La conception volontariste	34
III. L'intégration politique	35
IV. La dimension territoriale de l'intégration	35
V. L'intégration institutionnelle	37
Section III : L'intégration régionale dans les PVD	38
I. Les PVD et l'intégration régionale	38
I.1. Traitement préférentiel des pays en voie de développements	38
I.2. Régionalisation traditionnelle et les nouvelles tentatives d'intégration	39
I.2.1. Régionalisation traditionnelle	39
I.2.2. L'échec de la régionalisation traditionnelle dans les PVD	39
I.2.2.1. Facteurs d'ordre économique	39
I.2.2.2. Facteurs d'ordre institutionnel et faiblesse d'infrastructures	40
I.2.2.3. Facteurs d'ordre politique et conflits.....	40
I.2.3. Les nouvelles tentatives d'intégration dans les PVD	40
II. La régionalisation : un outil d'intégration dans l'économie mondiale	41
II.1. La nécessité de l'intégration régionale	41
II.2. Les exigences pour la réussite de l'intégration	41
II.3. L'avantage du régionalisme par rapport au libéralisme unilatéral	42
II.4. L'appui à l'intégration économique régionale	42
II.4.1. L'apport de l'Union Européenne	43
II.4.2. L'appui du GATT	43
II.4.3. L'appui du l'OMC	44
II.4.4. L'appui de la Banque Mondiale.....	44
III. L'intégration régionale en Afrique	44
III.1. Projet de l'intégration régionale en Afrique	44
III.2. Les obstacles à l'intégration régionale en Afrique	45
III.2.1. Le retard de compétitivité	45
III.2.2. La nature et le volume des échanges	45
III.2.3. La faiblesse des infrastructures	46
III.2.4. Cibler les pôles de croissance	46
IV. Les pays émergents et l'intégration régionale en Afrique	46
IV.1. La chine et l'intégration régionale en Afrique.....	47
IV.2. Le volume des échanges commerciaux entre la chine et l'Afrique	47
IV.3. Critiques adressées à la présence chinoise en Afrique	48
Conclusion	49

CHAPITRE II : La GZALE : intégration économique et dynamique du commerce régional	51
Introduction	52
Section I : Aperçu général sur le Monde Arabe	53
I. Présentation générale du monde arabe	53
I.1. Présentation géographique	53
I.1.1. Les reliefs	54
I.1.2. La population	55
I.2. Présentation politique des pays arabes	56
I.2.1. Classification politique	56
I.2.2. Instabilité politique et printemps arabe	57
I.2.3. L'influence politique externe dans le monde arabe	57
I.2.4. Indice de l'IDH et la corruption pour le monde arabe	57
I.3. La présentation économique du monde arabe	58
I.3.1. L'énergie	59
I.3.1.1. La place des pays arabes au sein de l'OPEP	60
I.3.2. L'adhésion à l'OMC	60
II. Les expériences d'intégration régionale dans le Monde Arabe	61
II.1. Les tentatives d'intégration et les accords dans le monde arabe	61
II.1.1. La Ligue des Etats Arabes	61
II.1.1.1. Les objectifs de la Ligue des Etats Arabes	62
II.1.2. Le Conseil Economique et Social Arabe	63
II.1.3. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social	63
II.1.4. Organisation des Pays Arabes Exportateurs de Pétrole	63
II.1.5. L'Union du Maghreb Arabe	63
II.1.6. Le Conseil Economique du Golf	64
Section II. La mise en œuvre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE)	64
I. Genèse de la GZALE	64
I.1. L'historique de la création de la GZALE	65
I.2. La déclaration de la création de la GZALE	67
I.3. La création officielle	68
I.3.1. Les pays membres	68
I.3.2. Les conditions d'adhésion à la GZALE	69
I.3.3. Le cadre juridique de la GZALE	69
I.3.3. 1. L'instance de supervision et d'application	69
I.3.3. 2. Le comité d'exécution et de suivi	69
I.3.3. 3. Le comité des négociations commerciales	70
II. La gestion des échanges dans le cadre de la GZALE	70
II.1. Les privilèges accordés dans le cadre de la GZALE	70
II.1.1. Elimination des barrières douanières et non douanières	70
II.1.2. Des mesures en faveur de quelques pays membres	71
II.1.3. Le traitement national et le principe de transparence	71
II.2. Les règles relatives aux échanges de marchandises à l'intérieur de la GZALE	72

II.2.1. Les produits prohibés.....	72
II.2.2. Le taux d'intégration	72
II.2.3. Certificat d'origine	72
II.2.4. L'étiquetage et les normes	73
II.3. Mécanismes du contrôle et le suivi	73
II.3.1. Règlement de litiges	73
II.3.2. Cellules d'informations	74
III. Les atouts et les attentes de la GZALE	74
III.1. Les atouts de la GZALE	74
III.1.1. Les atouts économiques	74
III.1.1. 1. Disponibilité de matières premières	74
III.1.1.2. L'importance des marchés	76
III.1.1.3. Le PIB des pays de la GZALE et l'existence de moyens financiers	76
III.1.1.4. La distance culturelle	76
III.2. Les attentes de la GZALE	76
Section III : les échanges commerciaux intra-GZALE	77
I. Evolution du commerce intra- GAZLE	77
I.1. Evolution des exportations intra-GZALE	77
I.2. Evolution des importations intra-GZALE	79
I.3. La nature des échanges commerciaux intra- GZALE	81
I.4. Evaluation du commerce global intra- GZALE	82
II. Les IDE au sein de la GZALE	84
II.1. Attractivité des IDE par la GZALE	85
II.1.1. Les IDE de quelques pays de la GZALE à l'étranger	86
II.1.2. Les IDE dans quelques pays de la GZALE	86
III. Place de la GZALE dans le commerce mondial	87
III.1. Classement de quelques pays de la GZALE dans le commerce mondial	87
III.2. Place de la GZALE dans le commerce mondial	89
III.3. Détournement du commerce au détriment de la GZALE	90
IV. les contraintes aux échanges intra-GZALE	92
IV.1. Les obstacles d'ordres économiques	92
IV.1.1. Les obstacles douaniers	92
IV.1. 2.Les obstacles non douaniers	92
IV.1. 2.1. Restrictions techniques	92
IV.1. 2.2. Restrictions administratives	92
IV.1. 2.3. Les contraintes financières	93
IV.1.3. Contraintes liées à la production	93
IV.2. Les contraintes d'ordres politiques	93
IV.2.1. Crise de diplomatie	93
IV.2.2. L'instabilité politique et les conflits internes	94
Conclusion	95
CHAPITRE III : L'Algérie et son adhésion à la GZALE	96

Introduction	97
Section I. La dimension commerciale de l'Algérie	98
I. Etat des lieux du commerce extérieur algérien	98
I.1. L'évolution de commerce extérieur de l'Algérie	99
I.2. La balance commerciale.....	100
I.3. Le taux de recouvrement des importations par les exportations.....	101
II. La structure des échanges par groupes de produits	102
II.1. La structure des exportations	103
II.2. La structure des importations	104
III. La structures des échanges commerciaux par région.....	107
III.1. Les exportations algériennes par régions	107
III.2. Les Importations algériennes par région.....	110
Section II. Les échanges commerciaux de l'Algérie dans le cadre de la GZALE	114
I. Chronologie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE.....	114
I.1. Motivation administrative d'adhésion.....	114
I.1.1. Circulaire n ⁰ 1769 /DGP/SP/D.400 du ministère des finances	114
I.1.2. L'intérêt des autorités accordé à la GZALE	115
I.1.3. Les mesures d'accompagnement de la GZALE	115
I.2. L'intérêt préalable de l'adhésion de l'Algérie à la GZALE	116
II. Nature des échanges et les principaux partenaires de l'Algérie	117
II.1. La nature des produits échangés	117
II.1.1. Les principaux produits exportés.....	117
II.1.2. Les principaux produits importés.....	118
II.2. Les principaux partenaires de l'Algérie au sein de la GZALE	119
II.2.1. Les principaux clients	119
II.2.1.1. Absorption des exportations algérienne par les de la GZALE	120
II.2.1.2. L'importance des exportations vers le Maroc, Tunisie et la Jordanie	120
II.2.2. Les principaux fournisseurs	122
II.2.2.1. Le poids des cinq premiers pays fournisseurs de l'Algérie	123
III. Évolution des échanges Algérie- la GZALE en valeur.....	123
III.1. Evolution des exportations algériennes vers la GZALE.....	123
III.1.1. Les exportations d'hydrocarbures	124
III.1.2. Les exportations hors hydrocarbures	124
III.2. Les importations algériennes en provenance de la GZALE.....	125
III.2.1. Evolution des importations en provenance de la GZALE	125
III.2.2. Les listes négatives	126
Section III. Bilan d'une décennie d'adhésion de l'Algérie à la GZALE	126
I. Les IDE	127
I.1. Les IDE de la GZALE en Algérie	127
I.2. Les IDE de l'Algérie dans les pays de la GZALE.....	129
II. L'analyse de la balance commerciale de l'Algérie avec la GZALE	131
II.1. L'analyse des exportations globales algériennes vis avis de la GZALE	131

II.2. L'analyse des exportations algériennes hors hydrocarbures vers la GZALE	132
II.3. Analyse des importations algériennes en provenance de la GZALE par rapport aux importations globale.....	133
III. Les scénarios de la relation Algérie- GZALE	134
III.1. Le maintien de l'adhésion	134
III.1.1. Le rôle de l'Etat.....	135
III.1.2. Le rôle des entreprises nationales	135
III.2. Le retrait de la GZALE	136
III.2.1. Renforcer la position sur le marché africain et le Maghreb	136
III.2.2. Le marché européen	136
Conclusion	137
Conclusion générale	139
Annexes	143
Bibliographie	146
Liste des tableaux, graphes et figures	152
Tables des matières	157

Résumé :

L'intégration économique régionale est devenu aujourd'hui une caractéristique essentielle de l'économie mondiale. Et elle a suscité la curiosité des économistes depuis le début des années 1950, plusieurs théories ont été développées par rapport à ce sujet. En effet, l'intégration économique régionale a fortement contribué à la libéralisation et au développement du commerce international. La constitution d'un bloc régional se pose comme une opportunité et un instrument puissant en matière de croissance et de développement économique.

Les pays arabes ont subi, pour la majorité, l'influence du courant de libre-échange et ils se sont engagés pour la signature de plusieurs accords commerciaux. En février 1997, ces pays ont instauré la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE). L'objectif de cette convention est de relancer le processus de l'intégration économique arabe pour mieux s'insérer dans l'économie mondiale.

L'Algérie est devenue un pays membre de la GZALE en janvier 2009. L'objectif initial de cette adhésion était de renforcer son partenariat économique avec les autres pays membres, et encourager les exportations vers cette zone. Cependant, une décennie après l'adhésion à la GZALE, l'Algérie affiche un bilan négatif et enregistre un déficit de sa balance commerciale. De ce fait, une forte position commerciale de l'Algérie au sein de la GZALE n'est pas garantie par l'élimination des barrières douanières.

Mots clés : Intégration Economique Régionale, la GZALE, Algérie, IDE, pays arabes.

ملخص :

لقد أصبح التكامل الاقتصادي الإقليمي الآن سمة أساسية للاقتصاد العالمي. كما أثار فضول خبراء الاقتصاد منذ أوائل الخمسينيات، وتطورت عدة نظريات حول هذا الموضوع. والواقع أن التكامل الاقتصادي الإقليمي ساهم إلى حد كبير في تحرير التجارة الدولية وتنميتها. إن إنشاء كتلة إقليمية يشكل فرصة وأداة قوية للنمو والتنمية الاقتصادية.

وقد تأثرت البلدان العربية في معظمها بحركة التجارة الحرة والتزمت بالتوقيع على عدة اتفاقات تجارية. وفي شباط/فبراير 1997، أنشأت هذه البلدان منطقة التجارة الحرة العربية الكبرى. والهدف من هذه الاتفاقية هو إعادة إطلاق عملية التكامل الاقتصادي العربي من أجل الاندماج بشكل أفضل في الاقتصاد العالمي.

وأصبحت الجزائر عضواً في منطقة التجارة الحرة العربية الكبرى في يناير/كانون الثاني 2009. وكان الهدف الأولي لهذا الانضمام هو تعزيز شراكتها الاقتصادية مع البلدان الأعضاء الأخرى، وتشجيع الصادرات إلى هذا المنطقة. ولكن بعد مرور عقد منذ التحاقها، لا تزال الجزائر تسجل ميزانية سلبية وعجزاً تجارياً. وعليه فمن غير الممكن أن تكون في وضعية تجارية قوية داخل منطقة التجارة الحرة من خلال إزالة الحواجز الجمركية.

كلمات البحث: التكامل الاقتصادي الإقليمي، GZALE، الجزائر، الاستثمار الأجنبي المباشر، الدول العربية.